



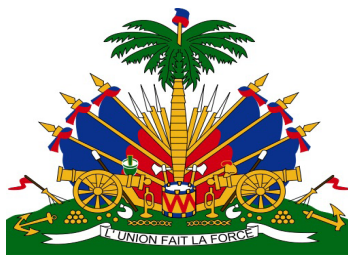
République d'Haïti
Département du Nord-Ouest
Commune de Jean Rabel

Plan Communal de Développement de Jean Rabel 2012 – 2017



Vue de la vie quotidienne au village Nan Vincent à Jean Rabel

Mars 2013



République d'Haïti
Département du Nord-Ouest
Commune de Jean Rabel

Plan Communal de Développement de Jean Rabel 2012 – 2017



Vue de la vie quotidienne au village Nan Vincent à Jean Rabel

Mars 2013

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS	6
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES CARTES	10
LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES	10
LISTE DES PHOTOS	10
AVANT-PROPOS	11
INTRODUCTION	12
HISTORIQUE ET BRÈVE PRÉSENTATION DE LA COMMUNE	13
PARTIE I : METHODOLOGIE	
1.1.- Formation du conseil de Développement de la commune	16
1.2.- Evaluation des résultats du 1 ^{er} PCD de Jean Rabel	16
1.3.- Diagnostic territorial	16
1.4.- Programmation (vision, objectifs, hiérarchisation des priorités et planification)	17
1.5.- Validation	18
1.6.- Limites de la méthode	18
PARTIE II : DIAGNOSTIC	
2.1 Organisation et structuration du territoire	20
2.1.1 Localisation de la commune de Jean Rabel	20
2.1.2 Démographie/répartition de la population par sexe et par âge	21
2.1.3 Répartition spatiale de la population	21
2.1.4 Organisation administrative	23
2.1.5 Situation foncière des domaines de l'Etat	25
2.2.- Fonctionnement des Collectivités et Services Déconcentrés de l'Etat	26
2.2.1.- Collectivités Territoriales	26
2.2.2 Les services déconcentrés de l'état	28
2.3 Le milieu physique et l'environnement	29
2.3.1 Occupation du sol	29
2.3.2 Climat et pluviométrie	30
2.3.3 Hydrographie et hydrologie	31

2.3.4 Caractéristique agro-morphologique	33
2.3.5 Environnement	33
2.4 Milieu social et services sociaux	36
2.4.1 L'éducation	36
2.4.2 La santé	39
2.4.3 L'urbanisation et les migrations	43
2.4.4 Emploi	44
2.4.5 Sport, loisirs, religions et culture	44
2.4.6 Les sources d'énergies utilisées et potentialités	46
2.4.7 Adduction et accès à l'eau potable	47
2.4.8 Communication	50
2.5 Le contexte économique de la commune de Jean Rabel	53
2.5.1 La production végétale	53
2.5.2 L'Elevage	58
2.5.3 La Pêche	59
2.5.4 La production de charbon	61
2.5.5 Le commerce	62
2.5.6 L'Entreprenariat	65
2.5.7 Exploitation de mines et carrières	66
2.5.8 Artisanat	67
III : PLANIFICATION	
3.1 Vision et Objectif	69
3.2 Choix des priorités	70
3.3 Orientations stratégiques	71
3.3.1.- Orientations pour secteur transport	72
3.3.2.- Orientations pour le secteur Agriculture (l'élevage et la pêche)	73
3.3.3.- Orientations pour le secteur Environnement	74
3.3.4.- Orientations pour le secteur Entreprenariat et Commerce	75
3.3.5.- Orientations pour le secteur Santé	75
3.3.6.- Orientations pour la filière fruit	76
3.3.7.- Orientations pour le renforcement institutionnel	77
3.3.8.- Orientations pour le secteur énergie	77
3.3.9.- Orientations pour le secteur éducation	78
3.3.10.- Orientations pour le secteur sportif et culturel	79
3.3.11.- Orientations pour le secteur Eau Potable	79

3.3.12.- Orientations pour le secteur Artisanal	80
3.4. Cohérence avec le Plan Stratégique du Développement d'Haïti	80
3.5 Programmes et Projets	83
3.6 Mesures politiques	93
PARTIE IV : MISE EN ŒUVRE DU PCD	
4.1 Le financement du PCD	96
4.2 Plan d'investissement quinquennal	97
4.3 Mobilisation, Communication et Gestion des ressources	102
4.4 Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCD	103
ANNEXES	
Annexe 1 : Arbres à Problèmes	105
Annexe 2 : Règlement intérieur du CDC	113
Annexe 3 : Composition du CDC	119
Annexe 4 : Liste des participants aux ateliers communaux	120
BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE	123

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AAA	: Agro Action Allemande
ACDI	: Agence Canadienne pour le Développement International
ADEMA	: Ansanm pou yon Demen Miyò an Ayiti
ADPVM	: Asosyasyon pou Devlopman Peyizan Vyèytè Wout Mawouj
APLJ	: Association des Planteurs de Légumes de Jean Rabel
ASEC	: Assemblée de la Section Communale
BAC	: Bureau Agricole Communale
BV	: Bassin Versant
BMF	: Banque de Médicament du Far West
CAP	: Centre d'Appui Pédagogique
CARE	: Coopérative for Assistance and Relief Everywhere
CASEC	: Conseil d'Administration de la Section Communale
CCSC	: Comité de Concertation de la Section Communale
CFA	: Centre de Formation ADEMA
CEFOTENO	: Centre de Formation Technique du Nord-Ouest
CEP	: Certificat d'Études Primaires
CFPB	: Contribution Foncière des Propriétés Bâties
CDC	: Conseil de Développement Communal
CME	: Commission Municipale d'Éducation
CRS	: Catholic Relief Services
CT	: Collectivités Territoriales
CTC	: Centre de Traitement du Choléra
DCP	: Dispositif Concentrateur de Poissons
DINEPA	: Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DGI	: Direction Générale des Impôts
EDH	: Électricité d'Haïti
EFA	: École Fondamentale d'Application
EFACAP	: École Fondamentale d'Application et Centre d'Appui Pédagogique
ENINO	: École Normale d'Instituteurs du Nord-Ouest
FAES	: Fonds d'Assistance Économique et Sociale
FEDEC	: Fédération pour le Développement de Cabaret
FEKAJ	: Federasyon Koperativ Janrabèl
FJM	: Fondation Jésus Marie
GSB	: Groupe Santé Bêtes
HACHO	: Haitian American Community Help Organization
HIMO	: Haute Intensité de Main d'œuvre
HNDP	: Hôpital Notre Dame de la Paix

ID	: Initiative Développement
IFA	: Inisyativ Fanm
IFOS	: Institut de Formation du Sud
IHSI	: Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique
INARA	: Institut National pour la Réforme Agraire
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
KORAL	: Konbit pou Remanbre Aksyon Lakay
MARNDR	: Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MDE	: Ministère de l'Environnement
MICTDN	: Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales et de la Défense Nationale
MJSAC	: Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique
MPCE	: Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP	: Ministère de la Santé Publique et de la Population
OB	: Organisation de Base
OCB	: Organisation Communautaire de Base
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OREPA	: Office Régional de l'Eau Potable et de l'Assainissement
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PCD	: Plan Communal de Développement
PDL	: Plan de Développement Local
PEPFAR	: President's Emergency Plan For AIDS Relief
PNCS	: Programme National de Cantine Scolaire
PNH	: Police Nationale d'Haïti
PRODEP	: Programme de Développement Participatif
PSDH	: Plan Stratégique de Développement d'Haïti
PSUGO	: Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDE	: Services Déconcentrés de l'État
SEMANAH	: Service Maritime de la Navigation Haïtienne
SIDA	: Syndrome Immunodéficitaire Acquis
SNA / EPT	: Stratégie Nationale d'Action / Éducation pour Tous
SOGEDDEV	: Société Générale de Développement
TDR	: Termes de Référence
TK	: Tèt Kole
TNH	: Télévision Nationale d'Haïti
UCS	: Unité Communale de Santé
UE	: Union Européenne
VIH	: Virus Immuno Humain

LISTE DES TABLEAUX

Tableaux

Tableau 1 : Répartition de la population par sexe et par âge	21
Tableau 2 : Répartition de la population par section communale	22
Tableau 3 : Représentation des habitations et des sections de la commune	23
Tableau 4 : Recettes tirées de la CFPB	26
Tableau 5 : Réalisations du 1 ^{er} PCD de Jean Rabel / Secteur Administration	28
Tableau 6 : Réalisations du 1 ^{er} PCD de Jean Rabel / Secteur Services Communaux	28
Tableau 7 : Réalisations du 1 ^{er} PCD / Secteur Éducation	36
Tableau 8 : Taux de réussite en 6 ^{ème} AF / 2007-2011 / EFACAP de Jean Rabel	37
Tableau 9 : Bilan quantitatif des écoles de Jean Rabel / 2007-2012 (1 ^{ère} à 6 ^{ème} AF)	38
Tableau 10 : Bilan quantitatif des écoles de Jean Rabel / 2007-2012 (7 ^{ème} AF – Philo)	38
Tableau 11 : Liste des écoles professionnelles de Jean Rabel	39
Tableau 12 : Soins de santé locaux	41
Tableau 13 : Réalisations du 1 ^{er} PCD / Secteur infrastructure sanitaire	42
Tableau 14 : Prise en charge sanitaire	42
Tableau 15 : Causes des déplacements vers la commune de Jean Rabel	43
Tableau 16 : Causes des déplacements hors de la commune de Jean Rabel	43
Tableau 17 : Répartition des espaces de loisirs de la commune de Jean Rabel	45
Tableau 18 : Pratiques culturelles à Jean Rabel	45
Tableau 19 : Réalisations du 1 ^{er} PCD / Secteur Culture, Sport	46
Tableau 20 : Réalisations du 1 ^{er} PCD / Secteur énergie	46
Tableau 21 : Approvisionnement en eau potable	49
Tableau 22 : Réalisations du 1 ^{er} PCD / Secteur eau potable et assainissement	50
Tableau 23 : Réalisations du 1 ^{er} PCD / Secteur Transport	51
Tableau 24 : Perception du secteur transport par les habitants	51
Tableau 25 : Réalisations du 1 ^{er} PCD / Secteur communication	52
Tableau 26 : Principaux échanges agricoles de la commune	54
Tableau 27 : Réalisations du 1 ^{er} PCD / Secteur agriculture	55

Tableau 28 : Perception des habitants sur la filière céréale	56
Tableau 29 : Perception des habitants sur la filière manioc	57
Tableau 30 : Réalisations du 1 ^{er} PCD / Secteur élevage	59
Tableau 31 : Perception des habitants sur la pêche	60
Tableau 32 : Provenance et destination des produits vendus sur les marchés de Jean Rabel	64
Tableau 33 : Réalisations du 1 ^{er} PCD / Secteur entrepreneuriat	66
Tableau 34 : Forces à valoriser	70
Tableau 35 : Faiblesses à corriger	71
Tableau 36 : Tableau synoptique des programmes et projets du PCD de Jean Rabel / 2012-2017.	84
Tableau 37 : Dépenses d'investissement des ONG et Fondations pour les années 2012-2017	96

LISTE DES CARTES

Cartes

Carte 1 : Position de la commune de Jean Rabel sur la carte d'Haïti	20
Carte 2 : Le bourg et ses nouveaux quartiers	22
Carte 3 : Carte administrative de la commune de Jean Rabel	24
Carte 4 : Topographie de la commune de Jean Rabel	29
Carte 5 : Hydrologie de la commune de Jean Rabel	32
Carte 6 : Extrait de la carte des pôles de développement	81
Carte 7 : Extrait du PSDH / Tronçon reliant Port-de-Paix à Môle Saint Nicolas	82

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES

Figures

Figure 1 : Organigramme de la mairie de Jean Rabel	27
Figure 2 : Vision de la commune	69
Figure 3 : Objectif du PCD de la commune pour les 5 années	69
Figure 4 : Schéma du Plan Stratégique de Développement d'Haïti	81

Graphiques

Graphique 1 : Hydrographie de la commune de Jean Rabel	31
--	----

LISTE DES PHOTOS

Photos

Photo 1 : Vue partielle de l'état de la route de Port-de-Paix menant vers Jean Rabel	50
--	----

AVANT-PROPOS

La constitution de 1987 a rompu avec la tradition haïtienne attachée à un pouvoir centralisateur, elle a institué la décentralisation à laquelle est assignée une triple perspective : la fourniture adéquate de services publics à la population, le développement local et de la démocratie participative.

Le décret fixant le cadre général de la décentralisation définit la collectivité municipale en tant que division du territoire dotée de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière dans les limites de sa compétence. Ce même décret définit le Conseil de Développement comme une structure participative de prise de décisions, de planification, d'exécution et de suivi des actions de développement, intégrant les autorités locales, les représentants de la société civile locale et encadré par les représentants du pouvoir central et des organismes de développement qui interviennent sur le territoire de la collectivité municipale.

L'administration municipale de Jean Rabel consciente de sa mission sacro-sainte d'assurer le développement de cette collectivité a joué sa participation dans le cadre de la loi en dotant la commune de Jean Rabel d'un Plan Communal de Développement (PCD). Ce plan de développement est le fruit de l'effort conjugué de toute la population communale et de tous les acteurs impliqués dans le développement de la commune à travers le Conseil de Développement Communal (CDC). L'Administration Municipale de Jean Rabel espère que ce plan de développement constituera la boussole pour tous ceux qui s'intéressent au développement de la commune et qu'il nous aide à éviter toute duplication et gaspillage d'argent dans le financement des projets de développement.

INTRODUCTION

En 2007, la commune de Jean Rabel s'était dotée d'un premier Plan Communal de Développement grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Ce document d'importance capitale pour la commune devait permettre aux collectivités territoriales de faire une meilleure gestion du territoire par la mobilisation des ressources disponibles tout en mettant à leur disposition des outils de planification stratégique. Le cartel en place qui a contribué corps et âme à l'élaboration du document n'était pas celui qui allait assurer sa mise en œuvre suivant le principe de la transition démocratique.

Elaboré sur une période de trois ans (2007-2010), ce PCD a reçu l'aval de l'administration municipale, avec l'appui technique de l'ONG française Initiative Développement, ADEMA et d'autres partenaires de développement qui ont aussi contribué à sa mise en œuvre. Le renouvellement qui devait avoir lieu en 2010 a été finalement reporté à 2012 suite à des troubles politiques et autres difficultés techniques et financières de l'administration municipale. Ce n'est qu'à la fin de l'année 2012 que la mairie de Jean Rabel a pris la décision de l'actualiser cette fois-ci sur une période de cinq ans, notamment grâce au support financier de l'Union Européenne.

Ce document est composé de quatre grandes parties dont la méthodologie qui donne une description de la démarche utilisée, le diagnostic participatif qui fait un état des lieux de la situation de la commune en faisant une comparaison de la situation avant le premier plan et le bilan en fin d'exécution, la programmation qui reprend la vision, les objectifs et les orientations stratégiques, la mise en œuvre du PCD avec l'élaboration d'un plan d'investissement pour les programmes et projets à mettre en œuvre, et finalement les annexes.

HISTORIQUE ET BRÈVE PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

L'histoire de la commune de Jean Rabel est controversée tant autour de son appellation que de la date de sa fondation. Christophe Colomb débarqua dans la baie de Port à l'Ecu le huit décembre 1492, il fut accueilli par la population locale qu'il considérait comme des Indiens qui étaient en réalité des Taïnos faisant partie du caciquat de Marien, dirigé par Guacanagary. Leur principale activité économique s'articulait autour de l'agriculture et de la chasse où ils pratiquaient la cueillette de fruit et chassaient les cochons sauvages. Le contact brutal avec les Espagnols qui s'installèrent sur l'île allait décimer cette population à cause des travaux forcés et de l'introduction de nouvelles maladies. A partir de 1629, les français vinrent s'établir sur l'île de la Tortue, lieu stratégique pour contrôler les bateaux qui passent par le canal du vent afin de les piller.

Tout au début de la seconde moitié du 17^{ème} siècle, plusieurs violentes confrontations entre Français et Espagnols eurent lieu surtout dans les parages de l'île de La Tortue. C'est à cette période que le nom de Jean Rabel a été cité pour la première fois; nom d'un aventurier ayant pris possession du canton. L'endroit portait auparavant le nom de Morne Massacre.

Selon Michel Christian Camus, une autre source citée par Gesler Jean Gilles¹, Jean Rabel est une déformation de «Juan Rabelo», un colon portugais qui possédait sur la côte Nord de St Domingue une plantation sur laquelle travaillaient dix-huit prisonniers français. Ainsi, la commune de Jean Rabel porte le nom du premier colon Juan Rabelo qui s'y installa vers 1583 et dont le nom se perpétue dans la toponymie sous la forme française de Jean Rabel.

Jusqu'ici, les recherches ne nous ont pas permis de remonter avec précision à l'origine de ce nom. Toutefois, il est évident qu'un grand nombre des habitations de la commune portent le nom de leurs propriétaires colons français ou affranchis tels: Foache, Collette, Sauval, Coicou, etc. «Vers la fin de l'année 1742, les habitants de Jean Rabel, jusqu'alors petits boucaniers chasseurs, lancèrent l'idée de la construction d'un bourg destiné à entreposer leurs productions en partance pour le Cap français mais aussi à les accueillir lors des services divins» nous dit Moreau de St Mery. C'est ainsi que les autorités d'alors ont été contactées pour le développement économique de ce nouveau quartier construit pour améliorer le contrôle financier de l'administration coloniale. «Le dix juillet 1743, une ordonnance a été émise portant sur la fondation de la paroisse de Jean Rabel».

¹ Auteur de l'ouvrage « À la recherche de Jean Rabel »

L'emplacement du bourg fut l'objet de différentes pérégrinations. La première construction démarra sur le site d'un ancien boucan de chasseur qui était devenu la propriété de l'église catholique au milieu des années 1730. A la suite de la construction d'une nouvelle église en 1770, les habitants proposèrent le déplacement du bourg au Bord de Mer précisément sur quinze (15) carreaux de terre de la rive gauche de la rivière. Quelques temps après, ils revinrent sur leurs décisions en raisons de l'aridité de la zone, de la chaleur, de la mauvaise qualité de l'eau et de l'éloignement du marché. En fin de compte, le bourg fut placé dans ses limites actuelles.

Jean Rabel fut d'abord paroisse en 1634. Elle est passée au rang de canton par une loi votée au conseil des cinq cent le 1er Mars 1797. Elle fut ensuite élevée au rang de commune le 17 octobre 1821 sous le gouvernement de Jean Pierre Boyer. Cette loi fit d'elle la 52^e commune de la république.

Partie I

Méthodologie

I- MÉTHODOLOGIE

L'approche méthodologique suivante a été utilisée pour la réalisation de ce document.

1.1.- Formation du conseil de Développement de la commune

Le processus a été enclenché au mois de mai 2012 par la mairie avec la publication de deux décrets portant sur la mise en place de la démarche elle-même et sur la formation du Conseil de Développement de la Commune (CDC). L'administration municipale a reçu l'appui d'ADEMA. Le CDC a été constitué conformément à la loi portant sur l'organisation des communes de la République. Une formation a été dispensée au profit des membres sur leur rôle, les méthodes et les enjeux, l'élaboration et le suivi du PCD. Plusieurs commissions ont été mises en place en vue d'un suivi plus efficace. Les règlements intérieurs et statuts ont été élaborés par les membres desdites commissions.

1.2.- Evaluation des résultats du 1^{er} PCD de Jean Rabel

Le bilan du premier Plan de Développement a été fait en trois étapes :

1. Recueil des données statistiques autour des actions et projets menés avec chaque acteur individuellement : ONG, collectivités, services déconcentrés...
2. Établissement d'un bilan des actions par thématique, par comparaison aux actions prévues dans le Plan de Développement.
3. Présentation du bilan à la population lors de 11 ateliers menés dans le bourg, la zone côtière et chacune des 7 sections. On pouvait recenser une participation moyenne de 40 personnes par atelier. Les CDC, CDSC, collectivités et organisations de base ont valablement participé dans tout le processus, notamment en fournissant des informations-clé permettant de compléter, questionner, et valider le bilan partiel avant la parution du bilan définitif.

1.3.- Diagnostic territorial

Le diagnostic territorial a été réalisé en cinq étapes :

1. **Réalisation d'enquête sur les 7 sections de la commune** dans le but de recueillir des données statistiques sur un ensemble de secteurs et de les comparer avec celles recueillies dans le cadre du premier PCD. La mairie et les CASEC ont été chargés du recrutement des animateurs alors que la formation de l'équipe a été assurée par ADEMA.

2. **Organisation d'ateliers thématiques réunissant les acteurs de la thématique en question** (collectivités, services déconcentrés concernés, producteurs, commerçants... en fonction de la thématique). Un atelier a été organisé pour chacune des 12 thématiques suivantes : pêche, manioc, élevage, commerce-entrepreneuriat, éducation, santé, eau potable, environnement, culture-loisirs, fonctionnement des services de l'État, transport-communication. Les ateliers se sont déroulés en 6 étapes : présentation du bilan du 1^{er} PCD par thématique, tableau des forces-faiblesses-opportunités et menaces, classification des forces et des faiblesses, arbre-à-problèmes, rêves-vision à atteindre pour le secteur, proposition d'actions pour le 2^{ème} PCD.
3. **Réalisation d'ateliers thématiques dans les sections communales** selon un découpage lié au bassin de vie de celles-ci, vu la grande superficie de certaines sections.
4. **Organisation d'ateliers pluri-thématiques** où les acteurs ont pu échanger leur point de vue sur des thématiques comme l'éducation, la santé, l'eau potable et assainissement, infrastructures (route, communication, transport), agriculture et environnement. Ces ateliers ont aussi permis l'élaboration d'une carte d'aménagement avec l'apport des participants.
5. **Organisation d'ateliers spécifiques** avec les cadres des services déconcentrés sur les filières-clé de l'économie locale (céréales, fruits, manioc, pêche...).

1.4.- Programmation (vision, objectifs, hiérarchisation des priorités et planification)

La programmation a été faite en deux ateliers avec le CDC. Le premier a été organisé en vue de définir la vision et les objectifs de développement pour les années à venir. Le second a permis aux participants de définir les priorités de développement à partir des forces et des faiblesses identifiées lors des ateliers participatifs.

La vision formulée dans le premier plan a été discutée par les collectivités et le CDC, et conservée à l'identique, car elle traduit encore les principaux leviers d'actions ciblés durant tout le processus d'élaboration du deuxième plan.

L'objectif général reste pratiquement le même. Cependant, les acteurs estiment qu'il y a nécessité d'approfondir certaines réalisations. C'est donc dans cette perspective que l'objectif global du 1^{er} PCD a été reconduit afin de poursuivre l'idéal de changement souhaité pour la commune.

Pour définir les priorités de la commune pour le prochain quinquennat, la méthode de pointage a été utilisée. Cette méthode consiste à assigner des points aux forces et faiblesses de la commune selon leur ordre de priorité pour les acteurs. Après avoir reformulé en des phrases claires les forces et faiblesses, chaque participant choisit 4 forces jugées incontournables au développement de la commune et 4 faiblesses constituant un frein au développement dans la matrice. La pondération des notes de chaque participant donne lieu à la hiérarchisation. Les forces et faiblesses ayant obtenu le plus grand score constituera le pilier sur lequel les décideurs devront orienter le développement de la commune pendant les 5 années à venir.

La planification a été élaborée par l'équipe en fonction des informations recueillies lors des ateliers participatifs, dans le diagnostic descriptif et enfin avec les institutions de développement travaillant dans la commune. Ces dernières ont présenté leur programme de réalisation ainsi que les montants prévisionnels de leurs dépenses sur les cinq années à venir.

1.5.- Validation

La validation a été réalisée en deux temps :

1- Implication du CDC : diffusion d'une ébauche, analyse par les membres et intégration des recommandations D'une part avec le CDC qui a reçu une copie et, après analyse apporte ses recommandations pour validation.

2- Organisation d'une cérémonie par la mairie de Jean Rabel avec une représentation de l'ensemble des secteurs de la commune.

1.6.- Limites de la méthode

La méthode choisie a permis de dresser un bilan du premier PCD et un diagnostic plus complet que lors de l'élaboration du premier plan. De plus, les ateliers thématiques ont permis d'approfondir l'analyse des problèmes et la situation grâce au choix de participants par thématique, au découpage géographique pour la tenue des rencontres et au temps imparti aux ateliers.

Cependant, on y perd l'élan général qui aurait été créé par la participation à tous les ateliers d'un même groupe de personnes. Les récents troubles politiques qui ont saisi la commune durant l'élaboration de ce deuxième PCD ont sans doute affecté et influencé le cadre de réflexion. D'où la nécessité de relancer la dynamique du CDC avec le lancement du 2^{ème} plan, en partant sur la base de la réflexion plus poussée autour du conflit politique et sur les actions proposées par le plan pour y remédier.

Partie II

Diagnostic

2.- DIAGNOSTIC

2.1 Organisation et structuration du territoire

2.1.1 Localisation de la commune de Jean Rabel

Étendue sur une superficie de 484 km², la commune de Jean Rabel est située dans la partie occidentale du département du Nord-Ouest de la République d'Haïti et fait partie de l'arrondissement du Môle Saint Nicolas. Fondée en 1734, Jean Rabel fut d'abord une paroisse avant d'être élevée au rang de commune le 17 octobre 1821. Elle est limitée au Nord par l'Océan Atlantique, au Sud par les communes de Baie de Henne et d'Anse Rouge, à l'Est par la commune de Port-de-Paix et à l'Ouest par la commune du Môle Saint Nicolas. La commune de Jean Rabel est comprise entre les 19°41' et 19°55' de latitude Nord et entre les 72°56' et 73°45' de longitude Ouest.



Carte 1 : Position de la commune de Jean Rabel sur la carte d'Haïti

2.1.2 Démographie/répartition de la population par sexe et par âge

	Total	Hommes	Femmes
Général	108 738	53 497	55 241
% Sexe	100%	49%	51%
Age moyen	25,4	25,3	25,6

Caractéristiques	Jean Rabel	Département	Pays
Taux de population rurale	92%	75%	53%
Taux de population âgée entre 18 ans et plus	55%	53%	57%
Nombre d'hommes pour 100 femmes	102	98	98
Densité de population en 2009 (projection)	277	315	367
Densité de population en 1982	-	140	187
Taux croissance entre les recensements de 1982 et 2003	1,7%	2,9%	2,5%

Tableau 1 : Répartition de la population par sexe et par âge / Source : IHSI, RGPH

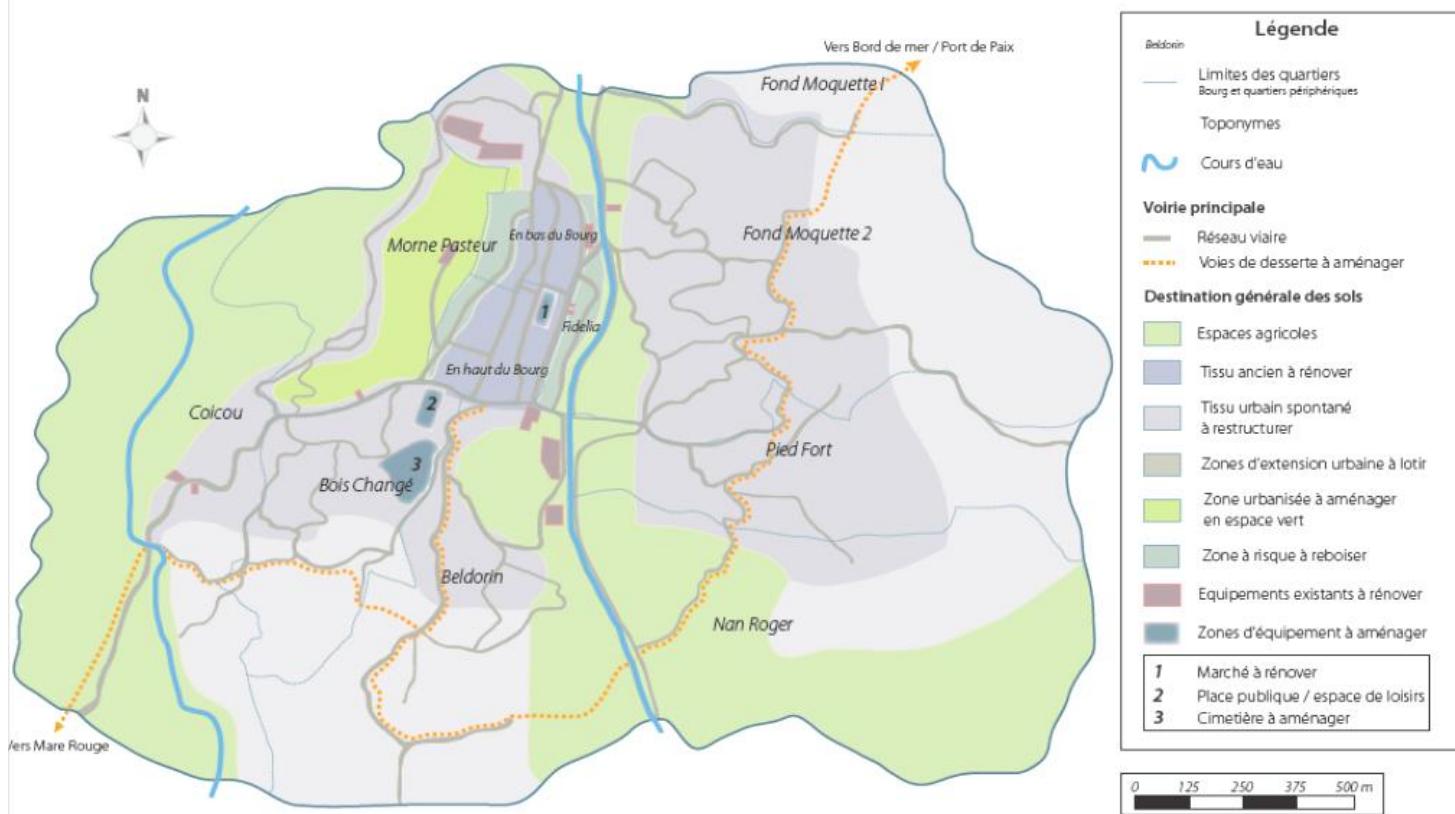
L'analyse de ce tableau montre que la population de la commune de Jean Rabel est relativement jeune (âge moyen : 25 ans). Les femmes sont légèrement majoritaires en milieu rural alors qu'en milieu urbain, le taux accuse une hausse de 3%. Comme dans beaucoup d'autres communes du pays, la population jeanrabéloise est rurale à 92%.

2.1.3 Répartition spatiale de la population

La commune de Jean Rabel est la commune la plus dense du département après Port-de-paix. La répartition de la population dans l'espace est caractérisée par un habitat dispersé. Cependant, une certaine concentration de cette population est constatée surtout le long des axes routiers, près des marchés et aux abords des points d'eau. Les zones dites cadastre située dans la partie septentrionale est la moins habitée en raison de la sécheresse qui sévit et l'absence d'eau.

A noter que dans le cadre du projet de l'aménagement urbain de Jean Rabel validé en 2008, un arrêté municipal avait établi les nouvelles limites du bourg qui avait inclus plusieurs quartiers périphériques comme faisant partie intégrante de la ville. Les sections communales affectées par cette mesure sont : la Réserve (3^e section), Diondion (7^e section) et Dessources (5^e section). La superficie du bourg est passée de 1,69 km² à environ 3 km² (il s'agit d'une estimation car ces données ne sont pas encore disponibles au niveau du MICTDN). L'arrêté municipal a été déjà transmis au Ministère de l'intérieur mais il est en attente de publication au Journal Officiel.

Schéma directeur d'aménagement urbain / Bourg de Jean Rabel et quartiers périphériques



Carte 2 : Le bourg et ses nouveaux quartiers

Sections communales	Superficie (Km ²)	Population	Densité (hab/ Km ²)
Lacoma	136,33	27 427	201
Guinaudée	104,83	22 312	212
Vieille Hatte	100,47	10 250	102
La Montagne	31,73	10 390	327
Dessources	32,20	10 815	335
Grande source	30,64	7 281	237
Diondion	47,66	12 522	262
Bourg	1,69*	7 740	4 579
Total Commune	484	108 738	224

Tableau 2 : Répartition de la population par section communale

(Extrapolation 2012 d'après recensement national RGPH 1982 et 2003, taux de croissance moyen en campagne et en ville)

2.1.4 Organisation administrative

La commune de Jean Rabel comprend sept sections communales et le Bourg. Centre commercial et administratif, le Bourg loge les services déconcentrés de l'État, l'administration communale, l'Hôpital, certaines institutions scolaires d'envergure (les lycées, les collèges, les écoles congréganistes) et les bâtiments religieux les plus importants de la commune. C'est aussi au Bourg qu'on retrouve la plus grande concentration de population de la commune (plus de 13000 habitants, ce chiffre prend en compte les nouveaux quartiers). Les sections communales jouent peu de rôle sur le plan administratif. Elles sont classées dans l'ordre selon la taille de leur population. Il convient de citer : Lacoma, Guinaudée, Vieille Hatte, La Montagne, Dessources, Grande Source et Diondion. Chacune de ces sections est divisée en habitations qui elles-mêmes se subdivisent en localités. Le nombre des habitations et des localités varie d'une section à l'autre. En se référant aux registres de l'Administration Municipale, la commune de Jean Rabel compte deux sections à onze habitations chacune, une à 10 habitations, trois à neuf habitations et une à huit habitations, réparties selon le tableau ci-dessous.

N°	Nbre habitations	Sections communales	Distance du centre au bourg en km	Les habitations
01	11	Lacoma	15	Atrèl, Barbe Pagnol, Cabaret , Caletang, Dubois, Fond Lectine, Gombo, Lacoma, Pisée, Port-à-l'écu*, Raymond
02	11	Guinaudée	13	Boucan Patriot, Café, Paul, Ca Philippe, Colette, Datty, Fond noir, Guinaudée , Lalande 2ème, Loubier, Péchaud, Sauval
03	10	La Reserve	19	Bassin Bleu, Campledo (Ca Matthieu), Fourby, Grande Falaise, La Source*, La Réserve , Nan Solon (parfois appelée Fond Zombi), Repos, Trassael, Vieille Hatte
04	9	La Montagne	19	Bois aux Vents, Cademé, Ca Gaudette, Désabée, Gaudette , Jens, Labellée, Nan Jules, Nan Plaisir
05	9	Dessources	5	Catron, Goimbert, Lalande 5ème, Leblanc, Moudo, Nan Man Noël, Porrier , Vert de Gris, Yawe
06	9	Grande Source	9	Buron (+ Beauvoir), Fond Madame (+Bois Neuf), Grande Source , Jean Solme (+Métayer), Nan Digé, Nan Saut (+ La Salombe), Osina, Pellier (+Bombel), Richard
07	8	Diondion	9	Gros Sable (+ Leban), Fond Ramadou, Baguette, Vieille Terre (Deschamps), Diondion , Corail, Bingo (Beauvoir), Coicou

Tableau 3 : Représentation des habitations et des sections de la commune / Source : Mairie de Jean Rabel, CASEC et atelier participatif des sections.

LÉGENDE : En gras : L'habitation considérée comme le centre administratif de la section / Suivi d'un * les habitations donnant sur la mer

2.1.5 Situation foncière des domaines de l'Etat

Jean Rabel est l'une des rares communes du département à avoir abrité une bonne quantité de terres appartenant soit au domaine privé ou public de l'Etat. Malgré la présence de l'INARA dans la commune, l'institut chargé de la réforme agraire, il est difficile de préciser la quantité de terres faisant partie du domaine de l'Etat. Cependant, il est possible de situer la position géographique des terres. En effet, selon une enquête réalisée par le bureau de l'INARA en 1996, il avait fait mention de plusieurs centaines d'hectares de terre appartenant à l'Etat, localisées pour la plupart dans la partie nord de la commune se limitant vers la mer. La plupart de ces terres sont en location à des tiers ou sont en jachère permanente. D'autres sont utilisées comme pâturage par des particuliers pour l'élevage des petits ruminants sur la côte. Il est à signaler que le plus grand problème existant dans le système est la présence de spoliateurs qui font des spéculations sur ces terres rendant ainsi difficile toute tentative de récupération et normalisation de ces terres. De nos jours, il s'avère urgent que l'Etat se donne des moyens afin de régulariser la situation. Notons que plusieurs hectares de terre de l'Etat ont été laissés au profit du projet Nouveau Kiskeya free zone².

Le Nouveau Kiskeya Free Zone

Le Nouveau Kiskeya Free Zone est un projet institué par la Société Générale de Développement (SOGEDDEV) à la première section Lacoma sur l'habitation Port-à-l'Écu. C'est un projet de développement intégré à 4 composantes avec pour objectif le redressement de l'image du pays, perle des Antilles autrefois, et de promouvoir la création d'emplois. Le projet s'étend sur une superficie de 4.657 ha et s'articule autour des composantes résidentielle, commerciale, industrielle et touristique. Pour l'instant, les activités connaissent un certain ralentissement.

De l'avis de plus d'uns (artisans, responsable du projet...), la composante touristique du projet représente une énorme opportunité pour l'écoulement des produits artisanaux, des produits halieutiques et des fruits. Celle-ci pourrait ainsi permettre l'amélioration du revenu des artisans et des producteurs locaux, et la revalorisation des secteurs d'activités que sont l'artisanat, la pêche et la production agricole. Cependant, tout dépendra des conditions offertes aux producteurs qui devront contractualiser leurs échanges, et de la volonté des gestionnaires du site en termes de valorisation locale.

Actuellement, le Nouveau Kiskeya Free Zone compte un immeuble de 12 chambres climatisées et un appartement disponible pour héberger le staff du projet. Il n'existe pas de chambres disponibles pour des étrangers mais il arrive que certaines personnes souhaitant un lieu d'accueil y soient hébergées.

² Zone réservée pour la promotion du tourisme

2.2.- Fonctionnement des Collectivités et Services Déconcentrés de l'Etat

2.2.1.- Collectivités Territoriales

La collectivité territoriale de Jean Rabel est située au 3^{ème} degré suivant le classement établi par le Ministère de l'Intérieur, en raison des ressources relativement faibles dont dispose cette commune.

A partir d'une subvention versée par le Ministère de l'Intérieur, l'administration communale paye ses 46 employés et 2 fonctionnaires qui travaillent dans la mairie de Jean Rabel. Certains employés donnent leur service à l'administration sur la forme de volontariat comme le conseiller juridique par exemple.

D'importants efforts ont été consentis par l'État et par ADEMA, une institution travaillant dans le développement local, en vue d'améliorer la qualité des services rendus à la population. Ces appuis ont été apportés entre autres dans la formation du caissier-payeur, l'augmentation de la subvention, la formation des employés du service de la voirie, la formation sur l'archivage, la fourniture de matériels de bureau et l'électrification de la mairie.

Les recettes de la mairie de Jean Rabel ont connu l'évolution suivante :

Années	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Recettes en gourdes haïtiennes	323 682	159 090	152 516	266 552
Évolution en %		- 50,8 %	- 4,1 %	+ 74,8 %

Tableau 4 : Recettes tirées de la CFPB et de la patente.

Source : DGI locale

En 2008-2009, la Mairie avait organisée de larges actions de motivation, ce qui a entraîné une hausse significative du montant des taxes collectées. En 2010, il était difficile dans le contexte post séisme de mobiliser les contribuables. En 2011-2012, les institutions locales ont été encouragées à verser leurs contributions localement, ce qui a augmenté l'assiette fiscale.

Organigramme de la Mairie de Jean-Rabel

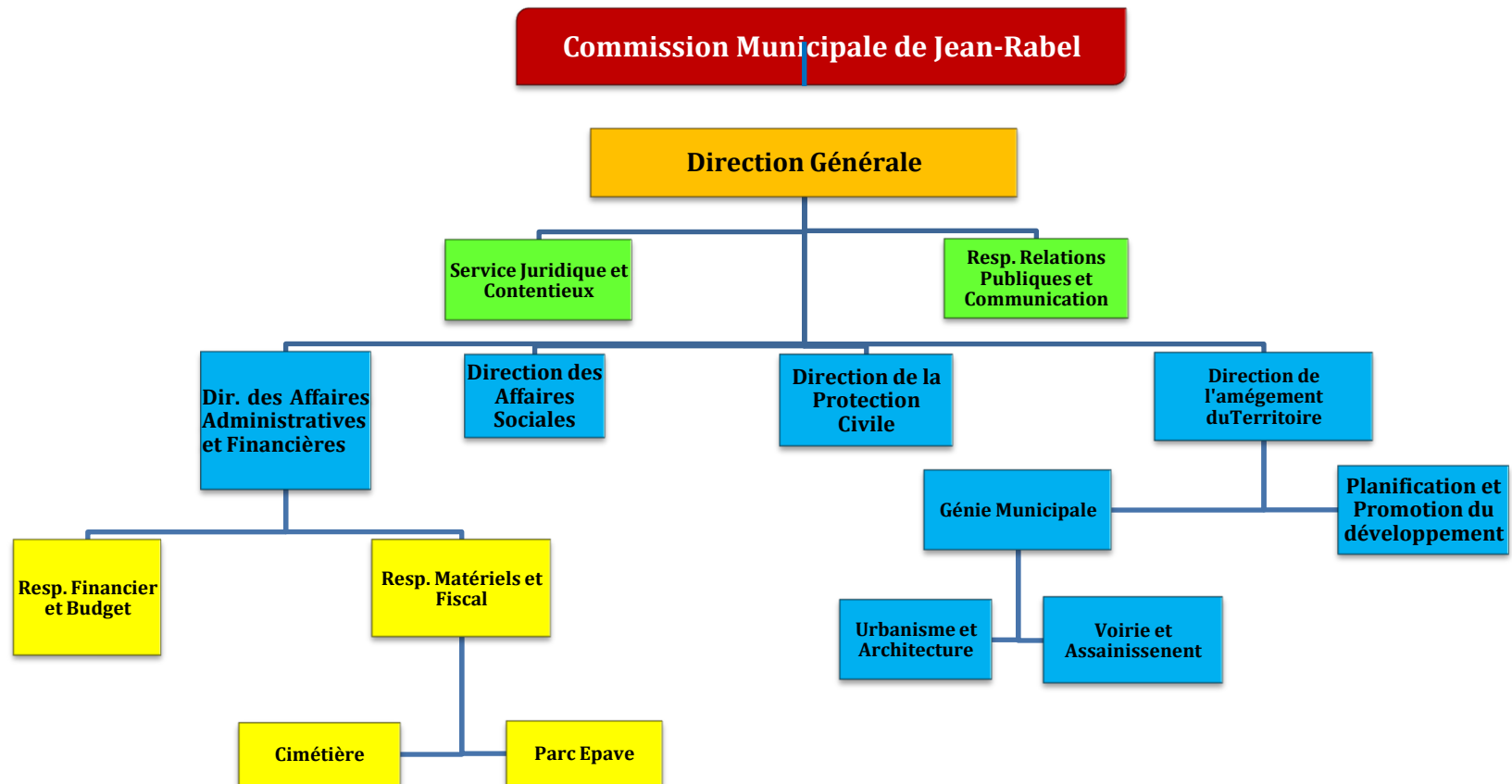


Figure 1 : Organigramme de la Mairie de Jean Rabel (2013)

Renforcement des collectivités locales

- Renforcement des capacités des CT : formation sur la gestion administrative, rôle, fiscalité.
- Appui à la CT dans l'accueil de 10 000 déplacés lors du séisme (aide alimentaire, HIMO, scolarisation)
- Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des collectivités locales.
- Appui aux services techniques de la mairie (Formation pour l'ingénieur municipal, caissier payeur, archivage communal).
- Construction du bureau du CASEC de la 7^{ème} section

Tableau 5 : Réalisations du 1^{er} PCD de Jean Rabel (Secteur Administration)

2.2.2 Les services déconcentrés de l'état

La représentation de l'État central dans la commune est caractérisée par les services déconcentrés suivants : Le bureau agricole communal (BAC), le bureau des contributions (DGI), le tribunal de paix, l'office de l'Etat civil, l'Inspection scolaire, l'Office Régional de l'Eau Potable et de l'Assainissement (OREPA), l'Unité Communale de Santé (UCS), l'office des postes dysfonctionnel actuellement.

Les services fournis par ces bureaux sont loin de satisfaire les attentes de la population par manque de moyens constaté tant au niveau des infrastructures qu'au niveau du personnel. Très peu de réalisations ont été faites durant ces dernières années et elles pourraient se résumer comme suit :

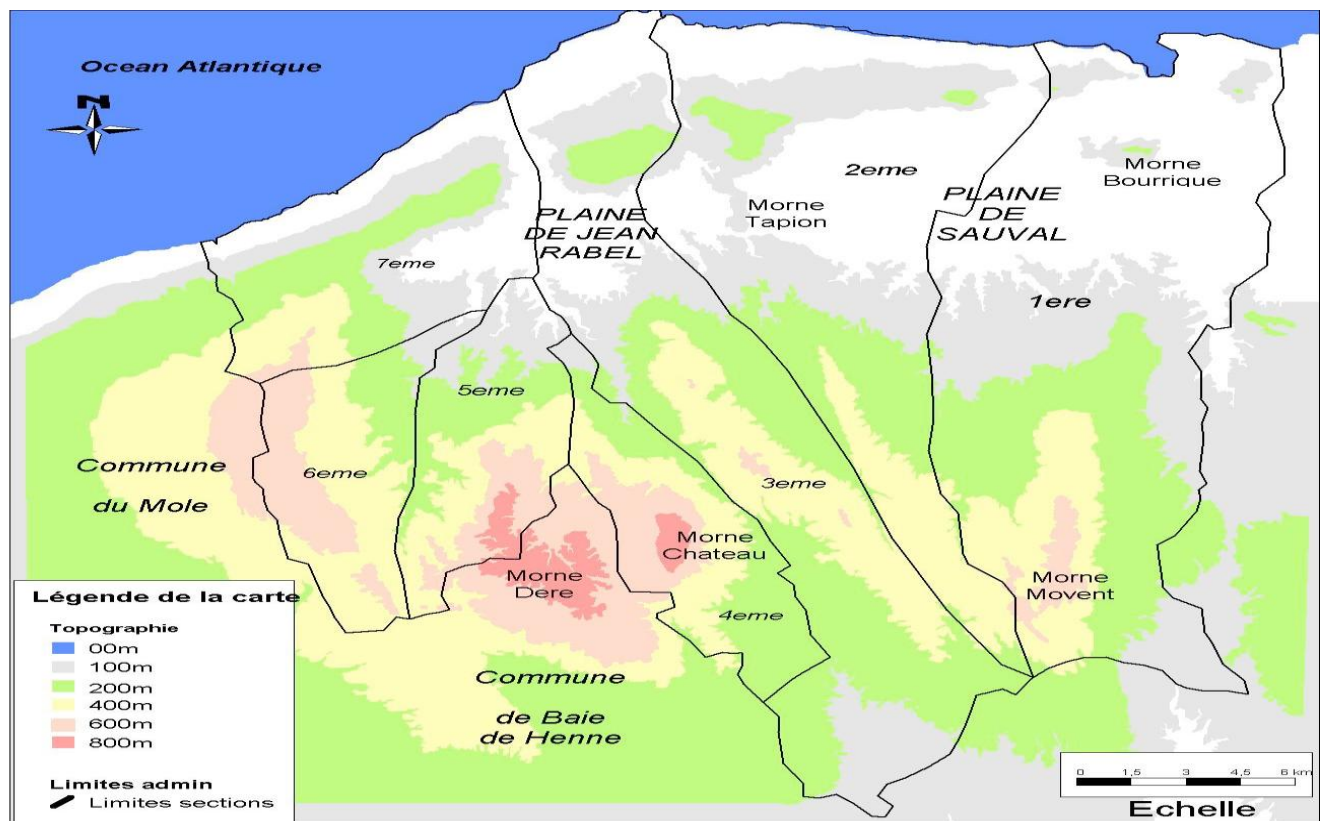
- Nomination de trois nouveaux juges et d'un secrétaire au tribunal de paix
- Nomination d'un clerc au niveau du tribunal
- Construction du tribunal de paix

Tableau 6 : Réalisations du 1^{er} PCD de Jean Rabel (secteur Services Communaux)

2.3 Le milieu physique et l'environnement

2.3.1 Occupation du sol

Le relief de la commune de Jean Rabel est diversifié et constitué de plateaux, collines et de massifs montagneux peu élevés. Leur hauteur varie de 300m à 900m d'altitude. La partie septentrionale de la commune, le long de la côte, est marquée par un petit massif qui culmine à 324 mètres environ communément appelé morne bourrique. Les massifs les plus élevés se trouvent dans la partie Sud. Les mornes les plus importants sont: le morne Dublain (500m) et le morne Movent (711m) qui se trouvent à Guinaudée, le morne Château (885m) qui se situe à la limite de la troisième et de la quatrième section et le morne Déré (907m) qui sépare la commune de Jean Rabel avec celle de Baie-de-Henne. Ces massifs sont coupés de profondes vallées orientées Nord-Sud.



Carte 4 : Topographie de la commune de Jean Rabel

2.3.2 Climat et pluviométrie

De par les caractéristiques de son relief, la commune de Jean Rabel connaît deux régimes climatiques bien distincts :

1. Un climat d'altitude avec une pluviométrie moyenne annuelle de 1200 mm de pluie dans les hauteurs
2. Un climat semi-aride allant de 500 mm à 900 mm de pluie dans sa plus grande partie.

La première zone est caractérisée par deux saisons bien marquées: une saison sèche de février à avril et une saison pluvieuse entrecoupée parfois de mois sec durant le reste de l'année. La végétation, de type arboré, est plus dense dans cette zone. Il ne s'agit pas de forêt à proprement parler. Il existe cependant beaucoup d'arbres fruitiers à l'ombre desquels le café et le cacao sont cultivés. Cette zone couvre les sections communales suivantes: La Montagne, Vieille Hatte (La Réserve, Bassin Bleu), les hauteurs de Grande Source, de Dessources et de Diondion.

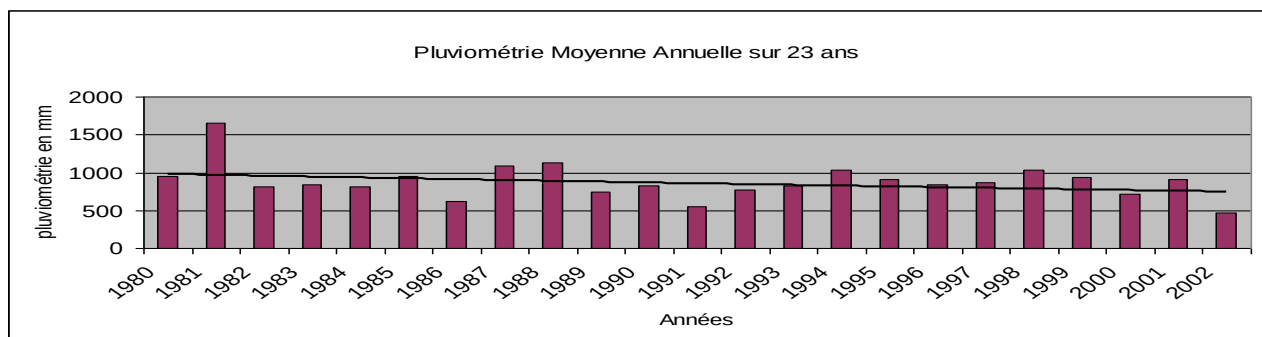
La zone semi-aride est très étendue. Elle commence à l'Est à partir du bas des Moustiques, dans les environs de la commune de Port-de-Paix, couvre entièrement la partie septentrionale des sections communales de Lacoma, de Guinaudée et de Vieille Hatte et se prolonge à l'Ouest jusque dans les piémonts karstiques de Dessources, de Grande Source et de Diondion. Les observations des pratiques culturelles de la population et les données pluviométriques recueillies montrent que la zone semi-aride est caractérisée par quatre saisons: deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses. La première saison pluvieuse va du mois de septembre à novembre. Elle est suivie immédiatement par une saison sèche de décembre à avril. La deuxième saison pluvieuse va de la première décade du mois de mai à la dernière décade du mois de juin. La période sèche se réinstalle à nouveau en juillet. Durant les saisons sèches le vent souffle très fort ce qui a pour conséquence la diminution du débit des sources et des cours d'eau.

Les périodes sèches nuisent au développement de l'agriculture. Dans la vaste plaine de 15000 hectares, qui va de Sauval à Lacoma, les cultivateurs sont contraints de pratiquer une agriculture pluviale c'est-à-dire liée à la tombée de la pluie. Dans les périmètres irrigués, la distribution de l'eau se fait dans des conditions qui aboutissent souvent à des conflits entre cultivateurs. A noter que ces saisons ne sont pas toujours régulières. La pluviométrie varie d'une année à l'autre. Sur deux années consécutives un même mois peut-être sec ou pluvieux. C'est le cas, par exemple, du mois de janvier qui a été particulièrement pluvieux en 2010 et sec en 2012. Les données pluviométriques relevées à la station de Désabée à La Montagne montrent un écart disproportionné entre les mêmes mois pour les années 2003, 2004 et 2005.

L'analyse de ce graphique montre que la pluviométrie moyenne annuelle accuse une forte irrégularité. Sur une période de 23 ans, les années se suivent et ne se ressemblent

pas. Une périodicité s'établit entre années pluvieuses et années sèches. L'année 1981 a été la plus pluvieuse avec 1651,9mm de pluie. De même, l'année 2002 a été la plus sèche avec 462,5mm de pluie. Ces instabilités climatiques sont liées en partie à la proximité de la commune par rapport au Tropique du Cancer, son ouverture sur l'Océan Atlantique et les caractéristiques de son relief, lequel est soumis de façon constante aux alizés qui soufflent durant une grande partie de l'année.

Par ailleurs, du 21 au 26 novembre 2006 entre 300mm et 400mm de pluie ont été déversés sur la commune. Ces pluies diluviennes, liées à la saison cyclonique, étaient dues au passage d'une onde tropicale stationnaire sur Haïti notamment sur les régions du Nord-Ouest, de la Grande Anse et des Nippes. Elles ont provoqué le débordement des rivières des deux principaux bassins versants de la commune, (BV de Jean Rabel et BV de Catinette) avec comme conséquence l'inondation du Bourg et des plaines. Il faut noter qu'une inondation pareille avait frappé la commune en avril 1971. Cependant il est constaté que la commune jouit d'une température relativement fraîche de novembre à mars.



Graphique 1 : Hydrologie de la commune de Jean Rabel (IHSI)

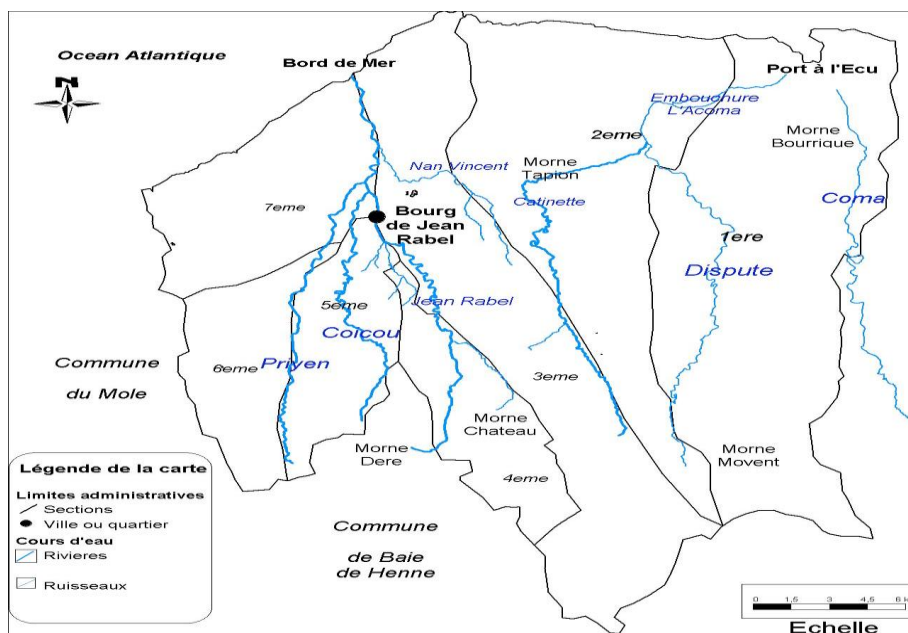
2.3.3 Hydrographie et hydrologie

La Commune de Jean Rabel dispose de deux principaux bassins versants. Celui de la rivière de Jean Rabel (145 km²), à l'Ouest du Morne Tapion, et celui de la rivière Catinette (150 km²) à l'Est du Morne. La rivière de Jean Rabel mesure environ 23 km. Elle prend sa source au morne Château situé à 885 m d'altitude. Dans sa partie supérieure, la rivière de Jean Rabel est essentiellement alimentée par des ravines torrentielles. Sur les 10 premiers kilomètres du cours de la rivière, on dénombre 20 ravines principales, pour un seul affluent régulier, la rivière Doucet. La rivière de Jean Rabel est donc sujette aux crues subites et dévastatrices, comme en novembre 2006, où les inondations ont fait 6 morts et de nombreux dégâts matériels. Les berges de la rivière sont aussi fortement érodées.

Au Nord du bourg de Jean Rabel, 17 km après sa source, la rivière de Jean Rabel rencontre ses deux principaux affluents: la rivière Coicou (4,5 km) et la rivière Prien (15,5 km). Ces deux affluents connaissent eux aussi de graves problèmes d'érosion de leurs berges, en particulier la rivière Prunier, dont le lit mesure de 30 à 100 mètres de large sur les 12 derniers kilomètres de son cours, pour un débit moyen de quelques centaines de litres par seconde. De très importants aménagements de berges seraient nécessaires afin de contrôler l'érosion et de limiter les risques d'inondations destructrices. Les derniers kilomètres avant l'embouchure de la rivière de Jean Rabel sont moyennement aménagés, avec la présence de nombreuses parcelles irriguées.

La rivière Catinette quant à elle, prend sa source à 500m d'altitude. Elle parcourt plus de 15 km avant de rejoindre la rivière Dispute (21 km) pour donner naissance à la rivière de Lacoma. Celle-ci se perd dans les marais de Port à l'Ecu, sans atteindre la mer, tout comme la rivière Denisse, généralement incluse dans le même bassin versant.

Globalement, les berges de ces cours d'eau sont moins endommagées que celle des rivières Prunier (couramment appelée Prien) et de Jean Rabel. Cependant, les crues de ces dernières années ont causé d'importants dégâts sur les berges où à certains endroits quelques dizaines d'hectares de terres ont donc été emportées. Il faut noter que ces cours d'eau ont souvent des débits moins élevés dans leur partie inférieure, en arrivant près de Port à l'Ecu, que dans leur partie moyenne au pied des mornes. Une partie des cours d'eau s'assèche en arrivant dans la vallée de Lacoma. Ceci est dû au fait que cette plaine connaît un climat semi aride (moins de 400 mm de pluie par an), et au fait que la barrière corallienne empêche l'écoulement des eaux et la force à s'infiltrer dans le sol.



Carte 5 : Hydrologie de la commune de Jean Rabel

2.3.4 Caractéristique agro-morphologique

Sur le plan pédologique, plusieurs types de sol sont identifiés dans la commune de Jean Rabel. Le premier est un sol alluvionnaire. Il est composé d'un mélange d'argile et d'alluvions, emportées par les eaux de ruissellement, reposés sur un substrat calcique. Toutes les plaines de la commune sont de cette composition. De nature spongieuse, il a une grande capacité d'absorption d'eau. D'après les analyses faites, il s'est révélé qu'il existe une forte teneur en sel dans le sol des plaines alluviales de Jean Rabel. Il faut enfin souligner que ce sol est pâteux en saison pluvieuse et poussiéreux en période de sécheresse.

Le second est une marne karstique. Les mornes d'altitude moyenne sont principalement constitués à partir de celui-ci. Il est visible partout dans les sections communales de Diondion, de Grande Source et de Dessources. La couleur du sol est jaune brunâtre. L'observation a montré que le sol de la section communale de Dessources est le plus karstique. Ainsi, à quelques centimètres au-dessous des plantations se trouvent les bancs rocheux qui, une fois cassés donnent les roches dont l'exploitation a connu une certaine ampleur durant ces dernières années dans la commune.

Dans la partie haute des mornes, le sol est constitué de calcaire dur. Ce type de sol peut-être observé à Vieille Hatte et à La Montagne particulièrement. Il est de couleur blanche grisâtre. D'autre part, la structure calcique des mornes facilite la création des nombreuses ravines répertoriées ça et là au niveau des bassins versants de la commune de Jean Rabel. A côté de ces types de sol qui forment la majeure partie du terroir de la commune, un autre type de sol de moindre importance est identifié sur la zone du littoral de la commune. Il s'agit du calcaire corallien. Ainsi toute la zone côtière qui va de l'Est de la commune (zone de Port-à-l'Ecu) à l'Ouest jusqu'à Nan Digo (Section Communale de Diondion) est de cette nature. Il faut souligner aussi qu'à certains endroits de la côte, la présence de sel. C'est le cas à Charrier, une localité de l'habitation Port-à-l'Ecu, où du sel non exploité, se retrouve dans le creux des roches.

2.3.5 Environnement

A l'instar des autres communes du Bas Nord-Ouest, on distingue deux écosystèmes principaux dans la commune de Jean Rabel :

- Un écosystème semi-aride qui occupe entièrement Lacoma, le Nord de Guinaudée, les parties Nord et Sud de Vieille-Hatte et le Nord de Diondion;
- Un écosystème semi-aride qui occupe entièrement Lacoma, le Nord de Guinaudée, les parties Nord et Sud de Vieille-Hatte et le Nord de Diondion;

- Un écosystème de type arboré dans les plaines alluviales et les hauteurs.

La première zone est constituée de savanes. Là, prédominent plusieurs types d'arbres constitués de propolis, de cactées et d'autres essences tels que: le bayahonde, les torches, le sisal, les nîmes, le latanier. Au-dessous de ces arbres, la culture du maïs, petit mil, haricot, pistache (arachide) ainsi que l'élevage des caprins sont pratiqués par les agriculteurs.

Quant à la seconde zone, plusieurs types d'arbres peuvent être énumérés :

1) Les arbres fruitiers : manguier, avocatier, oranger, quênepier, amandier, caïmitier (en voie de disparition), corossolier, chadéquier (pamplemoussier), pommier (pomme cannelle), etc.

2) Les arbres forestiers : bois de chêne, acajou, bois blanc (en voie de disparition), figuier, mapou, etc.

3) Les arbres décoratifs: flamboyant, ficus, palmiste etc.

Il faut noter par ailleurs qu'il existe beaucoup de cocotiers, d'arbres à pin et d'arbres véritables dans la plaine de Jean Rabel et le périmètre irrigué de la plaine de Sauval. De même, la culture du café, du cacao et des tubercules est pratiquée dans les hauteurs sous les arbres fruitiers.

Sur le plan faunistique, plusieurs types d'animaux sont répertoriés dans la commune de Jean Rabel. Parmi lesquels :

1) Les oiseaux et volailles : boustabac, taco, ramier, rossignol, pipirite, serpentiers ou pic-vert, corneilles, pintade sauvage, petit louis, colibri, ouanga négresse, fleur d'herbe, tisserin, etc.

2) Les reptiles: anolis, mabouya (appelé vulgairement soud loray), couleuvre, etc.

3) Les rongeurs: mangouste, rat, souris...

4) Les poissons et crustacés: poisson rose, carangue, homard, lambi, etc.

Il faut noter cependant que le phénomène du déboisement ainsi que la pêche traditionnelle ont des conséquences très grave sur la faune dans la commune. Certaines espèces d'oiseaux se font de plus en plus rares. De même, l'agriculture saisonnière dans les savanes se fait au détriment des mangoustes, des chats et pintades sauvages.

Le souci majeur de l'environnement de la commune demeure bien sûr celui du déboisement, mais on constate aussi, avec le développement du bourg, un problème de gestion des déchets qui s'accroît de jour en jour. Par ailleurs, la non-protection des sources et cours d'eau rend l'eau souvent non potable et facteur de maladies pour l'homme et le bétail. Enfin, cette situation de pollution des cours d'eau a été déjà dénoncée dans le premier PCD par les populations des zones côtières. Il faut aussi signaler le déversement illégal de déchets toxiques par des bateaux étrangers dans la mer. Il est clair que la pollution est l'une des causes de diminution des ressources halieutiques.

En raison de l'absence d'activité industrielle, la dispersion de l'habitat dans les sections communales et un trafic routier faible, l'air peut-être considéré comme sain dans la plus grande partie de la commune.

Malgré les efforts qui ont été consentis dans ce domaine, comme la mise en place d'une décharge contrôlée à Nan Vincent, la mairie n'arrive pas à résoudre totalement le problème de salubrité publique au niveau du Bourg. Une nette amélioration est constatée en ce qui a trait à la quantité de déchets jetés dans les canaux et aux abords de la rivière, mais il reste encore des sensibilisations à faire par les autorités auprès de la population afin d'enrayer une fois pour toute le problème de la gestion des déchets dans la commune.

2.4 Milieu social et services sociaux

2.4.1 L'éducation

Amélioration de la qualité de l'éducation

- ✓ Gestion concertée de l'éducation pour une mise en œuvre de la stratégie nationale (création et formation CME : Conseil municipal d'éducation, émissions de radios, spots sur l'éducation, passation automatique, gestion des surâgés, mise en place de la carte scolaire du district scolaire de Jean Rabel, appui aux comités d'écoles)
- ✓ Formation pour les maîtres des 15 écoles appuyées par ADEMA, associées à l'EFACAP.
- ✓ Appui aux écoles pour la rentrée scolaire 2009-2010.
- ✓ Formation pour 175 professeurs dans le cadre de la SNA/EPT
- ✓ 198 nominations (enseignants et directeurs d'écoles).

Amélioration de l'accès à l'éducation

- ✓ Appui à la scolarisation de 800 enfants démunis.
- ✓ Construction de 2 blocs sanitaires : Bourg : 1 ; 6^{ème} section : 1 ;
- ✓ Construction de 20 nouvelles écoles :
Bourg : 1 / 1^{ère} section : 6 / 2^{ème} section : 5 / 3^{ème} section : 4 / 5^{ème} section : 2 / 6^{ème} section : 1 / 7^{ème} section : 1
- ✓ Construction de salle de classe complémentaires : Bourg : 1 / 5^{ème} section : 6 / 7^{ème} section : 3.
- ✓ Construction de 7 clôtures d'écoles : 2^{ème} section : 1 / 5^{ème} section : 3 / 7^{ème} section : 3.
- ✓ Construction de maisons polyvalentes : 5^{ème} section : 1 / 7^{ème} section : 1.
- ✓ Construction du centre professionnel de FEDEC avec filières : coupe, couture, plomberie, électricité, cabaret, 1^{ère} section (dysfonctionnel à partir de 2011)
- ✓ Mise en place de 9 vacations dans le cadre du PSUGO : 1^{ère} section : 4 / 2^{ème} section : 1 / 3^{ème} section : 1 / 5^{ème} section : 1 / 7^{ème} section : 2.
- ✓ Création de 4 Centres d'Examens Officiels : Centre-ville : BAC, 9^{ème} AF, CEP / La Réserve (3^{ème} section) : 6^{ème} AF.
- ✓ Création de 3 3^{ème} cycle : 1^{ère} section : 2 / 7^{ème} section : 1.
- ✓ Formation pour : associations de parents et comités de gestion dans 15 écoles.
- ✓ Ouverture du nouveau lycée de La Réserve, 3^{ème} section.
- ✓ Ouverture de 5 nouvelles écoles PSUGO : 3^{ème} section : 4 / 7^{ème} section : 1.
- ✓ Ouverture d'un centre Informatique, 3^{ème} section.
- ✓ Ouverture de Centre Professionnels : 2^{ème} section : 1 / 2^{ème} section : 1.
- ✓ Reconstruction de 2 écoles : 1^{ère} section : 1 / 4^{ème} section : 1.
- ✓ Réhabilitation de 8 écoles : 1^{ère} section : 1 / 2^{ème} section : 4 / 4^{ème} section : 2 / 5^{ème} section : 1. Réparation de l'institution de formation des maîtres de Jean Rabel (peinture, réparation des fissures)

Tableau 7 : Réalisations du 1^{er} PCD (secteur Éducation)

Le secteur de l'éducation a connu des avancées significatives durant la période de réalisation du 1^{er} PCD :

- les infrastructures scolaires ont progressé sur l'ensemble des sections communales et du bourg,
- le nombre d'écoles dotées de cantines scolaires a augmenté,
- le nombre de maîtres a augmenté.

Sur cette période le nombre d'élèves fréquentant l'école fondamentale de base a diminué de 8%. Cette diminution s'observe également dans le nombre d'écoles primaires existant sur le territoire communal, de l'ordre de 23%. Ces données peuvent s'expliquer par la présence du programme cantine scolaire de la CARE avant l'année 2007 qui a entraîné l'ouverture de nombreuses écoles très fragiles ; ces dites écoles gonflées leurs effectifs afin de profiter outrageusement des provisions alimentaires.

En ce qui concerne les niveaux du 3^{ème} cycle et du secondaire, la progression s'inscrit tant dans le nombre d'institutions (30%) que dans le nombre d'élèves (140%) ayant accès aux cours.

Examens officiels durant la mise en œuvre du premier PCD						
		2007	2008	2009	2010	2011
6 ^{ème} AF	Nombre d'inscrits	409	525	598	583	1017
	Nombre d'admis	273	387	430	403	549
	Taux de réussite	66,7 %	73,7 %	71,9 %	69,1 %	54 %

Tableau 8 : Taux de réussite en 6^{ème} AF (2007-2011) / EFACAP Jean Rabel

Source : Programme Education ADEMA

On constate qu'après une progression en 2008, le taux de réussite a connu une baisse. Pendant ces mêmes années, l'EFACAP de Jean Rabel et ses écoles associées ont augmenté considérablement leur effectif. Celui-ci a plus que doublé en 5 ans. La stratégie développée par l'EFACAP a été d'offrir l'opportunité à un plus grand nombre d'élève d'être scolarisé et de ne pas leur fermer la porte du passage de l'examen officiel CEP.

Même si les conditions de formation ainsi que l'offre scolaire se sont améliorées pendant la mise en œuvre du 1^{er} PCD triennal (2007-2010), de nombreux aspects restent à développer :

- La formation professionnelle ;
- L'amélioration de la qualité au niveau du secondaire : mise en place d'un système de suivi pédagogique, disposition de matériels et formation pour les intervenants ;
- L'amélioration des conditions de travail des enseignants ;
- La mise en place de bibliothèques et de centres de recherche pour enseignants et élèves.

	2007					2012				
	Ecoles	Maîtres	Elèves	Nbre élèv/ clas	Cantines	Ecoles	Maîtres	Elèves	Nbre élèv/ clas	Cantines
Bourg	21	136	4266	33	2	14	108	3626	43	7
1^e section	54	233	8486	26	0	50	300	9136	30	17
2^e section	45	164	6265	23	0	14	72	2877	34	5
3^e section	39	150	4831	20	3	35	162	4376	21	3
4^e section	24	83	2894	20	2	24	121	2868	20	3
5^e section	22	74	2628	19	1	14	74	2477	29	1
6^e section	13	49	1645	21	0	8	71	1604	32	1
7^e section	18	49	1645	17	0	23	112	3356	29	6
Total	236	956	32975	22	9	182	1020	30320	30	43

Tableau 9 : Bilan quantitatif des écoles de Jean Rabel 2007/ 2012 (1^{ère} à 6^{ème} AF)

Source : enquêtes de terrain dans les habitations

	2007				2012			
	Ecoles	Elèves	Nbre élèves/ classe	Cantines	Ecoles	Elèves	Nbre élèves/ classe	Cantines
Bourg	10	1121	18	0	8	3618	73	2
1^{ère} section	5	602	17	0	6	706	20	0
2^{ème} section	1	47	16	0	2	153	30	2
3^{ème} section	1	148	49	0	3	156	13	0
4^{ème} section	0	0	0	0	2	160	27	0
5^{ème} section	0	0	0	0	0	0	0	0
6^{ème} section	0	0	0	0	1	85	42	0
7^{ème} section	0	0	0	0	2	260	43	1
Total	17	1918	25	0	24	5138	35	5

Tableau 10 : Bilan quantitatif des écoles de Jean Rabel 2007 / 2012 (7^{ème} AF à Philo)

Source : enquêtes de terrain dans les habitations

Nom	Habitation	Localité	Filière	Élèves	Professeurs
Centre Professionnel de Dubois	Dubois	Dubois	Coupe couture, pâtisserie, cuisine, art floral	25	1
St-Martin de Porest	Bourg	Bois-d'or	Coupe couture, cuisine	16	7
Béthel	Bourg	Rue Jérôme	Ebénisterie, maçonnerie, coupe couture, cuisine, plomberie	50	7
Ecole d'Informatique de Lacoma	Lacoma	Lacoma	Informatique	15	2
Centre artisanal de La Montagne	Nan Jules	Nan Jules	Artisanat (bambou)	90	3

Tableau 11: Écoles professionnelles de Jean Rabel (2012) / Source : enquêtes de terrain dans les habitations

2.4.2 La santé

Le secteur de la santé reste l'un des secteurs où le plus de difficultés sont enregistrées. Cela est la conséquence du dysfonctionnement de l'Unité Communale de Santé (UCS), dont le directeur n'était pas en réalité disponible sur la zone pendant toute la durée de la mise en œuvre du PCD. Cette structure qui est censée réguler le fonctionnement du système de santé dans la commune de Jean Rabel a failli à sa mission. Cette situation a également généré des difficultés dans la collette d'informations sur la santé ; l'ensemble des données que nous avons pu recueillir sont donc issues des ateliers participatifs.

L'Hôpital Notre-Dame du bourg est la seule structure de référence en matière de soins de santé dans la commune. Pourtant, ce centre hospitalier n'est pas en mesure de fournir tous les services sollicités par les patients en raison de contraintes matérielles, financières et techniques (absence de spécialistes dans certaines branches médicales). Les quelques services qui y sont garantis sont à peine fonctionnels. Patients et personnel de santé s'en plaignent. Avec l'appui de partenaires, une banque de médicaments (BMF : Banque de Médicaments du Farwest) avait été mise en place et permet un approvisionnement en médicaments aux différentes structures de santé de l'arrondissement. Un microscope est aussi venu augmenter la liste de matériels disponibles dans la zone.

Toutefois, il faut signaler que des efforts ont été déployés quant à l'augmentation du personnel dans certains dispensaires mis en place au niveau de plusieurs sections

communales (1^{ère} et 3^{ème} par exemple). Alors que d'autres sections attendent encore de pouvoir bénéficier des services d'un dispensaire. C'est le cas de la 6^{ème} section Grande-Source, où les habitants dénoncent l'installation d'un soi-disant dispensaire privé, qu'ils qualifient d'ailleurs de « Dispensè biznis ». A cause de cela, les patients se dirigent plutôt soit vers Mare-Rouge (section communale de la commune du Môle St-Nicolas) soit vers le bourg de Jean Rabel. Donc, il est clair que les victimes du choléra ont eu des difficultés à se faire soigner, vu les problèmes de déplacement sur la zone.

Des Centres de Traitement du Choléra (CTC) sont installés au niveau des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} sections, notamment dans les habitations Bassin-Bleu, Guinaudée et Boucan-Patriot. Des équipements sont venus renforcer durant le premier PCD les dispensaires déjà existants :

- Baguette : matériels de bureau, étagère, 6 lits, 2 panneaux solaires, inverter et 2 batteries
- Dubois et Raymond : freezers solaires pour la conservation des vaccins
- Trois dispensaires de la 1^{ère} section : électrification

Deux constructions ont été réalisées pour développer 2 dispensaires dans la 1^{ère} et la 2^{ème} section ; tandis que d'autres ont été réhabilités au niveau des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} sections.

Pour ce qui est de la médecine traditionnelle, cette pratique est visiblement en vogue sur l'ensemble du territoire communal. La population y recourt pour tous les cas de maladie présentant peu de complications ou des symptômes auxquelles les habitants ne sont pas coutumiers. Les houngans et autres pratiquants de la médecine traditionnelle (matrones, agent de santé...) se révèlent d'un appui fort appréciable à la population locale.

L'amélioration des conditions de transport permettra un meilleur accès aux soins de santé ; certaines habitations ne pouvant même pas accueillir la présence de médecins et d'infirmières dans le cadre des cliniques mobiles.

Habitations regroupées sur les routes	Matrones	Médecins feuilles	Agents de santé	Structures de santé
Bourg, Coicou	0	2	2	Hôpital (7 auxiliaires-infirmières + 1 auxiliaire-dentaire + 6 infirmières + 7 laborantins + 7 médecins)
Lacoma, Cabaret, Fond Lectine				Centre de santé (1 auxiliaire + 2 infirmières + 1 médecin)
Sauval, Colette, Péchot	2	0	4	(3 auxiliaires + 1 infirmière + 1 laborantine)
Cadémé, Bassin-Bleu, Vieille-Hatte	0	0	4	-----
Corail, Vieille-Terre, Grande-Source, Nan Digé	2	0	4	-----

Habitations isolées				
Atrél, Barbe Pagnol, Caletang, Dubois Gombo, Pisée, Port-à-l'Ecu, Raymond	0	0	0	Dispensaires (5 auxiliaires)
Boucan Patriot, Café-Paul, Ca Philippe, Datty, Fond noir, Guinaudée , Lalande 2ème, Péchaud	0	5	3	Dispensaire (4 infirmières + 3 auxiliaires + 1 laborantin)
Campledo (Ca-Matthieu), Fourby, Grande Falaise, La Source, La Réserve , Nan Solon (parfois appelée Fond Zombi), Repos, Trassael	8	1	9	Dispensaire (2 auxiliaires + 2 « dentistes »)
Bois aux Vents, Ca Gaudette, Désabée, Gaudette , Jens, Labellée, Nan Jules, Nan Plaisir	16	3	5	Dispensaire (1 auxiliaire + 1 infirmière)
Catron, Goimbert, Lalande 5ème, Leblanc, Moudo, Nan Man Noël, Porrier , Vert de Gris, Yawe	3	0	9	Dispensaire (2 infirmières)
Buron (+ Beauvoir), Fond Madame (+Bois Neuf), Jean Solme (+Métayer), Nan Saut (+ La Salombe), Osina, Pellier (+Bombel), Richard	4	8	3	Dispensaire dysfonctionnel (2 infirmières)
Gros Sable (+ Leban), Fond Ramadou, Baguette, Diondion , Bingo (Beauvoir)	23	11	9	Dispensaire (1 infirmière)

Tableau 12 : Soins de santé locaux / Source : enquêtes de terrain dans les habitations

Amélioration des infrastructures

- Achat d'équipements pour le renforcement du centre de santé de Baguette (matériels de bureau, étagère, 6 lits, 2 panneaux solaires, inverter et 2 batteries)/7^{ème} sect. Diondion.
- Campagne de sensibilisation sur le choléra et le VIH/SIDA / vaccination régulière.
- Construction de dispensaires : 1^{ère} section : 1 / 2^{ème} section : 1.
- Distribution de moustiquaires.
- Don de freezers aux dispensaires de Dubois, Raymond, pour la conservation de vaccins.
- Électrification des 3 dispensaires de la 1^{ère} section.

Fourniture d'intrants

- Équipement de l'Hôpital de Jean Rabel : 1 microscope pour analyse.
- Mise en place de CTC (Centre de Traitement Cholera) à : Bassin-Bleu, Boucan Patriot, Guinaudée.
- Appui logistique pour approvisionnement en médicaments à la Banque de Médicament du Farwest (BMF).
- Mise en place de 3 cliniques-école au niveau de la 7^{ème} section.
- Mise en place d'un dispensaire à Baguette, 7^{ème} section.
- Réhabilitation de dispensaires : 1^{ère} section : 2 / 3^{ème} section : 2 / 4^{ème} section : 2.
- Mise à disposition du dispensaire de La Montagne d'un stock de médicament estimé à 25 000 HTG.

Information, Education, Communication (IEC)

- Ouverture d'une mini-pharmacie à Diondion.
- Prévention contre la filariose.
- Réalisation de cliniques mobiles dans les sections communales.

Tableau 13 : Réalisations du 1^{er} PCD.

Description des services / Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Consultation générale	11628	10363	7714	7045	5330	4946
Test Labo	8666	27646	24805	17661	12546	nd
Test CDV VIH	nd	3018	4092	2584	1381	1178
Test PTME VIH	29	16	15	12	4	10
Patients soins palliatifs	112	78	84	77	27	41
Patients sous ARV	5	22	50	10	3	8
TB patients traités	31	19	41	22	35	2
Radiographie	nd	13	22	2	1	0

Tableau 14 : Prise en charge sanitaire 2007-2012 (source : HNDRP)

En 2009, un projet d'appui à l'hôpital (PEPFAR) a réduit son intervention. Il apportait un appui aux femmes enceintes, malades VIH, ainsi que des intrants médicaux. La diminution de ces appuis a entraîné une baisse considérable de la fréquentation de l'HNDRP.

2.4.3 L'urbanisation et les migrations

Les tableaux ci-dessous présentent les principaux mouvements de population recensés :

Origine	Objectif	Durée	Importance
Môle St Nicolas	Santé (pour des cas spéciaux)	semaine	+
Bas Nord Ouest, Anse-Rouge	Dezafi (section) et pèlerinage lors des fêtes patronales (Bourg et sections communales)	semaine, saisonnier	++
Haiti, France, Etats-Unis	Emploi (public, ONG, missions)	années	+
Bombardopolis, Môle St-Nicolas	Examens Officiels (Bac I & II)	années	+++

Tableau 15 : Causes des déplacements vers la commune de Jean Rabel

Destination	Objectif	Durée	Importance
Port-au-Prince, Gonaïves	Scolarisation (secondaire, université)	année	+++
Port-de-Paix	Démarches administratives auprès des institutions départementales	jour	++
Port-de-Paix / Port-au-Prince	Achat de gros d'importés : produits alimentaires, matériaux de construction, vêtements pèpè, médicaments, pièces détachées, cosmétiques	chaque semaine/mois	+++
Ville du Môle St Nicolas	Loisirs (plage, dezafi)	mois/année	++
Port au Prince, Gonaïves, Nord-Ouest Etats-Unis, Canada	Emploi (Public, Entreprises, ONG)	années	+

Tableau 16 : Causes des déplacements hors de la commune de Jean Rabel

2.4.4 Emploi

La situation de l'emploi formel dans la commune évolue en général de la même façon qu'au niveau de l'ensemble du pays. Par contre, on peut noter une hausse considérable qui a été enregistrée surtout dans le secteur éducatif où 198 professeurs ont été nommés en vue de combler certains vides qui existaient dans le système. Ces nominations ont été réalisées à tous les niveaux. D'autres emplois plus ou moins significatifs ont été créés dans des institutions (ADEMA, FAES, AAA, PRODEP, AYITI GOUVENANS, IFOS, CRS). Notons enfin que plusieurs centaines d'emplois de courte durée ont été créés par la mairie à travers la réalisation de projets de grandes envergures comme le drainage du centre ville et la construction du village Vincent.

2.4.5 Sport, loisirs, religions et culture

Le sport, en particulier le football, se taille une place de choix dans la vie des jeanrabélois. Pour ainsi dire, les activités liées au football (tournois locaux ou régionaux, retransmission de matches internationaux...) occasionnent toujours de grands rassemblements de foules. Cependant, les infrastructures y relatives laissent encore à désirer. En dehors du football, presque aucune autre discipline sportive ne suscite autant d'intérêt et de passion chez les habitants de cette commune peuplée de plus de 140 000 personnes. Seul le basketball se réserve une petite place de manière saisonnière un sur les tableaux d'affiche au niveau du bourg de Jean Rabel.

Du point de vue organisationnel, Jean Rabel possède une ligue de football fondée depuis au cours des années et qui compte près d'une dizaine de clubs affiliés. Cette ligue organise régulièrement des championnats de vacances et de tournois saisonniers pour les jeunes. En outre, la commune dispose d'un moniteur sportif, qui avec l'aide de volontaires de la zone organise annuellement le championnat interscolaire de football. Il faut par ailleurs noter l'implication d'autres personnalités dans l'organisation d'activités de loisir et de récréation (festival, journée récréative, activités *Konbit Vakans* d'été 2012...) à l'intention de la jeunesse.

D'autre part, il est visible que les infrastructures sportives (terrains de foot) ne sont pas suffisamment bien aménagées d'une façon à encourager la pratique du sport. Ce sont pour la plupart des terrains non clôturés ni trop appropriés (Pas de nivellement...) ; dans certains cas, ce sont des espaces loués et qui ne sont disponibles que dans les périodes sèches où la culture n'est pas de mise (cas de Lalande 5^{ème}, par exemple).

Les espaces de loisirs se répartissent comme suit :

Types d'espaces de loisir	Quantité	Lieu
Terrains de Football	35	Toute la commune
Centre Cybernétique	1	Guinaudée (2 ^{ème})
Gaguères	52	Toute la commune
Centres Culturels	2	Bourg
Guest-Houses	2	Bourg / Cabaret (1 ^{ère})
Hôtels	4	Bourg
Salles de Cinéma	12	Toute la Commune
Restaurants	9	Toute la Commune
Discothèques	3	Bourg / Guinaudée (2 ^{ème})
Maison Polyvalente (fonctionnement intermittent)	1	Bourg

Tableau 17 : Répartition des espaces de loisirs de la commune de Jean Rabel

Secteurs	Spécialités et pratiques de Jean Rabel
Musique	Rara, troubadour, lòkès
Sport	Football, basketball)
Théâtre	Théâtre de rôle, théâtre satyrique
Littérature	Poésie, littérature orale (tire kont)
Gastronomie	cassave, poisson, alette, pain-doux, doucounou, Tchaka, boy manioc/pois congo, pen joumou, doub motè (pwason bouyi nan ji kokoye), guyguy, pimentade, fricassé.
Architecture	Kay pay
Danse	Contre danse
Patrimoine naturel	Trou pispis (4 ^{tryèm} seksyon)
Patrimoine historique	Moulin à canne nan miray,
Relations sociales	Solidarité, hospitalité, démembré
Artisanat	Vannerie roulée (paniers, dessous de plats, etc.) et traditionnelle (djakout, makout, halfort, layer, chapo), écriture sur pierre,
Autres distractions importantes	Dezafi, Football Tikan

Tableau 18 : Pratiques culturelles à Jean Rabel

Evénementiel

- ✓ Organisation d'un festival théâtral.
- ✓ Fêtes patronales.
- ✓ Centre de loisir « Konbit Vakans » (foot, danse, art floral) accueil de 300 jeunes.

Formation

- ✓ Découverte du patrimoine à Jean Rabel et échange culturel intercommunal pour 50 lycéens.

Tableau 19 : Réalisations du 1^{er} PCD (secteur Culture, sport)

2.4.6 Les sources d'énergies utilisées et potentialités

La population de la commune de Jean Rabel a pendant longtemps vécu dans le noir (black-out). Il a fallu attendre la mise en œuvre du premier PCD pour que des avancées soient faites dans le domaine de l'énergie. A présent, deux principales sources d'énergie servent la population locale : un réseau thermique couvrant une partie du centre-ville, et des lampadaires solaires implantés en divers endroits sur le territoire communal.

Cependant, en dépit de ces avancées une mobilisation doit être menée pour pouvoir corriger les faiblesses identifiées dans la gestion et le fonctionnement de la centrale thermique, faiblesses liées à l'absence de fonds (les quelques abonnés ne paient pas...) pour l'alimentation du réseau en carburant.

Éclairage Public

- Électricité thermique du bourg 4h/jour. Fonctionnel mais irrégulier.
- Mise en place de 32 lampadaires solaires : Beldorin : 2, Bord-de-mer : 2, Catron : 1, Lacoma (pour la 1^{ère} section) : 8, La Réserve : 6, Manoël : 1, Morne Pasteur : 4, Village Vincent : 8.

Tableau 20 : Réalisations du PCD 2007-2010 (Secteur Energie).

2.4.7 Adduction et accès à l'eau potable

Bien qu'il n'existe pas de données exhaustives sur l'aménagement hydraulique à Jean Rabel, on peut dire que la commune abrite un nombre important de sources. La plupart sont situées dans la partie sud de la commune où la couverture végétale est relativement dense. Les sources captées sont chiffrées à plusieurs dizaines alors qu'il y en aurait plus de cinquante autres qui ne seraient pas captées. Les captages permettent l'alimentation des plusieurs bornes fontaines situées dans la partie nord comme à Sauval (2^{ème} section), Gros-sable (7^{ème} section). Le captage de Catron alimente un réservoir de 50 000 gallons qui dessert le centre-ville, le village Vincent et le quartier de bord-de-mer en eau potable. Plusieurs captages et citernes ont été soit construits ou réparés, par contre, les zones suivantes demeurent encore sous alimentées en eau potable et font face à d'énormes difficultés pour se faire approvisionner ce sont : l'habitation Pechaud et Boucan Patriot à la 2^{ème} section, Raymond (1^{ère} section), La montagne (4^{ème} section) et rivière Cadette (6^{ème} section).

Localités	Captage	Habitations	Territoires couverts	Remarques
Rue Larrieux	Oui		Centre-ville	
Rue Sténio Vincent	Oui		Centre-ville	
Nan Sitwon	Non	Caletan	1 ^{ère} section	Faible débit
Dispité	Oui	Barbe-Pagnol	Lacoma 1 ^{ère} section	
Kabonèt	Non	Barbe-Pagnol	1 ^{ère} section	
Kabonèt II	Non	Barbe-Pagnol	1 ^{ère} section	
Nan Tante	Non	Barbe-Pagnol	1 ^{ère} section	
Basen Dyab	Oui	Barbe-Pagnol	Paul-Atrel 1 ^{ère} sect.	
Pelye	Oui	Dubois	Cabaret 1 ^{ère} sect.	
Konyak	Oui	Gombo	1 ^{ère} section	
Nan Sous	Oui	Gombo	1 ^{ère} section	
Nan Maten	Oui	Loubier	2 ^{ème} section	
Nan Tiyen	Non	Loubier	2 ^{ème} section	
Ouvvèl	Non	Loubier	2 ^{ème} section	

Tou koulèv	Non	Loubier	2 ^{ème} section	Faible débit
Nan Mantî	Non	Sauval	2 ^{ème} section	
Sous Matèl	Oui	Guinaudée	2 ^{ème} section	
Dekan	Oui	Café-Paul	2 ^{ème} section	
Basen djab	Non	Péchof	2 ^{ème} section	
Zabriko	Oui	Guinaudée	2 ^{ème} section	
Dipwa	Non	Guinaudée	2 ^{ème} section	
Nan Mang	Non	Guinaudée	2 ^{ème} section	Faible débit
Mizerin	Non	Guinaudée	2 ^{ème} section	Faible débit
Nan Fapye	Oui	Lalande 2 ^e	2 ^{ème} section	
Pi Vidi	Oui	Ca-Phillipe	2 ^{ème} section	
Nan Woz	Non	Datty	2 ^{ème} section	
Mòn Bourik	Non	Colette	2 ^{ème} section	
Rivyè Valwa	Non	Boucan-Patriot	2 ^{ème} section	
Nan Tiswa	Non	Fond-Noir	2 ^{ème} section	Faible débit
Decamp	Oui	Bouffette	2 ^{ème} section	
Source Anières	Oui	Capin	3 ^{ème} section	
Sica	Oui	Vieille-Hatte	3 ^{ème} section	Besoin de réparation
Batado	Oui	Fouby	3 ^{ème} section	
Colin	Non			Besoin de réparation
Mamouze	Non			Besoin de réparation
Guillette	Non	Vieille-Hatte	3 ^{ème} section	Difficile d'accès / Faible débit
K-Matye	Oui	K-Matthieu	3 ^{ème} section	
Ochan	Oui	La Réserve	3 ^{ème} section	
Sapotiy	Oui	La Réserve	3 ^{ème} section	
Kayimit	Oui	La Réserve	3 ^{ème} section	
Monapach	Non	Trassaël	3 ^{ème} section	Besoin de réparation

Mata	Oui	Campledo	3 ^{ème} section	Besoin de réparation
Junepas	Non			Faible débit
Kalejè	Non	K-Matthieu	3 ^{ème} section	Besoin de réparation
Boye	Oui	Bassin-Bleu	3 ^{ème} section	
Gran Banyen	Non	La Réserve	3 ^{ème} section	Faible débit
Lasous	Non	Solon	3 ^{ème} section	Faible débit / Asséchée dans les saisons sèches
Waney-Solon	Oui	Bassin-Bleu	3 ^{ème} section	
Nan Santye	Oui	Fond-Zombi	3 ^{ème} section	
Koray	Non	Campledo	3 ^{ème} section	

Tableau 21: Approvisionnement en eau potable

Amélioration de l'accès à l'eau potable

- ✓ Adduction d'eau potable : construction de 4 fontaines de Vieille-Terre à Deschamps / 7^{ème} section Diondion.
- ✓ Adduction d'eau potable à Bois-blanc / 2^{ème} sect. Guinaudée.
- ✓ Captage sources : 3^{ème} section : 4 / 7^{ème} section : 1.
- ✓ Installation d'1 *Point de Traitement d'Eau* au centre-ville.
- ✓ Canalisation de plusieurs rues du centre-ville.
- ✓ Captage et construction de la ligne d'adduction de Porrier.
- ✓ Construction de citernes : 4^{ème} section : 20 ; 2^{ème} section : 31.
- ✓ Nettoyage de 2 sources au niveau de la 3^{ème} section : Mapou, Nan Marie (Trassaël).
- ✓ Réhabilitation de 4 Sources au niveau de la 3^{ème} section : Aniès, Jens, Ochamps, Mont-Parnache.
- ✓ Construction du poste de traitement d'eau de Poirier.
- ✓ Construction du système d'alimentation en eau potable à Grande-Source.
- ✓ Construction de fontaines : Morne Chrétien : 2.
- ✓ Construction de 4 kiosques au centre-ville

Amélioration de l'assainissement

- ✓ Construction de 800 latrines familiales : 3^{ème} section : 50 ; 4^{ème} section : 50 ; 5^{ème} section : 450 ; 7^{ème} section : 250.
- ✓ Construction de 5 latrines publiques : 3^{ème} section : 1 / 4^{ème} section : 4
- ✓ Construction de 9 citernes familiales et communautaires à Acadien, Gros-sable, Fond Ramadou, Vieille-Terre / 7^{ème} section.
- ✓ Implantation d'1 cimetière et d'1 caveau communautaire à Vieille-Terre, 7^{ème} section.

- ✓ Réparation du forage Nan Pi, Fond Ramadou, 7^{ème} section.
- ✓ Réparation du système d'adduction de Fond-Ramadou 7^{ème} section.
- ✓ Réparation en maçonnerie de la source Nan Koton, 7^{ème} section.
- ✓ Réparation de la ligne d'adduction Source Matelle.
- ✓ Réhabilitation du système Eau Potable de Cabaret (construction réservoir de stockage, remplacement de la ligne d'adduction, construction d'une nouvelle ligne d'adduction à morne malade)

Tableau 22 : Réalisations du 1^{er} PCD (secteur Eau potable et assainissement)

2.4.8 Communication

2.4.8.1. Le transport

Pendant la durée du 1^{er} PCD, des aménagements ont été faits sur divers tronçons de route au niveau de la commune de Jean Rabel. Cependant, les routes principales conduisant vers Port-de-Paix et vers Gonaïves - Port-au-Prince demeurent encore dans un piteux état. Par conséquent, les conditions de transport, comme relaté dans les ateliers de révision du PCD, sont toujours fragiles et entraînent des risques énormes pour la commercialisation des produits locaux, et les rapports administratifs ou autres qu'entretiennent les habitants de Jean Rabel avec les autres villes du pays sont entre autre difficiles.



Photo 1: Vue partielle de l'état de la route de Port-de-Paix - Jean Rabel

Amélioration des axes secondaires

- ❖ Aménagement en dallage de 390 m de la rue principale et 40m de canal au village Péralt.
- ❖ Amélioration des axes en terre battue : Lacoma – Vidi : 6 kms / Cabaret – Raymond : 7 kms, Pellier - Benglette.
- ❖ Aménagement des tronçons de route : Cabaret – Atrel / Guilbaud – Basé / Jean Rabel – La Réserve : remblaiement 19 kms / La Réserve – Boucan Patriot : remblaiement 5 kms / La Réserve – Anse-Rouge / Fouby – Trassaël / La Réserve – Goyave / La Réserve – K-Mathieu – Repos.
- ❖ Construction Pont de Jean Rabel.
- ❖ Drainage de la ville.
- ❖ Endiguement Bord-de-Mer. 25m de gabion
- ❖ Percement de routes : Paul-Atrel – Nan Paul : 7 kms/ Fond Lepturne – K-fou Tissaint : 8 kms / Fond-Ramadou – Baguette : 1,5 kms.
- ❖ Percement inachevé de la route Baguette vers Bord-de-mer. Combien de km de route.
- ❖ Réhabilitation des tronçons de route : Désabbée, 4^{ème} section / Digé – Bingo / Gran-Kay – Diondion / Centre-ville – Fond Ramadou / Fouby – Vieille Hatte / Nan Vincent – Fond-Toussaint.
- ❖ Traitement des *points critiques en béton des tronçons* : Derrière-Morne (4^{ème} sect.), Vieille-Terre (7^{ème} section).

Tableau 23 : Réalisations du 1er PCD (Secteur Transport)

Donc, pour soulager la peine des voyageurs et commerçants de la commune de Jean Rabel, des travaux de réhabilitation et de construction de routes sont à mettre en œuvre pendant la durée du nouveau PCD 2012-2017.

TRANSPORT TERRESTRE			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
• Autobus • Passagers • 1 pompe à essence • Routes • Taxi moto • Camions de transport • Routes reliant les habitations	• Rues trop étroites. • Routes en mauvais état. • Mauvaises conditions de voyage. • Manque d'entretien des routes • Prix du transport trop élevé • Formation des chauffeurs de taxi - Pas de matériels (engins) lourds au niveau communal. - Manque de routes secondaires.	• MTPTC • OCB	• Accident de la circulation • Cyclone

Tableau 24 : Perception du secteur transport par les habitants

2.4.8.2. Les médias (internet, radio)

Amélioration des circuits d'information

- ✓ 1 centre cybernétique au centre-ville (appels internationaux et cours d'informatique).
- ✓ 1 Cybercafé mis en place à Guinaudée (fonctionnement irrégulier).
- ✓ 2 stations de radio à La Source (dysfonctionnels).
- ✓ Ouverture de 4 nouvelles stations de radio au bourg : Grand G (dysfonctionnel), Pyramide FM, T-Grizay FM et VCJR.
- ✓ Couverture Réseaux Digicel, Natcom sur l'ensemble de la commune.
- ✓ Formation de 3 jours pour 24 journalistes du Bas Nord-Ouest.

Tableau 25 : Réalisation du 1er PCD (Secteur communication)

La radio est ce type de médias couramment utilisé par une bonne frange de la population de Jean Rabel. L'internet commence à peine à être à la portée des gens avec le système mobile de Natcom et Digicel. Le nombre de station de radio a évolué durant ces cinq dernières années où quatre nouvelles stations ont été créées dans le centre-ville seulement. Elles diffusent des émissions à caractère éducatif, culturel et évangélique au profit de la population. Certaines d'entre elles retransmettent les éditions de nouvelles de Vision 2000 une station de la capitale permettant ainsi aux jeanrabelois d'avoir accès aux informations nationales et internationales. Quelques efforts ont été effectués par l'association ADEMA en vue de doter ces radios de matériels plus performants pour atteindre les zones reculées des sections et augmenter les heures d'écoute. Par ailleurs, plusieurs séances de formations ont été dispensées à l'intention des animateurs.

2.4.8.3. La couverture téléphonique

L'accès aux réseaux de téléphonie mobile s'est accru depuis 2006 avec la venue de Digicel, puis Natcom en 2011. Nous pouvons estimer que plus de 50% de la population locale ont accès à un téléphone portable ; une nette amélioration à ce niveau. Il importe néanmoins de voir si les tarifs peuvent être vraiment considérés compétitifs sur le marché, surtout lorsqu'on tient compte de la récente fusion Voilà-Digicel.

2.5 Le contexte économique de la commune de Jean Rabel

L'économie de la commune de Jean Rabel repose sur l'agriculture et ses activités extra agricoles, le commerce, l'entrepreneuriat, l'artisanat et l'exploitation des mines et des carrières. Le contexte de Jean Rabel n'est toutefois pas différent des autres communes de la région du bas Nord-Ouest. La plupart des habitants gagnent leurs revenus dans le commerce des produits importés, dans l'agriculture en particulier l'élevage et la pêche. Mais, il faut signaler que l'activité de production du charbon de bois s'est intensifiée au cours des trois dernières années où le nombre des opérateurs a doublé et la quantité de camions fréquentant la commune à la recherche de charbon est en nette augmentation. Le développement des ateliers de transformation des produits agricoles est en augmentation. Pour l'instant la commune de Jean Rabel possède les ateliers de transformations suivantes :

- ✓ 5 boulangeries : 1^{ère} section : 1 / 3^{ème} section : 4.
- ✓ 1 atelier de transformation de produits agricoles à Bois blanc (2^{ème} section).
- ✓ 4 cassaveries : 1^{ère} section : 2 / 5^e section : 2.
- ✓ 8 moulins à grain : 1^{ère} section : 2 / 2^e section : 2 / 3^e section : 3 / 4^{ème} section : 1 / 6^{ème} section : 1 / 7^{ème} section : 1.
- ✓ 1 micro entreprise de transformation de produits agricoles à Sauval (2^{ème} section)

2.5.1 La production végétale

La production végétale dans la commune de Jean Rabel s'articule principalement autour de la culture du maïs, des légumineuses comme le haricot et le pois congo, du manioc, de l'arachide et de la banane. Cette production est l'élément moteur de l'économie jeanrabéloise. Cependant, elle reste fortement dépendante de la pluviométrie. Une infime partie des terres en plaine est arrosée à partir d'un système qui a été mis en place. Ainsi, ce système avait permis en 2007 l'arrosage de 650 hectares de terres. Avec les nouveaux systèmes qui ont été construits et/ou réhabilités, la quantité de terres arrosées est passée à plus de 800 hectares pour une plaine estimée à 15 000 hectares. Ce qui représente 5,3% de terre arrosées soit une augmentation de 1%.

Il est important de souligner que le problème de l'arrosage de terres ne réside pas seulement dans l'absence d'infrastructure agricole. Il est surtout lié au climat de la région où les sources ont un débit faible et où les rivières ont un régime temporaire. L'eau disponible n'arrive jamais à couvrir en temps réel les besoins en eau des cultures. La région est reconnue pour sa faible pluviométrie soit 400 à 800 mm de pluie par année. De plus, elle est caractérisée par deux longues périodes de sécheresse allant de juillet à la fin du mois d'août d'une part, et de fin décembre à début avril d'autre part. Cette situation de dépendance de l'agriculture vis-à-vis de la pluie complexifie l'activité des agriculteurs et de ce fait réduit énormément les possibilités de récoltes.

Dans les plaines comme dans les montagnes de la commune, la pratique de la culture associée est très courante. Cette pratique consiste à mettre dans une seule et même parcelle plusieurs espèces différentes. De l'avis de certains cultivateurs, cette technique se fait dans le but de multiplier les opportunités de rendement. Elle permet aussi de limiter les risques dus aux aléas climatiques. Dans les périmètres irrigués, la banane est par exemple associée au manioc et au maïs. Dans le cas de la banane, elle a été en proie à des difficultés liées au sigatoka, une maladie fongique qui attaque la plante. Plusieurs milliers de plantules résistants à la maladie ont donc été distribuées aux agriculteurs ce qui a permis de limiter l'effet de la maladie sur le rendement de cette culture.

En matière de production végétale, une deuxième grande potentialité s'offre à la commune: avec le développement de la filière fruitière (Avocat, Orange, Mangue). La section communale de Grande Source notamment est reconnue de longue date pour la production des agrumes, en particulier l'orange douce. Les terres de la cinquième section (Dessources) présentent une grande affinité pour la culture de la mangue, de l'avocat. Cependant, le développement de cette filière ne peut se faire sans une amélioration des infrastructures routières. On note par ailleurs, la présence d'une fédération coopérative agricole (FEKAJ) qui travaille sur le développement de la filière fruit notamment la mangue francisque. Le programme d'appui à la filière mangue mené par l'ONG Initiative Développement (ID) a participé au développement de cette filière notamment par la distribution de 191 640 plantules de manguiers et le greffage d'environ 83 243 pieds dans cette même variété.

Plusieurs activités pour dynamiser la filière ont été mise en place dont :

- Le renforcement de la coopérative agricole (FEKAJ) regroupant les producteurs de fruits sur la commune,
- La recherche d'exportateurs en particulier pour la mangue,
- Le développement de points de vente pour la commercialisation des fruits dans de meilleures conditions.

Complémentaire l'importation	Produits en excédent, mais non commercialisés en raison des difficultés de transport	Produits exportés vers d'autres régions du pays (département, grandes villes)
Pois rouges et noirs, oignons, poireaux	Oranges, mangues, avocats	Bananes, canne à sucre, pois congo, giraumonts, maniocs, patates, arbre véritable, cabris, moutons, maïs, petit-mil, arachide, noix de coco

Tableau 26 : Principaux échanges agricoles de la commune

Agriculture

- ✓ Développement de la production de la mangue francisque dans le Bas Nord-Ouest : surgreffage : 83 243, taux survie : 86% ; production de plantules : 191640, taux survie : 54%
- ✓ Distribution de 2000 kilos de semence (pois, maïs, petit-mil) à Bois-Neuf (6^{ème} sect.), Lacoma (1^{ère} sect.), Fond-Ramadou et Vieille-Terre (7^{ème} sect.).
- ✓ Construction d'1 lac collinaire à Fond-Ramadou.
- ✓ Don d'une pompe à aspersion pour la culture maraichère.
- ✓ Don d'une pompe à eau à l'organisation ISSO à la 2^{ème} section.
- ✓ Création et structuration d'une coopérative agricole regroupant 1600 producteurs (FEKAJ)
- ✓ Maîtrise des eaux pluviales pour l'irrigation par épandage de crues à Cabaret/1^{ère} sect. Lacoma.
- ✓ Mise en place des jardins de légumes sur ½ ha à Bois-Neuf (6^{ème} sect.) et à Acadien, Gros-Sable, Fond Ramadou et Vieille-Terre (7^{ème} sect.) 6 ha.
- ✓ Mise en place de 7 lacs collinaires à Lacoma pour le développement de la pisciculture.
- ✓ Mise en place d'une cinquantaine de bassins de rétention à Guinaudée, Leblanc, Dubois, La Coma, Vion, Calétan.
- ✓ Promotion de l'agriculture Irriguée :-
 - 50 ha à Lebanc/7^e sect. Diondion.
 - 100 ha sur le périmètre de Vieille-Place, Magrite, Cahoin, Fond-Noir, 6000 m de canal au total/2^{ème} sect. Guinaudée
 - 10 ha à Nan coton/7^{ème} section
- ✓ Réalisation d'un canal d'irrigation de 900 m en terre à Nan Coton pour l'arrosage d'une dizaine d'ha

Tableau 27 : Réalisation du premier PCD (Secteur Agriculture)

La culture de Céréales

Les terres de la commune sont également réputées pour la culture de céréales. Les pratiques culturales se font jusqu'à présent à l'aide d'instruments aratoires traditionnels (houe, pioche, machette). Malgré la précarité de ces matériels, les agriculteurs arrivent à obtenir un rendement satisfaisant de l'ordre de 0,5 TM à l'hectare³. La plus grosse difficulté pour ces types de culture en particulier le maïs demeure l'accès à l'eau. La majorité des parcelles cultivées ne sont pas arrosées et dépendent donc de la pluviométrie. On retrouve plusieurs variétés de maïs à Jean Rabel dont : Ti bourik, Conmayagua et la variété locale. Ces cultures sont également soumises aux insectes comme les chenilles et les fourmis qui attaquent les semences

³ AAA - 2007

Le petit-mil quand à lui est la culture la plus tolérante à la sécheresse et confère aux paysans une plus grande assurance en culture non-irriguée. Son rendement sur la zone varie entre 0,6 et 0,8 TM à l'hectare. Il existe plusieurs variétés de petit-mil qui, présente chacune des avantages et des inconvénients. Il y a une variété à cycle court dont la période de maturation varie entre deux mois et demie à trois mois avec une capacité de repousse faible, une autre variété varie de quatre mois et demie à cinq mois avec repousse moins faible, et finalement une variété à cycle long, celle de douze mois avec une excellente capacité de repousse pouvant fournir un rendement équivalent à la première pousse dans les conditions optimales.

A Jean Rabel, les agriculteurs préfèrent la variété communément appelée « bout Ponyèt »⁴ dont le temps de maturation dure trois mois puisque après la récolte, les animaux seront lâchés pour consommer les débris de récolte. Aujourd'hui, le petit-mil a tendance à être relégué à la dernière place en raison de la difficulté à trouver la bonne semence et, à noter aussi, les ravageurs de récolte (Tisserin)⁵ qui découragent les planteurs.

Nous pouvons constater que, les céréales demeurent une culture à grande consommation au niveau national. La commune de Jean Rabel a la potentialité de produire plusieurs milliers de tonnes de céréales si les conditions sont réunies. Le développement d'une politique agricole autour de ces productions pourrait permettre à la commune de sortir de cette insécurité alimentaire chronique que la population de Jean Rabel subit depuis plusieurs décennies.

Filière Céréales (Maïs / Petit-mil)			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Terres fertiles - Bons grains - Planteurs - 1 motoculteur fonctionnel - Outils traditionnels - Moulin à grains - Techniciens pour la réparation des moulins à grains	- Mauvaises conditions de transport. - Absence de structure de stockage <u>Manque de :</u> - Marché ; - Sensibilisation pour la consommation des produits locaux ; - Outils ; - Variété dans la transformation des céréales. - Techniciens agricoles ;	- Eaux pour l'irrigation ; - BAC - OND - Semences de qualité	- Insectes - Panne technique dans les moulins - Produits importés - Sécheresse - Mauvaises semences - Produits gâtés - Inondation - Tempête - Épidémies sur les plantes.

Tableau 28 : Perception des habitants sur la filière céréale

⁴ C'est la forme de la grappe ressemblant à l'avant bras d'un humain avec la main en position repliée

⁵ Oiseaux qui marchent en bande que les paysans appellent « Madan Sara »

La culture du manioc

Le manioc est la culture de prédilection des paysans de Jean Rabel qui pratiquent l'agriculture pluviale car il présente moins de risque par rapport aux autres cultures pratiquées. Elle est une plante très rustique qui tolère bien la sécheresse. Le sol de la commune est très adapté à cette culture, ce qui explique sa culture sur toute l'étendue du territoire de la commune. Il existe plusieurs variétés dont matita, chofe sann, destinées à la consommation brutes. La variété dite « amer » est celle qui peut être consommée uniquement en farine. La filière est très prometteuse si l'on considère les différents ateliers de fabrication de cassave existants. Il convient toutefois de dynamiser ces entreprises afin de les rentabiliser pour qu'elles puissent devenir de véritables leviers de développement.

Filière Manioc			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Terres fertiles Planteurs de manioc Techniciens pour la cuisson des cassaves Volonté des travailleurs et gestionnaires de cassaverie Citerne pour puiser de l'eau pour le lavage des maniocs Matériels pour la cuisson des cassaves Quelques outils traditionnels Marchandes de maniocs (cassaves) Moteur pour râper les maniocs Techniciens-opérateurs des moteurs.	Terres arides. Manque de : - Employés dans les cassaveries (pas de moyens de les rémunérer) ; - Moyens financiers pour la culture de maniocs ; - Outils ; - Sensibilisation pour le développement de la consommation des cassaves locales ; - Variétés de maniocs ; - Techniciens agricoles pour l'encadrement des planteurs ; Pas de : - Canaux d'irrigation ; - Cassaveries dans certaines sections ; - Lampes pour le chauffage des platines ; - Moyens financiers pour le remplacement des presses défectueuses ; - Moyens de transport ; - Plan de marchéage ;	Marchés local et national ONG MARNDR OCB Coopératives de crédit Caisses populaires FAES Secteur privé pour le transport à dos d'âne	Erosion Sécheresse Maladies Chenilles Cyclone Négligence Elevage libre Découragement des planteurs Cherté de la vie Panne de moteur Exode rurale Fumée attaquant les tôles de l'usine Voleurs dévastant les jardins.

Tableau 29 : Perception des habitants sur la filière manioc

2.5.2 L'Élevage

L'élevage comme activité extra agricole occupe une part importante dans l'économie à Jean Rabel. Il est pratiqué de différentes manières par les paysans. D'une part, il y a un élevage extensif qui se pratique sur l'étendue des plateaux (platon) de la côte de la première, deuxième, troisième et septième section dite « zone de cadastre » où les animaux sont libres dans l'espace pour être récupérés le soir dans des parcs construits avec des matériaux de récupération et de bois. Les éleveurs s'adonnent dans ces espaces à l'élevage des petits ruminants mais les caprins sont les plus nombreux. D'autre part, une autre forme d'élevage dite à la corde se pratique dans les espaces cultivés et souvent près des habitations où la nourriture, constituée d'herbe de guinée, de fourrage et de résidus de récoltes, est servie sur place. On y trouve les bœufs, les cochons, les caprins, les ovins et les bêtes de somme. Les animaux de basse cour tels: les poules, les pintades et les dindes sont élevés en liberté autour des maisons et les «jaden lakou» où ils cherchent leur nourriture. Parfois, ils sont nourris par quelques grains et déchets de cuisine venant directement des membres de la famille. Quantitativement ces animaux représentent le groupe le plus important.

Il est à souligner que plus de 85% des agriculteurs pratiquent l'activité d'élevage. Cette activité constitue une épargne pour l'exploitant qui peut-être classé comme une activité économique de premier rang. Malgré tout, les paysans connaissent de grandes difficultés dans ce secteur. La plupart des recommandations du premier PCD n'ont pas été prises en considération comme par exemple la formation des éleveurs, le mécanisme de contrôle des maladies, l'augmentation du nombre de vétérinaires du BAC. L'absence de fourrage constitue également un handicap majeur pour le développement de cette filière. L'herbe de guinée, principal fourrage, du bétail est devenue rare en période de sécheresse. Les techniques de conservation fourragère demeurent peu maîtriser par les éleveurs. Par ailleurs, les cabris et les moutons sont souvent attaqués et tués par les chiens sauvages et les voleurs.

L'élevage pourrait constituer un vrai potentiel économique pour la zone qui réunit des conditions favorables pour le développement de cette activité. L'élevage donnerait de meilleurs résultats si la couverture sanitaire était assurée valablement. Il existe un nombre assez restreint d'agents vétérinaires formés sur la commune selon le rapport diagnostic du premier PCD (91) ; de plus ils bénéficient d'aucun encadrement et manquent très souvent de moyens en matériels de soin et de médicaments. Il est à noter que plusieurs campagnes de vaccinations ont été organisées par le ministère de l'agriculture mais les paysans se plaignent de l'irrégularité de ces campagnes.

Enfin, notons quelques avancées faites dans le secteur avec l'introduction de races améliorées et la construction de quelques bassins de rétention d'eau dans les zones sèches utilisés parfois comme eau de boisson pour les bêtes.

Élevage

- ✓ Amélioration du cheptel caprin à Lacoma : 100 femelles + 10 boucs améliorés.
- ✓ Amélioration du cheptel de moutons dans la plaine Sauval : mise à disposition de 4 béliers et 60 femelles.
- ✓ Amélioration du cheptel caprin à Vieille-Terre, 7^{ème} section : 4 boucs améliorés + 40 femelles.
- ✓ Distribution de 500 cabris aux parents d'élèves à Lefonds, Dubois, Lapasse, 1^{ère} sect. Lacoma.
- ✓ Don de 34 cabris (32 femelles, 2 boucs améliorés) aux agents de santé de La Réserve.
- ✓ Don de 36 cabris à ADPVM (Asosyasyon pou Devlopman Peyizan Vyèytè Wout Mawouj).
- ✓ Distribution de 50 femelles de cabris aux membres de la FOSED.
- ✓ Distribution de 10 femelles de cabris à Sauval.
- ✓ Distribution de plusieurs dizaines de cochons créoles à Colette.
- ✓ Elevage caprin à Bord de Mer de Jean Rabel.
- ✓ Elevage caprin et ovin à Bois-Neuf (6^{ème} section Grande Source), à Vieille-Terre et Fond Ramadou (7^{ème} sect. Diondion) : distribution de 443 cabris et moutons
- ✓ Elevage de poules de chair et de pondeuses à Bois-Neuf (300 poulets) (6^{ème} section Grande Source), à Vieille-Terre (300 poulets) et Fond Ramadou (7^{ème} sect. Diondion).

Tableau 30 : Réalisations du premier PCD (Secteur élevage)

2.5.3 La Pêche

La pêche constitue l'activité extra agricole de la majorité des habitants des côtes de la commune de Jean Rabel. La pêche est pratiquée au niveau de trois villages spécifiques dont Port-à l'écu, Bord-de-mer et Arcadien. Les habitants de ces villages pratiquent une pêche artisanale et ont un savoir-faire exceptionnel. Pour la capture des poissons, les amateurs utilisent les matériels suivants : canots, pirogues, filets, fusils et nasses. Mais ces matériels archaïques ne permettent pas aux pêcheurs d'obtenir un rendement satisfaisant. D'ailleurs, les matériels de navigation comme les canots ne leur permettent de s'éloigner de la côte. Or, la plupart des poissons de qualité sont localisés dans des galeries dans le fonds marin. Cette situation les oblige parfois à utiliser des filets de petites mailles dans le but de capturer les gros poissons mais aussi les petits qui n'ont même pas eu le temps de se reproduire.

Toutes les activités de pêche se font à une vingtaine de kilomètres de la côte au plus puisque l'absence de bateau moderne et de canots motorisés rend impossible la pêche en haute mer. Cependant, les atouts pour la pêche sont que la côte reste une zone vierge, relativement peu polluée et que, la position de la côte jeanrabeloise confère un avantage majeur pour la pêche: elle permet la migration de plusieurs espèces de poissons. La présence de ces visiteurs nombreux et diversifiés tels :

carengue, baré, croco blanc, paroket, balbarin, bekin, balarou, vivanno, homard, cardinal, dorade, piyanpi, djanpave, bonite pourrait être un apport considérable pour les pêcheurs.

Dans une rencontre réalisée avec les pêcheurs des différentes zones précitées, ceux-ci n'ont pas caché leur inquiétude par rapport à une nouvelle pratique qui se développe au niveau de la pêche appelée «pêche bat dlo ». Il s'agit d'une sorte de compresseur qui bouleverse l'eau à un endroit et contraint les poissons à se regrouper. De là, ils sont facilement capturés par le pêcheur en question. Soulignons que cette pratique est profitable à un particulier au détriment des autres pêcheurs. Ce type de pêche n'est pas sans conséquence selon les participants sur la faune halieutique. Plusieurs difficultés ont donc été énumérées :

- Les poissons sont devenus très fuyants.
- Les petits ne sont pas épargnés ; on constate donc une diminution de la ressource.
- Les gros poissons évitent l'environnement de la côte.

Cette situation est pour la moins néfaste pour les pêcheurs qui, avec cette pratique, contribuent à la diminution de la population de poisson et provoque donc la baisse considérable du rendement.

Les pêcheurs souhaitent une intervention, en urgence des autorités. Les actions suivantes ont été identifiées :

- L'application de la législation sur la pêche.
- La nomination d'un agent de pêche.
- La formation des pêcheurs sur l'utilisation de nouvelles pratiques notamment la pêche sur DCP.
- Une amélioration de la conservation des poissons (introduction de freezers et séchoirs).
- La création de conditions favorables pour la pratique de la pêche en haute mer.

Filière Pêche			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Longueur de la côte Quelques matériels : « Pripi » torpilleurs, canots filets nasses	<u>Manque de :</u> - Matériels et équipements de pêche, tels : bateaux, moteurs, lignes, hameçons... <u>Pas de :</u> - Institutions qui s'occupent de la pratique de la pêche ; - Magasins d'intrants en	Mairie ONG MARNDR SEMANAH	Cyclone Canots inappropriés Exploitation des petits poissons Pratique de « rabattage » de l'eau de la mer.

lignes hameçons lièges cordes Santé des pêcheurs	matériels de pêche; - Moyens efficaces pour l'exploitation de la mer ; - Freezers ; - Thermos de conserve ; - Moyens de transport ; - Fonds d'assurance ; - Crédit pour pêcheurs ; - Formations pour les pêcheurs ; - Sauvetage ; - Huc (variété d'hameçons) ; - Viroles ; - DCP ; - Fil acier ; - Agence de pêche ; - Balance.		
---	---	--	--

Tableau 31: Perception des habitants sur la pêche

2.5.4 La production de charbon

La production du charbon de bois dans la commune de Jean Rabel demeure l'une des activités économiques les plus lucratives. En effet depuis plusieurs décennies, la coupe des arbres pour produire du charbon est très courante ce qui n'est pas sans conséquence sur la couverture végétale. Actuellement, elle constitue une source revenus sûrs pour un grand nombre d'habitants aussi bien les fabricants que les revendeurs. Une grande partie de charbon produite à Jean Rabel est transportée à dos d'âne depuis l'intérieur des habitations puis en camion sur les grands axes vers Port-de-Paix et Anse-rouge. Une autre partie est consommée sur place par la population. Cette consommation représente environ un quart de la production. Auparavant, le charbon produit dans la première et la deuxième section était transporté tous les mardis vers le marché de Lacoma. De là, les marchands l'achetaient et se dirigeaient vers le marché de Port-de-paix et de Saint Louis du Nord. Mais aujourd'hui, les opérateurs sont tellement nombreux qu'ils arrivent à se rendre sur les lieux de fabrication et négocient directement avec le fabricant. Le charbon produit dans la quatrième section et dans une bonne partie de la troisième section est transporté en camion et pick up vers Anse-rouge et de là, la cargaison est embarquée sur des voiliers pour être finalement vendu à Saint-Marc, Arcahaie et Port-au-Prince.

Selon une enquête qui a été réalisée en 2007, la plus grande quantité de charbon de bois est fabriquée à l'aide des essences de prosopis⁶ (bayahonde), de cactées réparties dans une bonne partie (septentrionale) de la commune. La première est à croissance rapide et résiste très bien à la sécheresse tandis que la seconde a la capacité de mettre de l'eau en réserves à travers ses membranes, ce qui lui confère aussi une certaine résistance à la sécheresse. Cependant, pour la fabrication du charbon, le cactus requiert plus de temps de préparation. Malheureusement, les recommandations qui ont été faites dans le premier PCD n'ont pas été prises en compte. Il avait été recommandé de créer des parcs d'arbres à bayahonde dans les terres inaptes à l'agriculture, ce qui permettrait de valoriser cette production vu son importance dans l'économie et dans la cuisson (92% des ménages en milieu urbain l'utilise selon l'IHSI).

A noter que les grandes zones de production du charbon dans la commune demeure dans l'ordre la deuxième section dans sa partie septentrionale, la septième section au niveau de Gros-Sable et finalement la troisième section au niveau de Vieille-Hatte.

2.5.5 Le commerce

A Jean Rabel comme dans plusieurs zones reculées de la région, l'échange commercial se fait à travers les marchés, les boutiques et les magasins. Pour ces derniers, ils sont surtout localisés dans le centre-ville où se concentre un dixième de la population. L'activité d'échange commercial se déroule sur quinze marchés dans la commune dont les trois plus grands en termes de flux de marchandises et de capacité demeurent : Le marché de Lacoma, celui du bourg et le marché de la Réserve. Les places au niveau de ces marchés sont occupées essentiellement par des femmes. Une partie essentielle des échanges concerne les produits importés. La vente des animaux occupe la seconde place et celle des produits agricoles à la dernière.

Cependant, il existe une particularité importante à souligner dans ces marchés. Le marché du bourg est considéré comme le marché principal puisqu'il se situe dans le centre commercial de la commune. Les gammes des produits à échanger y sont plus variées. Mais, il est pourtant fréquenté par des marchands venus des zones alentours de la commune. La vente de bétails est moins dense. Plusieurs démarches ont été menées par l'administration en place en vue de taxer les marchands qui occupent une place dans ce marché, ces démarches se sont, pour des raisons politiques, soldées par des échecs. Lors des ateliers participatifs, les participants ont souligné que les fonds de roulement utilisés par la plupart des marchands sont des prêts consentis dans les caisses populaires de la commune à des taux handicapant le développement de leur activité.

⁶ Nom scientifique de cette espèce d'arbres (bayahonde)

Le marché de Lacoma dit marché Constantin, situé à la deuxième section, est plus important en termes de flux. D'ailleurs les marchands du bourg viennent en camions y écouler leurs produits. Les gens viennent des communes avoisinantes comme Port-de-Paix, Chansolme, Saint-Louis du Nord pour acheter et vendre. A noter que ce marché construit sur un terrain, portant le nom du propriétaire, est souvent l'objet de sérieux conflits avec les autorités locales qui ont des difficultés à percevoir les taxes. Visiblement, la taxe de ce marché est gérée par des privés dont ni la DGI, ni le coordonateur n'a le contrôle.

Le marché de La réserve a été construit en trois modules via un financement du Ministère de l'Intérieur. La vente des produits agricoles prédomine les espaces de ce marché. La taxe est collectée de façon irrégulière par des gens mis en place par le coordonateur CASEC. La direction locale de la DGI n'a aucun contrôle des montants collectés.

Soulignons que les 12 autres marchés secondaires sont situés dans les 1^{ère}, 2^{ème}, 4^{ème} et 7^{ème} sections. Ces derniers sont des marchés de consommation (d'approvisionnement en produits locaux et importés destinés à la consommation). En comparant même grossièrement les volumes d'importation et d'exportation au niveau de la commune, on remarque qu'à Jean Rabel comme dans le reste du pays, la balance commerciale est largement négative; la situation se détériorant d'année en année.

Marchandises et/ou produits	Marché principaux de la commune					
	Bourg		Lacoma		La Reserve	
	Provenance	Destinations	Provenance	Destinations	Provenance	Destination
Produits vivriers (maïs, manioc, banane, igname, arachides, haricots)	-Dans toutes les sections de la commune	Consommation interne (niveau communal) - Port- de -Paix - Port-au-Prince - Saint Louis du Nord -Gonaïves	- Bourg (zone agricole) - 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} Sections	-Echange interne -Port-de-Paix	- 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} section s de Jean Rabel	Echange interne - Anse-Rouge -2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} sections de Baie-de-henne -Gonaïves
Bétail	-Toutes les sections	-Lacoma -Chansolme	-Toutes les sections de la commune de Jean Rabel, Môle (1 ^e , 2 ^e et 3 ^e sections), Baie de Henne (3 ^e et 4 ^e sections)	-Echange interne - Chansolme -Beauchamp -Port-de-paix	-2 ^{ème} , 3 ^{ème} , et 4 ^{ème} section de Jean Rabel -Boucan Patriot -2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} sections de Baie-de-Henne	-Echange interne -Lacoma -Chansolme -Beauchamp
Fruits (Oranges douce et amères, citrons, Avocats, Mangues,	-6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 3 ^{ème} , 7 ^{ème} et 2 ^{ème} sections	-Port-de-Paix - Bord de Mer, Zone Nord de la 2 ^{ème} et 1 ^{ère} section.	-2 ^{ème} , 3 ^{ème} , et 1 ^{ère} Sections	-Port- de- Paix, -Cabaret	-2 ^{ème} , 3 ^{ème} , et 4 ^{ème} sections	-Anse-Rouge -Boucan Patriot
Produits importés et manufacturés	-Port-au-Pce -Port-de-Paix -Gonaïves	-Toutes les sections de la commune -Mare-Rouge -Môle	-Bourg -Port-de-Paix	-Toutes les sections de la commune de Jean Rabel	-Bourg -Anse-Rouge	-1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} sections de Jean Rabel (2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} sections de Baie de Henne
Volailles (poules, pintades et autres)	2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} , 5 ^{ème} , et 6 ^{ème} sections de Jean- Rabel	-Port-de-Paix -Saint Louis du Nord -Port-au-Prince Consommation au Niveau du bourg	1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Sections	-Port-de-Paix - Saint-Louis du Nord	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} sections de Jean Rabel	-Anse-Rouge -Gonaïves -Port-de-Paix

Tableau 32 : Provenances et destinations des produits vendus sur les marchés de Jean Rabel

2.5.6 L'Entrepreneuriat

L'entrepreneuriat n'est pas à sa genèse dans la commune de Jean Rabel. Un grand nombre de petites entreprises commerciales qui ont un poids non négligeable dans l'économie de la région sont présentes. Les entreprises commerciales telles que les magasins, les salons de coiffures, les ateliers de soudure, les garages pour voitures et camions notamment sont surtout localisées dans le centre-ville également le centre commercial. Des entreprises comme les boulangeries, les moulins à grains, les cassaveries les ateliers d'ébénisterie sont dispersées dans les différentes sections de la commune. Les moulins à grains sont en augmentation par rapport à 2007 et ont été mis en place par des organismes de développement travaillant dans la zone. Ils sont souvent confrontés à des problèmes d'approvisionnement en matières premières quand la récolte est maigre comme c'est le cas pour cette année. Cette activité est au point mort quand la période des récoltes est passée. L'idée de mettre en place des moulins est pertinente il faudrait que les responsables aient un fonds de roulement suffisant pour effectuer des achats au moment des récoltes, stocker les grains et ainsi organiser des activités de transformation toute l'année.

Soulignons également, les actions développées par la Mairie de Jean Rabel, en collaboration avec ADEMA afin de dynamiser l'entrepreneuriat. Un accompagnement et des produits financiers à un taux de 0% sont offerts à des entrepreneurs. Des initiatives visant à créer des entreprises de promotion des produits locaux ont été encouragées Elles sont confrontées aux difficultés suivantes :

- Faible pouvoir d'achat des habitants.
- Habitude alimentaire des gens pour les produits étrangers.
- Aléas climatiques.
- Manque d'innovation et de marketing chez les entrepreneurs.
- Mauvais état des routes pour l'approvisionnement en matières premières (augmentation du prix).
- Irrégularité dans la distribution de l'électricité.

On note la construction de plusieurs Guest-house et de quelques chambres d'Hôtel qui viennent s'ajouter : 12 chambres climatisées existant au complexe nouveau Kiskeya et au 25 chambres du Centre Formation ADEMA (CFA).

Entreprenariat

- Mise en place de 5 boulangeries : 1^{ère} section : 1 / 3^{ème} section : 4.
- Mise en place d'1 atelier de transformation de produits agricoles à Bois blanc (2^{ème} section).
- Mise en place de 4 cassaveries : 1^{ère} section : 2 / 5^{ème} section : 2.
- Mise en place de 10 Moulins à grain : 1^{ère} section : 2 / 2^{ème} section : 2 / 3^{ème} section : 3 / 4^{ème} section : 1 / 6^{me} section : 1 / 7^{ème} section : 1.
- Construction du magasin communautaire de Fond-Lepturne.
- Appui au développement d'activités d'entreprenariat, 5 entreprises : 1 poissonnerie, 1 pâtisserie, 1 restaurant, 2 papitas.

Tableau 33 : Réalisation Premier PCD (Secteur entreprenariat)

2.5.7 Exploitation de mines et carrières

Selon l'ouvrage de Gesler⁷, l'activité d'exploitation des mines est vieille à Jean Rabel. Actuellement, l'exploitation des carrières de sable et de roches connaît une croissance exponentielle en raison notamment du développement de l'urbanisation dans la commune. Pour la construction, la population utilise les sables et les roches des rivières de Jean Rabel et de Prunier charriés par l'eau de ruissellement lors des crues. Le sable de la rivière de Prunier est qualité satisfaisante selon les professionnels. Un autre site important d'exploitation de roches est localisé à Beldorin. Les paysans creusent le sol pour y extraire ce matériau et le vendre à un prix plus élevé par rapport à la roche des rivières. Cette roche est très utilisée par les constructeurs en raison de sa dureté et de sa finesse. Elle est aussi utilisée comme roche décorative dans certaines constructions tout comme elle est sollicitée dans les travaux de conservation des sols et les murs secs.

Plusieurs catégories de personnes vivent de l'exploitation des carrières : propriétaires, extracteurs, assembleurs, pelleteurs, transporteurs. Les propriétaires de camions et les camionneurs sont les plus grands bénéficiaires de cette activité.

En matière de ressources minières, il faut souligner la présence de la société New Mont sur le site de Vert-de-gris à la 5^{ème} section. Cette société recherche la présence de cuivre et or qui pourraient être logés dans le sous sol de cette localité. On ignore pour l'instant le type de contrat passé entre le bureau des mines et cette société. A noter que la commune ne perçoit aucune redevance liée à l'exploitation de son sous-sol.

Il importe donc aux autorités d'entreprendre des démarches sérieuses auprès de l'état afin de faire valoir leurs droits quand à l'exploitation du sous-sol.

⁷ A la Recherche de Jean Rabel

2.5.8 Artisanat

L'artisanat a été une activité très prisée dans la commune de Jean Rabel pendant la période allant de 1960 à 1980. C'est à cette époque que Haitian American Community Help (HACHO) dynamisait le secteur à travers la mise en place de centres d'atelier d'économie domestique où les gens faisaient l'apprentissage de certains métiers. L'organisation œuvrait également dans la recherche de marché pour les artisans au niveau international. Cette démarche avait contribué à l'augmentation des revenus des artisans.

De nos jours, plusieurs types d'artisanat sont pratiqués.

Les différents matériaux suivants sont utilisés :

- feuilles de latanier pour la confection de chapeaux, de paniers, de macoutes.
- tresses de bambous pour la pêche, la clôture et la décoration des maisons.
- troncs de bananiers pour la fabrication de natte et de baneco.

D'autres utilisent des matériaux qui requièrent un savoir-faire professionnel plus poussé pour confectionner des objets et des figures ; on y trouve les menuisiers, les forgerons, les charpentiers, les couturiers, les maçons, les mécaniciens, les coiffeurs, les peintres, les potiers, les orfèvres, etc. Un autre type d'artisanat est développé à « l'atelier des sœurs » dans la commune, la gravure sur pierre, où les jeunes apprennent à façonner la roche pour en fabriquer avec précision un objet, graver un nom, reproduire une photo.

Plusieurs centres professionnels sont implantés sur la commune permettant aux jeunes de suivre un apprentissage des métiers artisanaux. Saint-Martin de Porrès, CEFOTENO, Centre professionnel Bethel, Centre artisanal de Guinaudée, Centre professionnel des sœurs Nazareth. Ce dernier fait la promotion des produits artisanaux locaux dans plusieurs pays d'Europe. Les responsables du centre CEFOTENO, de leur côté arrivent à trouver des débouchés pour leurs produits jusqu'en Asie.

Partie III

Planification

3.1 Vision et Objectif

Suite au travail de diagnostic réalisé au niveau de l'ensemble des secteurs, le Conseil de Développement de la Commune (CDC) a mené une réflexion au niveau de l'identité future de Jean Rabel. La vision du PCD de 2007 a ainsi été maintenue.

« En 2030, la commune de Jean Rabel est un lieu dont l'économie est axée sur le développement des activités agro industrielles, où l'accès aux services sociaux de base est garanti par une collectivité dynamique et où règnent la paix et la justice sociale pour tous ».

Figure 2 : Vision de la commune

La reconduction de la vision se justifie par le fait qu'elle prend en compte exactement les leviers sur lesquels la commune peut continuer encore à asseoir son développement.

Tout en se montrant conscients que cette vision ne va pas se réaliser immédiatement, ils se disent déjà prêt à définir les étapes qui pourront mener à celle-ci. Il a été toutefois difficile pour les membres du CDC présents de définir un objectif général pour les cinq années à venir. Pour certains les résultats du premier PCD étant très maigres, de nouveaux objectifs doivent être fixés mais d'autres estiment qu'il faudrait continuer sur la même lancée pour parachever les actions qui ont déjà été enclenchées. Ainsi un compromis a été trouvé entre les différents représentants. Ils ont décidé de poursuivre l'objectif suivant :

« Assurer de meilleures conditions de vie pour la population de la Commune de Jean Rabel, en s'appuyant sur le développement de l'agro industrie dans un souci de protection de l'environnement, et sur le dynamisme des collectivités territoriales, notamment dans la mise en place de services sociaux de qualité et la promotion de la culture ».

Figure 3 : Objectif de la commune

3.2 Choix des priorités

Le choix des priorités a été fait à partir des forces et faiblesses identifiées lors des ateliers conduits dans chaque bassin de vie. Un premier niveau de priorisation a été réalisé par le CDC sur les forces et faiblesses clés de chaque section et des secteurs potentiels sur lesquels un atelier spécifique a été mené. Une synthèse a été réalisée en vue de traduire en des phrases claires les principales priorités de la commune. La hiérarchisation des forces et des faiblesses a été faite par le CDC lors d'un atelier. Le travail se présente comme suit :

N°	Forces à valoriser	Points
1	La production de céréales, si celles-ci sont transformées et si l'on cherche des débouchés, peut être très bénéfique aux agriculteurs.	97
2	Les terres fertiles peuvent produire beaucoup de pois, maïs, manioc... et renforcer l'économie locale.	89
3	La commune dispose d'assez d'eaux pouvant servir pour l'arrosage des plantations, si les systèmes d'irrigation sont établis.	75
4	Le reboisement des mornes et pentes, la conservation de sol peuvent augmenter le rendement de l'agriculture.	48
5	Les fruits de nos champs telles avocats, oranges et mangues francisques peuvent produire de bons résultats s'ils sont utilisés pour le reboisement, tout en renforçant la capacité des coopératives œuvrant dans ce secteur.	47
6	Les outils mécaniques (tracteurs...), s'ils sont renforcés, peuvent valoriser l'agriculture.	45
7	Les ressources humaines bien formées sont des atouts pour la communauté.	36
8	Les ateliers de transformation sont le moteur du développement de la commune.	35
9	La commune dispose de beaucoup de terres fertiles pouvant produire et augmenter le rendement des planteurs.	33
10	La pêche peut être une activité économique rentable si les pêcheurs sont bien équipés pour exploiter le fond de la mer.	30

Tableau 34 : Forces à valoriser

N°	Faiblesses à corriger	Points
1	L'état piteux des routes engendre de mauvaises conditions de transport des passagers et l'augmentation des prix des produits importés.	79
2	Il manque d'institutions de santé, de médecins spécialistes et il est nécessaire de créer des pharmacies sur la commune.	57
3	Il manque de sensibilisation communautaire sur l'utilisation des produits locaux, et il manque de variétés de produits locaux transformés.	49
4	L'absence d'engrais, de boutique d'intrants agricoles, de banque de semences et d'appui technique aux agriculteurs dans la préparation et la conservation de semences, et le manque d'outils mécaniques ralentissent le cours de la production agricole.	39
5	Il manque d'espace et de mobilier pour loger les services à l'Hôpital Notre-Dame de la Paix qui est mal situé par rapport à la rivière, et une seule ambulance ne répond pas pour desservir toute la commune, voire tout le Bas Nord-Ouest.	33
6	Les stations de radio du bourg ne couvrent pas toutes les sections communales, et de plus la TNH n'atteint pas la commune, ce qui fait que la population ne s'informe guère.	28
7	Il manque de latrines familiales et de sensibilisation sur les méthodes de traitement de l'eau, le lavage régulier des mains et l'entretien des latrines déjà existantes.	25
8	L'absence d'agents forestiers et le manque de sensibilisation sur la protection de l'environnement contribuent à la dégradation de l'environnement.	24
9	La faible couverture végétale en amont des sources diminue le débit des sources.	19
10	Les services fonctionnent mal au niveau des bureaux déconcentrés de l'État.	18

Tableau 35 : Faiblesses à corriger

En lien avec la vision et l'objectif général, les membres du CDC ont choisi les priorités suivantes pour asseoir le développement de la commune pour les cinq ans à venir. Ils veulent miser sur le développement des forces suivantes : **agriculture, entrepreneuriat, environnement.**

Ils souhaitent également conjuguer leurs efforts pour venir à bout des faiblesses suivantes : **infrastructures routières, santé, promotion et diversification des produits transformés, crédit agricole, banques de semences.**

3.3 Orientations stratégiques

C'est donc la partie fondamentale du travail de la commune à travers ce plan. Elle a pour but de montrer les artifices à faire, les pistes à creuser pour mieux cerner comment mettre en œuvre les actions qui doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés pour ce quinquennat. Les orientations stratégiques ont été définies à partir des arbres à problèmes et du diagnostic. Les orientations stratégiques sont exposées par ordre de priorité secteurs.

3.3.1.- Orientations pour secteur transport

Si l'on tient compte des résultats du diagnostic participatif menés sur l'ensemble de la commune, les habitants de Jean Rabel sont unanimes à reconnaître que le mauvais état des routes constitue le frein majeur au développement de la commune. Comme vu dans le premier PCD, la problématique des routes reste posée. La commune souhaite concentrer sur les axes principaux donnant accès à la commune ; sur l'axe routier donnant accès vers Anse-rouge et permettant aux voyageurs de la commune d'établir des relations avec des villes comme Gonaïves et Port-au-Prince. Sa consolidation à l'aide d'un matériel lourd favorisera de meilleures conditions de voyage aux usagers de cette voie.

Il s'agit d'aménager l'ensemble du réseau routier communal donnant accès aux villes voisines avec du remblayage sur la chaussée, des canaux de drainage pour l'écoulement des eaux de ruissellement et avec des bandes de béton au niveau des points critiques. Sur l'axe Jean Rabel / Port-de-Paix, l'expérience prouve qu'il doit être réalisé en dur (béton, bitume, rampes...), et avec protection des contreforts. En ce qui a trait aux routes secondaires reliant les sections, elles sont déjà tracées pour la plupart aujourd'hui, mais le sol de la région a une structure qui se dégrade très facilement et empêche la circulation des voitures, camions et parfois même les animaux en raison d'une forte présence de l'argile.

De ce fait, l'aménagement de sentiers avec du remblai pour faciliter l'écoulement des produits agricoles est nécessaire. Un engagement des organisations de base pourrait permettre de les responsabiliser sur l'entretien de ces routes. Par ailleurs, la mairie devrait être en mesure d'engager des cantonniers pour assurer l'entretien des routes principales de façon régulière.

Il serait intéressant toutefois que les collectivités soient **dotées de matériels lourds**, qui leurs permettraient d'intervenir en temps utiles sur les axes routiers en prévenant que ceux-ci ne se détériorent complètement. Quand l'aménagement ne se fait pas à temps les dégâts causés nécessitent beaucoup plus d'argent pour la réparation. Même si les routes principales ne sont pas de la compétence des collectivités, il revient aux autorités de mener des plaidoyers en vue de les construire ou de les réhabiliter.

3.3.2.- Orientations pour le secteur Agriculture (l'élevage et la pêche)

La commune de Jean Rabel présente un potentiel intéressant pour le développement de l'agriculture dans son intégralité. Cependant, ce potentiel est très peu exploité. Les terres sont connues pour leur fertilité. En raison de ses reliefs, la commune a un climat varié suivant la localisation en montagne ou en plaine.

Au niveau des plaines, les paysans pratiquent une agriculture pluviale, l'absence de système d'irrigation pénalise la rentabilité des productions qui de jour en jour fait face au changement climatique. Il serait temps d'agir par le développement d'une approche claire dans ce secteur. Les agriculteurs cultivent traditionnellement le maïs, le petit-mil, le haricot, le manioc, la banane. Pour faire face aux longues périodes de sécheresse, il s'agirait de faire un zonage en cultivant les plantes qui flétrissent facilement dans les terres arrosées comme par exemple le maïs et de cultiver les plantes résistantes à la sécheresse dans les zones sèches comme par exemple le petit-mil et le manioc. La mise en place de nouveaux systèmes d'irrigation adaptée à la région permettrait, d'augmenter la capacité des systèmes existants tout en faisant une gestion optimale de l'eau. Les agriculteurs se fournissent, au niveau des marchés, en semences qui sont en réalité des grains. Ce problème est souvent à l'origine du mauvais rendement des plantes. Pour cela, une banque de semence pour le district contrôlé par le Bureau Agricole Communal (BAC) s'avère indispensable pour une véritable relance de ce secteur. Par ailleurs la question foncière doit aussi faire l'objet d'attention des autorités en particulier l'INARA et la mairie afin de garantir une répartition équitable des terres.

Le développement de la pisciculture est en gestation dans la commune particulièrement à la première section. La commune doit poursuivre cette activité en structurant les ouvrages existant tout cette activité en mettant en place d'autres lacs collinaires afin que cette zone puisse devenir un pôle de développement de la pisciculture comme inscrit dans la stratégie nationale.

L'élevage n'est pas la première priorité des paysans mais il est indissociable à l'agriculture puisque 75% des agriculteurs le pratiquent. Il s'agit de le valoriser en permettant aux éleveurs surtout ceux de la côte de bénéficier de l'aide d'un vétérinaire qui serait nommés par le BAC pour assister les éleveurs. En plus, l'eau est un facteur important pour le cheptel, or, les éleveurs ont de sérieuses difficultés pour approvisionner le troupeau. La mise en place de bassin de rétention d'eau de pluie sur le plateau pourrait contribuer à améliorer le secteur. La stratégie ne consisterait pas à augmenter la quantité de bétail puisque les terres de la commune pour la plupart sont à vocation agricole (production végétale), mais plutôt de structurer le cheptel existant pour qu'il soit rentable effectivement. L'élevage est actuellement une des nombreuses sources de revenu des paysans. Son importance est remarquable en période de soudure.

3.3.3.- Orientations pour le secteur Environnement

La protection de l'environnement doit être considérée sous un angle transversal de par son importance et son impact sur les autres secteurs. La commune de Jean Rabel étant fragile aux aléas climatiques, assurer la protection de la population en évitant la dégradation de son environnement est fondamentale dans le cadre du développement durable prôné au niveau du territoire national. Cette protection doit prendre en compte à la fois l'eau et le sol. Le reboisement doit permettre d'atteindre les objectifs suivants : il doit premièrement limiter les effets de l'érosion et augmenter le débit des cours d'eau. La stratégie ne sera pas d'interdire la coupe des arbres mais que celle-ci soit réalisée de manière ordonnée. L'activité de reboisement ne sera possible que sur les terres appartenant à l'état où la pression foncière est moins forte. Les espèces à cultiver doivent être adaptées au climat de la région. Dans les sols pauvres, il est préconisé la plantation de prosopis (bayahonde) et de leucena qui peuvent résister à la longue période de sécheresse.

En plus, ces espèces sont à croissance rapide, les feuilles de leucena et les graines de bayahonde peuvent être utilisées pour la nourriture du bétail. Donc, ces choix sont économiquement très utiles dans la mesure où les techniques d'utilisation de fourrage seront enseignées aux agriculteurs et aux éleveurs. Dans les zones humides et aux abords des sources, le reboisement doit être fait à l'aide des espèces fruitières ce qui permettra de limiter le déboisement de ces zones jugées stratégiques pour l'augmentation du débit des cours d'eau. La mise en place des comités de gestion des bassins versants pourraient être d'une très bonne utilité dans ce cas. La culture du bois d'œuvre peut se faire dans les limites des zones de culture et pourra servir de brise-vent servant à la protection des cultures. Les autorités locales auront également un rôle à jouer en prenant des mesures conservatoires pour éviter la coupe des arbres dans ces espaces. Enfin de compte, la mairie pourrait créer un modèle en faisant un reboisement pilote sur plusieurs hectares tout en montrant à la population comment faire la gestion raisonnée des ressources de l'espace.

La collectivité devra prendre des mesures d'accompagnement pour que la protection de l'environnement soit effective et produise les effets escomptés. Premièrement, les administrations territoriales pourront définir par arrêté des zones à risques dans lesquelles la coupe de bois est interdite (abords de source..). Ensuite, l'utilisation des arbres fruitiers pour le charbon de bois et le bois d'œuvre sera interdite. Le charbon sortant de la zone sera contrôlé et taxé, les taxes collectées devant alimenter un budget bien défini lié à la protection de l'environnement. Une campagne de communication devra être menée pour montrer les résultats du fonds ainsi constitué. Elle pourra s'appuyer sur des jeunes volontaires formés aux enjeux de la protection de l'environnement dans chacune des zones sensibles.

3.3.4.- Orientations pour le secteur Entrepreneuriat et Commerce

L'entrepreneuriat n'est pas à son coup d'essai dans la commune. Cependant, les entreprises enregistrées dans la commune s'identifient pour la plupart à un seul secteur : Entreprises de commercialisation des produits alimentaires importés. Les produits de la commune n'ont jamais été mis en valeur. Il est clair que ce type d'entreprise ne favorisera pas la croissance de l'économie de la zone. Durant ces deux dernières petites entreprises de types moulin à grain ont été mises en place. Elles sont, le plus souvent gérées, par des associations de base. Là encore, elles ont essuyé de nombreux échecs dû à des dysfonctionnements parfois simples.

Face à ces constats le développement d'une nouvelle approche de ce secteur s'avère indispensable pour produire d'un réel développement de l'économie. Tout d'abord, il faudrait apporter des innovations avec des entreprises de transformations des produits de la région avec des gens ayant une expérience dans l'entrepreneuriat mais non avec un groupe de personnes ou une association qui très souvent n'ont pas la capacité requise de faire la gestion collective d'un bien. Il faudrait également mettre un accent particulier sur l'aspect marketing et le contrôle de qualité des produits. Par exemple, très souvent la farine de maïs produite localement est négligée au détriment de celle venue de l'étranger comme cela se passe dans les marchés du pays.

Pour cela, les entrepreneurs vont avoir besoin d'un accompagnement sur le plan crédit à l'investissement afin qu'ils puissent donner une meilleure présentation de leur produit et qu'ils puissent également faire l'acquisition de matériels de qualité pouvant fournir un produit répondant aux normes prescrites par le code de commerce. Enfin de compte, les infrastructures au niveau des marchés doivent aussi être réhabilitées en leur permettant de bénéficier de services de base ainsi que d'un niveau de propreté acceptable. Par ailleurs, il est souhaité que la gestion des marchés se fasse suivant un partenariat public/privé afin de garantir de façon pérenne la rentabilité et la propreté de l'espace.

3.3.5.- Orientations pour le secteur Santé

Il s'agit d'améliorer l'accès aux soins de santé à la population. Pour une commune comme Jean Rabel, le problème est palpable ; l'éloignement des centres de santé rend difficile toute démarche d'amélioration du sort de la population par rapport à ce service. L'état lamentable des routes compliquent encore plus la situation. Ceux qui prennent le risque d'utiliser les motocyclettes, sont obligées de payer un montant exorbitant pour le trajet. Pour améliorer la situation, dans un premier temps, le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) doit poursuivre sa démarche d'installer des centres de Santé dans les sections communales. Mais, cela ne suffit pas si ces

centres ne sont pas équipés en matériel et en personnel. Le plus important sera de nommer des médecins et d'équiper l'hôpital de référence (HNDP). Ces médecins auront la charge de visiter ces centres de santé suivant un planning régulier qui sera établi par l'unité communale de Santé (UCS). L'amélioration de l'état des routes doit faciliter la communication entre ces centres et l'hôpital de référence. Par rapport à la grande superficie de la commune, une seule ambulance est largement insuffisante pour couvrir toute la demande. L'idée de renforcer le service ambulancier peut être bénéfique surtout dans le cas des maladies présentant des complications et qui dépassent la compétence des centres de santé.

Par ailleurs, ces mesures pour être plus efficaces, devront faire l'objet d'une éducation et de prévention sanitaire. La phase de prévention est très importante à signaler étant donné la menace des épidémies liées à l'eau comme le choléra, du SIDA et des IST. Le service des agents de santé pourra vivement être sollicité. Ce sera l'occasion aussi de les intégrer dans le système.

3.3.6.- Orientations pour la filière fruit

Compte tenu de son climat varié, les mornes des sections de Grande Source, de Vieille-Hatte, de Dessources et de Guinaudée constituent un grand potentiel pour le développement des fruits. La présence du calcaire et la profondeur des sols dans ces zones confère aux plantes comme les citrus, les agrumes, les avocatiers et les manguiers une bonne croissance. Pourtant, la plupart de ces terres sont occupées par d'autres cultures qui ne sont pas adaptées à ces terres et donnent donc des rendements assez faibles. Il faut donc promouvoir la production de ces fruits à grande échelle en établissant des vergers sur de grande surface et la mise en place de micro verger sur certains espaces agricoles pour accompagner les agriculteurs. La mise en place de pépinières dans différentes zones et l'utilisation des techniques de greffage devraient faciliter la profusion des vergers. Des difficultés demeurent au niveau de la collecte et de la commercialisation, un renforcement est nécessaire à ce stade pour faciliter l'écoulement des produits. La mise en place des centres de pré conditionnement est aussi à promouvoir tout en essayant de trouver une alternative pour transformer les produits non exportés, c'est-à-dire les produits qui ne remplissent pas les conditions à l'exportation. Enfin, le renforcement organisationnel et la dynamisation du regroupement des coopératives agricoles sont nécessaires.

3.3.7.- Orientations pour le renforcement institutionnel

Le renforcement des institutions locales en raison de son aspect transversal mais aussi et surtout dans le cadre de leur rôle de chef d'orchestre de la décentralisation prônée par la constitution et de la volonté des autorités de matérialiser ce rêve au niveau du pays, est un axe fondamental.

Dans ce cas, toutes les institutions sont appelées à jouer pleinement leur rôle : Mairie, CASEC, ASEC, Services déconcentrés, etc. Il est donc essentiel de renforcer leurs compétences par la formation continue et leurs équipements pour qu'ils puissent mieux répondre à leur mission qui est de servir la population. La construction d'infrastructures communales comme les bureaux des CASEC est une étape dans l'autonomisation de ces institutions. Il serait également nécessaire de nommer du personnel complémentaire au niveau des services déconcentrés de l'État.

Le développement d'espaces d'échanges permanents avec la population que ce soit au niveau des radios ou dans des réunions publiques s'avère nécessaire. La société civile souhaite demander des comptes aux autorités. Ces espaces favoriseront la transparence dans la gestion des affaires publiques et augmenteront la confiance des citoyens vis-à-vis des institutions locales.

3.3.8.- Orientations pour le secteur énergie

L'énergie électrique constitue un réel frein au développement de la commune. La commune dispose d'une centrale de 775 kilowatts fonctionnant à l'aide du gaz oil. Actuellement, elle n'est pas en mesure de fournir un service de qualité à la population, et le service fourni par la centrale est strictement réduit à 115 kilowatts. Visiblement, l'horaire de distribution ne favorisera jamais la relance des activités économiques dans la commune. Les contribuables ne sont pas nombreux à se brancher sur ce système peu performant. Pour promouvoir à court terme le développement du secteur, et, étant donné que le projet dépasse la compétence des autorités locales, La Mairie doit mener des démarches auprès de l'EDH

- pour développer le réseau vers les quartiers où sont localisés les clients potentiels (Coicou par exemple),
- pour augmenter les heures de distribution afin de faciliter le développement la création d'entreprise,
- pour subventionner dans un premier temps le prix du kilowatt-heure.

Il est clair que pour résoudre le problème de l'énergie l'état doit recourir au développement d'autres sources d'énergie. La plus facile à développer étant l'éolienne en raison de l'exposition de la région au vent des alizés qui souffle pendant presque toute l'année.

3.3.9.- Orientations pour le secteur éducation

C'est le secteur qui a bénéficié le plus des retombées du premier PCD. Les actions en cours doivent être renforcées vers l'amélioration de la qualité de l'éducation. Pour se faire, l'état ou du moins l'inspection scolaire doit miser sur la valorisation des ressources disponibles. L'École Normale d'Instituteurs du Nord-Ouest (ENINO) forme chaque année d'étudiants. Ces jeunes normaliens doivent être intégrés dans le système pour remplacer le personnel non qualifié et compléter l'effectif du personnel des écoles publiques et des écoles créées dans le cadre du PSUGO dans la commune.

La formation continue des maîtres peut s'appuyer sur les deux EFACAP de la commune avec leur réseau d'écoles associées. ADEMA, ONG locale travaillant en appui à l'inspection scolaire poursuivre son intervention de renforcement de l'inspection scolaire. Par ailleurs, l'amélioration de la qualité de l'éducation ne dépend pas seulement des maîtres formés mais également de la mise en place des infrastructures scolaires adéquates ; il s'agit aussi de la responsabilité des parents et des élus. Dans le cadre de la réalisation du premier PCD, un comité municipal d'éducation (CME) et des comités de parents ont été mis en place afin de responsabiliser l'ensemble des acteurs du système éducatif. Il s'avère nécessaire de dynamiser ces organes, de les renforcer afin qu'ils soient pérennes et qu'ils assurent pleinement leur rôle.

L'éducation citoyenne doit être au centre du processus d'implication des acteurs locaux selon les participants lors des ateliers participatifs. Elle est actuellement enseignée dans le cursus de l'école normale. Cet effort doit être poursuivi pour l'intégrer dans le programme du premier, deuxième et troisième cycle du fondamental.

Enfin, un programme de développement de la formation professionnelle doit être envisagé. Il s'agit dans ce cas d'augmenter l'offre des formations professionnelles par un renforcement et une diversification des structures existantes.

3.3.10.- Orientations pour le secteur sportif et culturel

En dépit des efforts qui ont été réalisés (réalisation de festivals de théâtres, de rara, RAP) par des institutions non étatiques (ONG) et des associations culturelles, le secteur manque de dynamisme. Pourtant, les potentialités sont là. La commune dispose de beaucoup de ressources culturelles qu'elle peut promouvoir. Les fêtes patronales sont de belles occasions pour mettre en exergue la culture locale : plat, danse, poésie, artisanat. Le regroupement des artistes de théâtres, des formations musicales et la mise en place des émissions de radios susceptibles de valoriser la culture locale devraient donner plus d'élan à l'épanouissement du secteur. C'est également à la collectivité de prendre ses responsabilités dans la dynamisation du service culturel au sein de leur administration. La mairie poursuivra sa démarche de mettre en place une salle de spectacles au profit des jeunes.

Le football demeure sans conteste le sport préféré de la population de Jean Rabel. Cependant très peu d'efforts ont été faits pour promouvoir cette activité. Rares sont les sections qui possèdent un terrain de sport et les terrains existants sont mal ou peu aménagés. L'effort doit être fait par la collectivité pour aménager des terrains de jeu multisports au niveau de chaque section. Le bourg en fonction de sa population pourra bénéficier d'un terrain aménagé pour recevoir les plus grandes compétitions.

3.3.11.- Orientations pour le secteur Eau Potable

La stratégie à adopter dans ce domaine est en lien avec celles déjà proposées au niveau de l'environnement (cf. : orientation pour le secteur environnement). La commune possède de nombreuses sources pour la plupart situées dans la partie sud de la commune (voir diagnostic réseau hydrographique). En amont, il faudrait augmenter la couverture végétale au niveau des bassins versants de ses sources. Ces activités aideront à une plus grande infiltration de l'eau de pluie vers la nappe et, permettront donc une augmentation du débit. En aval, on renforcera les systèmes d'adduction d'eau existants et on construira de nouveaux systèmes dans les zones où l'accès à l'eau fait défaut notamment dans les 1^{ère}, 2^{ème}, 4^{ème} sections et le bourg. Par ailleurs, on insistera sur le développement de dispositif de purification de l'eau comme demandé par la population.

3.3.12.- Orientations pour le secteur Artisanal

Durant le 1^{er} PCD, l'artisanat a connu un développement surtout dans le domaine de la broderie, de la vannerie et de la gravure sur pierre. Même si cela reste marginale, certains produits fabriqués par les artisans de la zone ont même été vendus jusqu'en Europe et en Asie grâce au dynamisme de certains acteurs locaux. La structuration des ateliers de fabrication, le regroupement des artisans et la recherche de nouveaux marchés demeurent des axes d'interventions essentiels afin de construire le développement de ce secteur.

Sur le plan national, des démarches doivent être menées par les artisans locaux pour qu'ils puissent présenter leurs produits lors des événements nationaux de grande envergure comme les foires. Le développement touristique du Môle Saint-Nicolas (comme précisé dans le plan stratégique de développement du territoire) pourrait constituer une opportunité pour ce secteur.

3.4. Cohérence avec le Plan Stratégique du Développement d'Haïti

L'ensemble des acteurs concernés par l'élaboration de ce PCD ont été particulièrement vigilants à ce que les objectifs et les orientations stratégiques de ce plan soient en adéquation avec la stratégie nationale, le guide du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) mis en place par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). La lecture de ces pages permettra de comprendre la démarche du PCD de Jean Rabel par rapport à celle prônée au niveau national.

➤ 4 Grands chantiers

Pour faire d'Haïti un pays émergent en 2030, le guide prévoit dans sa démarche de mettre en place 4 grands chantiers qui sont : la refondation territoriale, la refondation institutionnelle, la refondation sociale et la refondation économique. Selon le document, la structuration de ces programmes favoriserait le relèvement d'Haïti et le placerait sur les rails du développement durable.

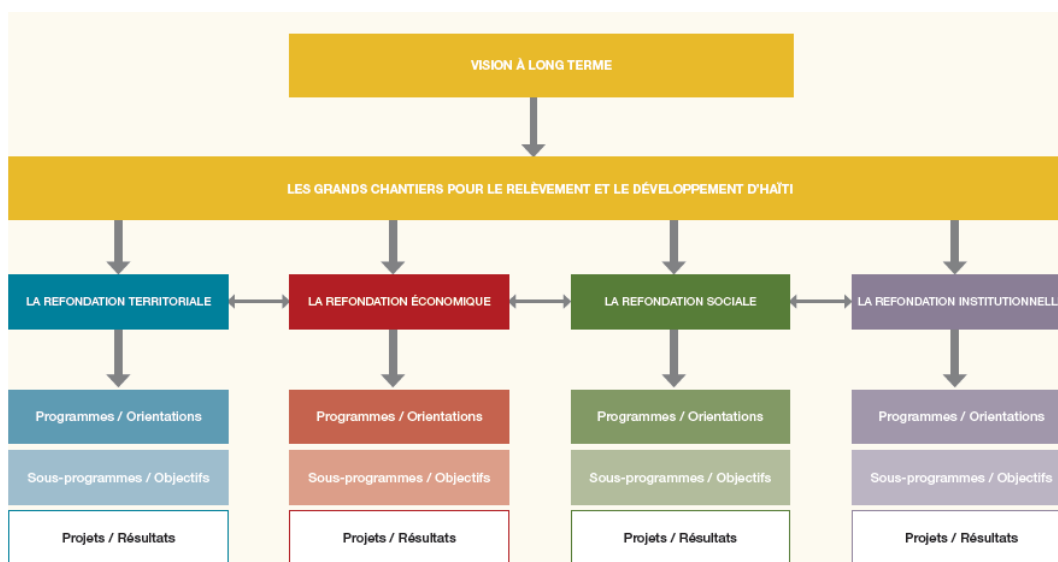


Figure 4 : Schéma du plan stratégique de développement d'Haïti (PDSH, 2012)

Jean Rabel, axe stratégique de développement du bas Nord-Ouest

Même si Jean Rabel n'a pas été retenu comme pôle de développement principal (cf figure ci-dessous) nous pouvons remarquer que sa position géographique dans l'arrondissement du Môle Saint-Nicolas lui confère un avantage majeur. En effet, la commune est située à l'interface de deux pôles de développement qui sont Port-de-Paix et le Môle Saint Nicolas. Le flux qui pourrait être créé par l'échange d'activités de commerce et surtout le tourisme aura des retombées positives sur la commune. La prise en compte, par les décideurs de la planification du territoire en vue de profiter des retombées de ce développement est essentielle.



Carte 6 : Extrait de la carte des « Pôles de développement » (Source : PSDH, 2012).

Interventions prioritaires dépassant le cadre du PCD (mais s'inscrivant dans le cadre du PSDH)

Le bas Nord-Ouest, en particulier la commune de Jean Rabel, demeure l'une des zones la plus enclavée du pays.

L'état déplorable des voies de communication constitue un véritable frein au développement de la commune qui connaît d'énormes difficultés pour l'écoulement de ses produits vers les autres régions du pays. Il est primordial de procéder au désenclavement de la région par la construction de voies de communication durables permettant de modernes pour desservir la commune de Jean Rabel et les zones avoisinantes. Cette nécessité dépasse les compétences de l'administration municipale. Les routes sont à la charge de l'état central qui a la prérogative d'intervenir sur les voies publiques d'envergure nationales. Toutefois, il serait intéressant que la mairie se dote de matériels lourds capables de faire les réparations des routes en temps réels.

Considérant que la communication et l'énergie constituent des piliers pour tout développement durable, les communes du bas Nord-Ouest en particulier doivent s'évertuer pour convaincre l'état central à mettre en œuvre sa stratégie de développement pour la région comme le montre la figure (ci-dessous) par la construction de la route de Port-de-Paix vers Môle Saint Nicolas en passant par Jean Rabel et, du même coup, de renforcer le réseau électrique existant par la construction d'une centrale éolienne sur Baguette.



Carte 7 : Extrait du PDSH / Tronçon reliant Port-de-Paix à Môle Saint Nicolas

Le tronçon marqué en jaune, reliant Port-de-Paix à Môle Saint-Nicolas, est l'une des interventions prioritaires du PDSH concernant l'arrondissement du Môle Saint Nicolas dont la commune de Jean Rabel

3.5 Programmes et Projets

Le tableau synoptique ci-dessous présente les programmes et les projets identifiés pour les années à venir. Les programmes sont au nombre de quatre suivant les axes préconisés dans le guide du MPCE (le programme économique, le programme social, le programme institutionnel et le programme territorial). La problématique de chaque secteur est expliquée à travers le diagnostic alors que la lecture des orientations stratégiques permettra de comprendre la logique du développement de la commune dans ce PCD.

Tableau synoptique des programmes et projets du PCD

Jean Rabel, 2012-2017

Objectif général		Assurer de meilleures conditions de vie pour la population de la Commune de Jean Rabel, en s'appuyant sur le développement de l'agro industrie dans un souci de protection de l'environnement, et sur le dynamisme des collectivités territoriales, notamment dans la mise en place de services sociaux de qualité et la promotion de la culture.			
Projets	Actions	Zone d'intervention			Résultats attendus
		Communes	Villes	Sections	
Programme 1 : Développement et Organisation du territoire communal					
1.1 Gestion et protection de l'environnement	A1. Etablir une zone pilote de forêt et d'aires protégées	x			R1. 3 forêts pilotes sont gérées par la collectivité de manière durable.
	A2. Traiter et reboiser les bassins versants des rivières	Catinette et Bassin bleu		2ème, 3ème, 4ème	R2. Au moins les deux plus grands bassins versants des rivières Jean Rabel et Catinette sont aménagés.
	A3. Former les jeunes des écoles sur l'éducation à l'environnement				R3. Un module d'éducation à l'environnement est dispensé dans les écoles de la commune et des projets d'école environnementaux sont menés.
	A4. Mettre en place des travaux de conservation des sols				
	A5. Mettre en place des pépinières d'arbres forestiers	X		Dans toutes les sections	R4. Des structures antiérosives (murs secs, arbustes,..) sont placées dans les affouillements des ravins et des pentes
	A6. Mettre en place des comités de gestion des bassins versants	X		2e et 3e	R5. Les pépinières existantes sont renforcées et deux nouvelles pépinières sont mises en place R6. Les bassins versants sont gérés de manière durable

1.2 Construction et réhabilitation de routes	A1. Réhabiliter les routes vicinales des sections A2. Réaliser des entretiens sur le tronçon Jean Rabel La réserve A3. Construire en béton les rues principales de la ville A4. Réhabiliter le tronçon Jean Rabel Bord de mer. A5. Mettre en place des comités de nettoyage et d'entretien des routes. A6. Faciliter l'accès aux axes routiers menant à la commune.	X	X	Toutes les sections 3^e 3^e	R1. Les pistes agricoles des différentes sections sont réhabilitées. R2. Le tronçon de route Jean Rabel vers la réserve est réparé et entretenu. R3. Les 4 rues principales de la ville sont assainies et bétonnées R4. L'accès Bord de mer vers Jean Rabel est facilité. R5. Le système cantonnier est activé et fonctionnel sur tous les axes routiers principaux. R6. Les points critiques des axes routiers principaux sont traités et réhabilités en béton.
1.3 Amélioration de l'accès à l'électricité dans la commune	A1 Installer de mini centrales solaires de charge dans les centres urbanisés des sections A2. Agrandir le réseau électrique de la ville A3. Former des techniciens sur la manipulation des kits solaires A4 Mener des démarches auprès de l'état et des organismes de développement pour l'utilisation d'autres sources d'énergie (Eolienne)		X	Cabaret et Bord de mer X X X	R1. Les deux plus grandes agglomérations des sections sont électrifiées à l'aide de centrales solaires. R2. Les zones de Coicou, Fond moquette et Bord de mer sont intégrées sur le réseau électrique de la ville. R3. Au moins 3 techniciens reçoivent une formation sur la manipulation et le dépannage des appareils solaires. R4. Une station éolienne est construite pour renforcer le réseau du bourg de Jean Rabel

Projets	Actions	Zones d'intervention			Résultats attendus
		Commune	Ville	Sections	
Programme 2 : Création de richesses à travers la valorisation des potentiels de production de la commune					
2.1 Relance de la production végétale	A1. Relancer la culture de céréales et d'haricot dans la commune	X			R1. Des semences de céréales et de d'haricots sont subventionnées et mises à la disposition des agriculteurs
	A2. Construire et réparer les systèmes d'irrigation			1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 7 ^{ème}	R2. Au moins 3 systèmes d'irrigation sont réparés et deux autres sont construits
	A3. Etablir un zonage agricole				R3. Les agriculteurs cultivent leur terre suivant un assolement établi par les techniciens du bureau agricole
	A4. Améliorer les conditions de l'élevage dans la commune	X		1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 7 ^{ème}	R4. Les éleveurs reçoivent des formations sur les techniques de fourrage, les techniques de croisement. Des bassins de rétention sont construits pour la conservation de l'eau de boisson pour les animaux. Des races améliorées sont introduites dans le cheptel
	A5. Intégrer dans le système des techniciens agricoles et agents vétérinaires				R5. Au moins 2 techniciens (1 vétérinaire et 1 technicien agricole) sont nommés au BAC et mis à la disposition des agriculteurs.
	A6. Mettre en place une banque de semence pour la commune		X		R6. Une banque de semences est construite, équipée et gérée

	A7. Développer la pisciculture A8. Développer et structurer l'élevage avicole	Toute la commune	X	1 ^{ère} , 7 ^{ème}	R7. Au moins 6 autres lacs collinaires sont construits et 8 autres sont renforcés. R8. Au moins 3 poulaillers sont érigés dans chaque section communale. Des campagnes de vaccination pour les volailles sont réalisées régulièrement
2.2 Structuration et dynamisation de la filière fruit	A1. Former et structurer les coopératives de production. A2. Etablir des vergers dans les zones des bassins versants A3. Faire des plaidoyers auprès des institutions pour subventionner les semences et le cout des exploitations agricoles A4. Construire les infrastructures de préconditionnement pour les fruits A5. Moderniser les moyens de transport	X X X	X	2 ^e , 3 ^e , 5 ^e , 6 ^e	R1. Les membres des Coopératives sont formés. Ils maitrisent mieux la filière et sont très motivées. R2. 3 vergers sont établis dans les bassins versants situés au sud de la commune. R3. Des subventions sont octroyées aux planteurs via le Ministère de l'Agriculture. R4. Deux bâtiments sont construits au niveau de deux zones stratégiques de production. R5. De nouveaux matériaux sont mis à la disposition des planteurs en vue de faciliter le transport des fruits dans de meilleures conditions.
2.3 Développement de la pêche	A1. Former les pêcheurs sur les nouvelles techniques de pêche notamment la pêche sur DCP A2. Mettre à disposition des pêcheurs des matériels adaptés à la pêche en haute mer			2^e, 3^e 2^e, 3^e	R1. Les pêcheurs de Jean Rabel utilisent les nouvelles techniques de pêche R2. Au moins 2 canots de pêche sont utilisés par un regroupement de pêcheurs

	A3. Faire des plaidoyers auprès de l'état pour la nomination d'un agent de pêche A4. Eduquer et sensibiliser les pêcheurs sur les bonnes pratiques		X		2 ^e , 3 ^e	R3. Un agent de contrôle de la pêche est nommé par les autorités R4. Les pêcheurs utilisent de bonnes pratiques de pêche avec des matériels respectant les normes.
2.4 Développement de l'entrepreneuriat	A1. Renforcer les petites et moyennes entreprises A2. Agrandir le réseau de clientèle du marché de l'artisanat A3. Structurer les ateliers de transformation de céréales	X				R1. Des modules sur l'entrepreneuriat sont dispensés. Les jeunes entrepreneurs ont accès au crédit. R2. Les produits de l'artisanat de la commune sont vendus en divers endroits sur le marché international. R3. Les ateliers de moulins à grain sont remplacés par des micros entreprises de transformation. La gestion de ces centres est confiée à des privées.

Projets	Actions	Zones d'intervention			Résultats attendus
		Commune	Ville	Sections	
Programme 3 : Renforcement Institutionnel et amélioration de la gouvernance locale					
3.1. Amélioration de l'offre des services des institutions déconcentrées	A1. Former et renforcer le personnel des institutions déconcentrées	X	X		R1. Le personnel du bureau agricole communal (BAC) est renforcé.
	A2.Mettre des matériels de bureau à la disposition des employés		X		R2. Les bureaux déconcentrés de l'état sont dotés de matériels de bureau. Les employés de ces bureaux disposent des matériels adéquats.
	A3.Améliorer l'environnement physique des institutions				R3. Un complexe administratif, logeant les bureaux déconcentrés de l'état, est construit.

3.2 Renforcement des capacités des collectivités territoriales	A1. Améliorer les services des bureaux des collectivités	X			R1. Au moins les bureaux des CASEC sont construits dans les sections où le cartel dispose des terrains
	A2. Redynamiser la fiscalité locale	X			R2. La population paye ces taxes et redevances suites aux campagnes de sensibilisation et de reddition des comptes menées par les autorités locales. La population constate une grande amélioration des services grâce au paiement des taxes.
	A3. Former le personnel du bureau des collectivités	X			R3. Le secrétariat du bureau des collectivités, les percepteurs et les capteurs reçoivent des formations appropriées.
	A4. La diffusion du journal communal	X			R4. Le journal communal est édité et diffusé à 400 exemplaires par semestre.
3.3 Redynamisation des organisations de la société civile	A1. Accompagner les organisations de base (OB) dans la recherche de leur identité	X			R2. Au moins 20 organisations de base ont un projet associatif clair décrivant ce qu'elles veulent développer.
	A2. Poursuivre le travail de renforcement et de structuration du CDC			X	R2. Le CDC joue valablement son rôle dans le cadre de la loi. Le travail de suivi de la mise en œuvre du PCD est assuré par le CDC.
	A3. Utiliser les canaux de communication de la commune pour faire passer les messages d'éducation à la citoyenneté	X			R3. Les espaces des medias (radios, journal) ainsi que les tribunes des églises, des écoles et des centres culturels sont utilisés pour véhiculer des messages sur les valeurs civiques.

Projets	Actions	Zones d'intervention			Résultats attendus
		Commune	Ville	Section	
Programme 4 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base					
4.1 Augmentation de l'offre et de la qualité de l'éducation	A1. Construire et aménager les écoles nationales et PSUGO	X			R1. Au moins trois nouvelles écoles nationales sont construites. Les enfants démunis vont à l'école.
	A2. Assurer la formation continue des maitres de des écoles fondamentales	X			R2. Les maitres des écoles de la commune, en particulier les écoles publiques, sont mieux formés.
	A3. Mettre en place du matériel didactique en particulier dans les écoles nationales	X			R3. Des cantines scolaires sont disponibles dans 30 nouvelles écoles sur une base de performance R4. Les membres de la Commission Municipale d'Education (CME) sont formés et la commission est structurée. Les membres sont impliqués.
	A4. Former et structurer les Commissions Municipales d'éducation (CME)	X			R5. Les inspecteurs scolaires maîtrisent la carte scolaire et gèrent mieux l'éducation dans la commune. Un meilleur suivi est assuré dans les écoles.
	A5. Renforcer la capacité de gestion de l'inspection scolaire		X		R6. Les écoles nationales sont équipées en matériels didactiques et les Maîtres les utilisent en salle de classe.
	A6. Mettre en place du matériel didactique en particulier dans les écoles publiques	X			
	A1. Nommer le personnel spécialisé de l'hôpital HNDP et des dispensaires	X			R1. Des spécialistes sont nommées à l'hôpital de référence (HNDP) et les centres de santé des sections reçoivent régulièrement les visites des médecins de l'HNDP. Le personnel nommé par l'Etat est effectivement en poste au niveau des structures de l'Etat. Il est impliqué, motivé, suivi et assure effectivement un service de qualité à la population.
	A2. Renforcer le service				

4.2 Amélioration de l'offre aux soins de santé de la population	ambulancier de l'Hôpital		X		
	A3. Assurer la formation continue des personnels de soutien au système (matrone, agent de santé)	X			R2. L'hôpital de référence est doté d'une nouvelle ambulance. Cette ambulance est gérée et utilisée exclusivement pour le transport des malades.
	A4. Poursuivre les actions de prévention de la population sur les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le cholera en accentuant sur l'hygiène.	X			R3. Les personnels de soutien au système sanitaire (matrone, agent de santé) sont formés et intégrés dans le système.
	A5. Renforcer les centres de santé et les dispensaires des sections communales.	X			R4. La population est sensibilisée sur les MST, le cholera, l'hygiène et le lavage des mains. R5. Du matériel et du personnel sont disponibles dans les centres de santé et dispensaires. L'accès au soin de santé est amélioré de façon significative.
4.2 Dynamisation du mouvement culturel	A1. Aménager et réglementer les terrains de sport de la commune	X			R1. Au moins 5 terrains sont aménagés et réglementés pour la pratique du football et d'autres sports. Un centre sportif pour recevoir les grandes compétitions est construit au centre ville.
	A2. Promouvoir les lieux de spectacle	X			R2. Un centre culturel multi dimensionnel est construit au profit des jeunes de la commune. Au moins 2 centres communautaires sont construits dans les grandes agglomérations des sections.
	A2. Promouvoir les activités culturelles	X			Les fêtes patronales sont valorisées par des créativité culturelles et de mini-festival.

Tableau 36 : Tableau synoptique des programmes et projets du PCD de Jean Rabel (2012-2017).

3.6 Mesures politiques

Les actions citées ci-dessus ne pourront être mises en œuvre que dans un cadre institutionnel solide et organisé sous la responsabilité du conseil municipal. D'après la loi, les collectivités sont le garant du développement social et économique de la population sur le territoire de la commune. Pour que ces actions se matérialisent, il est impératif que les mesures politiques suivantes soient prises :

➤ Relancer la fiscalité

La fiscalité est le point focal pour tout processus de développement. C'est elle qui doit contribuer à faire fonctionner l'état local. A Jean Rabel, comme dans l'ensemble du pays, il est constaté que la population ne paie pas ces taxes qui en principe devraient contribuer à augmenter les ressources propres de la collectivité (IFOS, 2008). Lors de l'élaboration de ce PCD, les participants se disent conscients de cet état de fait. Mais, disent-ils, il revient à la municipalité de créer les conditions favorables à la perception des taxes et redevances. Les actions suivantes pourraient être entreprises :

- L'information de la population,
- la communication sur les montants recueillis et leur utilisation,
- Les contraintes pour les contrevenants.

La principale difficulté pour augmenter les ressources propres de la commune (recettes fiscales, redevances) réside dans la mobilisation de la population. Celle-ci ne s'acquittera régulièrement de ses impôts que si elle en a les moyens, mais aussi si elle a confiance en ses dirigeants et se sent concernée par les actions menées par la Mairie. En ce sens, les actions à mener pour mobiliser la population à payer les taxes, droits et redevances doivent être toujours menées en adéquation avec la mise en œuvre du PCD qui est une émanation de l'ensemble des secteurs de la commune dont les objectifs finaux sont la fourniture des biens et services de base à la population pour une amélioration de leurs conditions de vie socio-économique.

La Mairie doit assurer la transparence des opérations financières par le respect des règles et procédures de gestion des ressources financières. La mise en place d'une structure adéquate et la formation des cadres de la Mairie sont des éléments importants dans l'amélioration des performances en termes de gestion saine et transparente des fonds publics.

➤ Favoriser l'emploi

L'emploi est encore un thème clés dans le développement et le bien-être de tout individu. L'emploi est transversal dans la mesure où il contribue à rendre autonome une personne. En dehors des mesures contraignantes de l'état, la première démarche qui garantit le bon fonctionnement de la collecte de la fiscalité et de fait la capacité financière de la population et donc le développement de l'emploi. Quelqu'un qui ne travaille pas pourra difficilement honorer ses dettes, payer ses redevances.

De ce fait, la collectivité doit prendre des mesures pour favoriser l'emploi dans la commune. Les autorités doivent veiller à ce que les recrutements des fonctionnaires respectent les normes et se fasse en toute impartialité tout en misant sur la compétence. La collectivité doit aussi créer des conditions permettant aux entrepreneurs du secteur privé de créer des entreprises qui génèrent des emplois. Une bonne relance aussi de la fiscalité doit pouvoir aider la municipalité à fournir plus de services à la population et pourra favoriser la création d'emploi.

➤ Favoriser un climat sécuritaire

L'ordre et la sécurité sont également des facteurs clés et importants pour créer et garantir un climat favorable à l'investissement. Le développement d'un territoire ne peut se faire dans un climat instable et incertain. Sur ce, la mairie doit mener des plaidoyers auprès des instances concernées pour mettre en place une police municipale de proximité avec des agents honnêtes ayant pour objectifs de faire respecter les décisions arrêtées par la commune et garantir la sécurité des vies et des biens de la population. Là encore, l'éducation citoyenne paraît comme une arme non négligeable pour maintenir ce climat de sécurité. Des mesures de sécurité foncière doivent aussi être entreprises de manière ferme et juste en vue de rassurer les éventuels investisseurs.

Partie IV

Mise en œuvre du PCD

PARTIE IV : MISE EN ŒUVRE DU PCD

4.1 Le financement du PCD

Il est clair que la collectivité en particulier la mairie dans son état actuel n'a pas les ressources nécessaires pour financer les actions du présent PCD. Les institutions qui œuvrent au développement dans la commune ont été sollicitées dans ce sens pour accompagner la mairie à mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation des différentes actions prévues. Un premier travail a été fait en ce sens. La plupart des ces institutions ont communiqué, sur demande de la mairie, le montant de leur investissement et leurs perspectives d'interventions pour les cinq années à venir. Ces sommes à mobiliser sont en lien avec le plan d'investissement du PCD.

Le tableau ci-dessous donne les prévisions de mobilisation de fonds institution par institution :

Institutions	Montants prévus (En gourdes)	Domaines d'Intervention
Initiative Développement (ID)	66 388 400	Actions sociales, Economies
ADEMA	91 000 000	Actions sociales, Aménagement du territoire, Economies
KORAL⁸	nc	
GRANN LIZON	29 031 386	Aménagement du territoire, Economies, Actions sociales
FAES⁹	nc	Economie, Renforcement Institutionnel, Actions sociales
PRODEP	15 000 000	Aménagement du territoire, Actions sociales
AAA	nc	Aménagement du territoire, Economies
CARITAS	25 400 000	Agriculture, Actions sociales, Gestion risque et désastre, Assainissement, Logement

Tableau 37 : Dépenses d'investissement des ONG et Fondations pour les années 2012-2017

⁸ Données non disponible

⁹ Données non disponible

4.2 Plan d'investissement quinquennal

Plan d'investissement quinquennal (PCD Jean-Rabel 2012-2017) en gourdes haïtiennes

Acteurs principalement concernés Partenaires potentiels

1. Développement du territoire	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Total	Acteurs concernés	Partenaires
Projet 1.1: Environnement								
A1. Aires et forêts protégées	300 000	200 000	200 000			700000	Mairie, CASEC, OB	MDE, ID
A2. Bassins versants	3 000 000	9000000	5000000			17000000	OB, CASEC	ID, MDE
A3. Education a l'environnement	1000000	3000000	3000000	3000000	3000000	13000000	Dir. Ecoles	ADEMA, MENFP
A4. Conservation des sols	5000000		3000000		1000000	9000000	OB, CASEC	KORAL, AAA
A5. Pépinières	250000	1000000	500000			1750000	OB, CASEC	ID, MDE, MARDNR
A6. Comités de bassins versants	100000	150000				250000	OB, CASEC	ID, MDE, MARDNR
Total 1.1	9650000	13350000	11700000	3000000	4000000	41700000		
Projet 1.2: Construction de Routes								
A1. Percement routes		3000000		2000000	2000000	7000000	Mairie, OB	AAA, ADEMA, MTPTC
A2. Entretien routes	10000000		10000000		10000000	30000000	OB	AAA,
A3. Bétonnage rues	10000000		15000000			25000000	Mairie	MTPTC
A4. Réhabilitation routes	5500000			10000000		15500000	Mairie	AAA, MTPTC
A5. Service de Cantonniers	100000	100000	100000	100000	100000	500000	OB, Mairie	MICT
Total 1.2	25600000	3100000	25100000	12100000	12100000	78000000		
Projet 1.3: Accès à l'électricité								
A1. Electrification sections			3500000		4000000	7500000	Mairie, CASEC	EDH, Grann lizon
A2. Extension du réseau		4000000				4000000	Mairie	EDH,
A3. Formation électricité solaire	400000					400000	Mairie	Grann lizon, ADEMA
A4. Développement éolienne	300000	3150000		5000000		8450000	Mairie, CASEC	Grann lizon
Total 1.3	700000	7150000	3500000	5000000	4000000	20350000		
Projet 1.4: Accès a l'eau potable								
A1. Captage source et adduction	10000000				5000000	15000000	Mairie, CASEC	DINEPA, AAA
A2. Construction fontaines	1500000				3000000	4500000	CASEC, OB	ADEMA, AAA
A3. Purification d'eau			2000000	1500000	1500000	5000000	OREPA, Comités	DINEPA, Grann lizon

A4. Construction de latrines		1000000		1000000	1000000	3000000	OB	FAES, ID
Total 1.4	11500000	1000000	2000000	2500000	10500000	27500000		
Projet 1.5: Aménagement du territoire								
A1. Aménagement parc	1000000			8000000		9000000	Mairie	ADEMA
A2. Réhabilitation quartier	1000000			1000000	2000000	4000000	Mairie	ADEMA, MINUSTAH
A3. Renforcement site décharge	5000000		1000000			6000000	Mairie	ADEMA, MINUSTAH
A4. Renforcement service voirie	200000	100000			100000	400000	Mairie	ADEMA
Total 1.5	7200000	100000	1000000	9000000	2100000	19400000		

2. Création de richesse	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Total	Acteurs concernés	Partenaires
Projet 2.1: Relance agricole								
A1. Relance agricole	12000000	15000000	20000000	10000000	20000000	77000000	BAC, OB	MARDNR, FAES, AAA
A2. Const. syst. irrigation	3000000	2500000	2000000			7500000	OB, BAC	CARE, MARDNR, AAA
A3. Zonage agricole	2500000					2500000	BAC,	MARDNR,
A4. Amélioration élevage		1500000		1500000	1000000	4000000	GSB, BAC	FAES, MARDNR
A5. Nomination agents vétérinaires	360000	360000	360000	360000	360000	1800000	BAC	MARDNR
A6. Banque de semences	8000000	3000000	3000000	2000000	2000000	18000000	BAC, OB	MARDNR
A7. Pisciculture et lacs collinaires	10000000	2000000				12000000	OB, BAC	MARDNR
A8. Aviculture		9000000		5000000	6000000	20000000	OB, BAC	KORAL, MARDNR
Total 2.1	35860000	33360000	25360000	18860000	29360000	142800000		
Projet 2.2: Filière fruit								
A1. Formation coopérative	1500000	1500000	1000000	500000	500000	5000000	FEKAJ	ID, ADEMA
A2. Etablissement vergers		600000	600000	600000		1800000	FEKAJ	ID, BAC
A3. Subvention semences	4000000	5000000	6000000	5000000	4000000	24000000	BAC	MARDNR
A4. Construction entrepôts fruits			300000		300000	600000	FEKAJ	ID, Grann lizon

A5. Structure Transformation fruits	2500000	2000000				4500000	OB, FEKAJ	ID, Grann lizon
A6. Camion de transport		650000				650000	FEKAJ	ID, Grann lizon
Total 2.2	8000000	9750000	7900000	6100000	4800000	36550000		
Projet 2.3 Pêche								
A1. Formation pêche	500000	2000000				2500000	Org. Pêche	ADEMA, FJM
A2. Matériels de pêche		8000000	5000000	4000000		17000000	Coop. Pêche	ADEMA, FJM
A3. Agent de pêche	85000	85000	85000	85000	85000	425000	MICT	MARDNR
A4. Sensibilisation	400000	200000				600000	Village pêcheur	ADEMA, FJM
Total 2.3	985000	10285000	5085000	4085000	85000	20525000		
Projet 2.3 Entreprenariat								
A1. Renforcement PME	10000000	20000000	30000000			60000000	Entrepreneurs du monde	ADEMA, IFOS
A2. Dev. réseau clientele		2000000		1000000	1000000	4000000		ADEMA
A3.						0		
A4.						0		
Total 2.3	10000000	22000000	30000000	1000000	1000000	64000000		

3. Gouvernance locale	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Total	Acteurs concernés	Partenaires
Projet 3.1: Renforcement SD								
A1. Renforcement SD	300000		400000			700000	SD, Mairie	MICT, MAE, MPCE
A2. Matériels de bureau SD	500000					500000	Mairie, SD	MICT, MAE, MPCE
A3. Construction Complexe					6000000	6000000	Mairie	MICT, MAE, MPCE
Total 3.1	800000	0	400000	0	6000000	7200000		
Projet 3.2: Renforcement CT								
A1. Matériels Collectivités	150000				300000	450000	Mairie, CASEC	MICT, UE, ACIDI
A2. Relance fiscalité locale	500000					500000	Mairie, CASEC	MICT, UE, ACIDI

A3. Formation personnel	1000000		500000		500000	2000000	Mairie, CASEC	MICT, FAES, ADEMA
A4. Journal communal	100000	100000	150000	150000	150000	650000	Mairie, CASEC	ADEMA, UE, ACDI
Total 3.2	1750000	100000	650000	150000	950000	3600000		
Projet 3.3 Accompagnement SC								
A1. Formation association	500000	500000	300000	300000		1600000	OB, Mairie	ADEMA, FAES
A2. Consolidation CDC	100000	100000			150000	350000	Mairie	ADEMA,
A3. Sensibilisation citoyenne	300000			300000		600000	Mairie, ASEC, CASEC	ADEMA,
Total 3.3	900000	600000	300000	600000	150000	2550000		

4. Amélioration des services sociaux	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Total	Acteurs concernés	Partenaires
Projet 4.1: Accès à l'éducation								
A1. Construction école	8000000		8000000		8000000	24000000	Insp. scolaire	FAES, ADEMA
A2. Formation continue maître	2500000	2500000	2500000	2500000	2500000	12500000	Insp. scolaire	ADEMA, MENFP
A3. Cantine scolaire	6000000	8000000	10000000	12000000	12000000	48000000	Dir. Des écoles	PAM, PNCS
A4. Formation CME	300000	300000	300000	300000	300000	1500000	Insp. scolaire	ADEMA, MENFP
A5. Renforcement inspection scolaire	500000	1000000	1000000	1000000		3500000	Insp. scolaire	ADEMA, MENFP
A6. Matériels didactiques écoles	2700000	2700000	3000000	3000000	3000000	14400000	Dir. Des écoles	MENFP, ADEMA
A7. Bibliothèques scolaire	630000	400000			400000	1430000	Dir. Des écoles	ADEMA, MENFP, FJM
Total 4.1	20630000	14900000	24800000	18800000	26200000	105330000		
Projet 4.2 Soins de santé								
A1. Nomination personnel		500000	500000	500000	500000	2000000	UCS	MSPP
A2. Service ambulancier			2500000			2500000	UCS, HNBP	MSPP
A3. Formation personnel soutien	500000	700000	700000	700000	700000	3300000	UCS	MSPP, PEPFAR
A4. Sensibilisation MST et hygiène	1500000	1000000	1000000	500000	500000	4500000	UCS, HNBP, AS	MSPP, OMS
A5. Matériels dispensaires	2000000		2000000		1500000	5500000	UCS, Dispensaires	MSPP, OMS
Total 4.2	4000000	2200000	6700000	1700000	3200000	17800000		
Projet 4.3 Culture et Sport								
A1. Aménagement terrain sport	1000000	5000000		500000	600000	7100000	Ligue, Mairie	MJSAC
A2. Construction centre culturel		840000		1500000		2340000	Mairie	MJSAC
A3. Promotion culturelle	200000	200000	400000	400000	500000	1700000	Mairie	
A4. Bibliothèques comm.			700000		800000	1500000	Mairie	MENFP, MJSAC
Total 4.3	1200000	6040000	1100000	2400000	1900000	12640000		

Tableau de Synthèse
Plan d'investissement quinquennal (PCD Jean Rabel 2012-2017)

Programme	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017		%
1. Développement et Organisation du territoire communal							
Projet 1.1 Environnement	9,650,000	13,350,000	11,700,000	3,000,000	4,000,000	41,700,000	10.4
Projet 1.2 Routes	25,600,000	3,100,000	25,100,000	12,100,000	12,100,000	78,000,000	19.5
Projet 1.3 Electricité	700,000	7,150,000	3,500,000	5,000,000	4,000,000	20,350,000	5.1
Projet 1.4 Eau potable	11,500,000	1,000,000	2,000,000	2,500,000	10,500,000	27,500,000	6.9
Projet 1.5 Aménag. Territoire	7,200,000	100,000	1,000,000	9,000,000	2,100,000	19,400,000	4.8
Total 1:	54,650,000	24,700,000	43,300,000	31,600,000	32,700,000	186,950,000	46.7
2. Création de richesse à travers la valorisation des potentiels de production de la commune							
Projet 2.1 Relance Agricole	35,860,000	33,360,000	25,360,000	18,860,000	29,360,000	142,800,000	35.7
Projet 2.2 Filière fruit	8,000,000	9,750,000	7,900,000	6,100,000	4,800,000	36,550,000	9.1
Projet 2.3 Pêche	985,000	10,285,000	5,085,000	4,085,000	85,000	20,525,000	5.1
Projet 2.4 Entreprenariat	10,000,000	22,000,000	30,000,000	1,000,000	1,000,000	64,000,000	16.0
Total 2:							
3. Renforcement institutionnel et amélioration de la gouvernance locale							
Projet 3.1 Renforcement SD	800,000	0	400,000	0	6,000,000	7,200,000	1.8
Projet 3.2 Renforcement CT	1,750,000	100,000	650,000	150,000	950,000	3,600,000	0.9
Projet 3.3 Accompagnement SC	900,000	600,000	300,000	600,000	150,000	2,550,000	0.6
Total 3:	3,450,000	700,000	1,350,000	750,000	7,100,000	13,350,000	3.3
4. Amélioration de l'accès aux services sociaux de base							
Projet 4.1 Accès à l'éducation	20,630,000	14,900,000	24,800,000	18,800,000	26,200,000	105,330,000	26.3
Projet 4.2 Soins de santé	4,000,000	2,200,000	6,700,000	1,700,000	3,200,000	17,800,000	4.4
Projet 4.3 Culture et sport	1,200,000	6,040,000	1,100,000	2,400,000	1,900,000	12,640,000	3.2
Total 4:	25,830,000	23,140,000	32,600,000	22,900,000	31,300,000	135,770,000	33.9

Grand total (Gourdes)	93,930,000	70,540,000	107,250,000	56,250,000	72,100,000	400,070,000	100.0
------------------------------	-------------------	-------------------	--------------------	-------------------	-------------------	--------------------	--------------

Grand total (en USD)	2,184,419	1,640,465	2,494,186	1,308,140	1,676,744	9,303,953	100.0
-----------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	--------------

4.3 Mobilisation, Communication et Gestion des ressources

Le premier PCD de Jean Rabel a été exécuté sur la période allant de 2007 à 2010. Les résultats présentés dans le bilan ont fait état d'une réalisation insuffisante. Les causes de ces écarts peuvent être expliquées par un manque de mobilisation des autorités au niveau central et local, un déficit de communication et un manque de synergie entre les différents acteurs. Pour pallier à ces manques dans la mise en œuvre du 2^{ième} PCD, les considérations suivantes sont à prendre en compte :

➤ Mobilisation

La mise en œuvre ne peut pas être uniquement l'œuvre des élus locaux. Cette activité réclame la synergie de toutes les forces vives du territoire en commençant, bien évidemment, par les élus qui doivent assurer leur rôle de coordination. Les institutions privées en particulier les institutions de développement, le secteur public, les entrepreneurs doivent se sentir concerner dans le développement d'actions cohérentes avec le plan. La mairie doit être en mesure de mobiliser des fonds auprès des différents partenaires comme les bailleurs, les coopérations décentralisées et les ministères. L'apport de la diaspora n'est pas à négliger dans la mise en œuvre des projets soit à travers des investissements privés soit à travers le co-développement. Un plaidoyer sera également à mener auprès des parlementaires (députés et sénateurs). Ces acteurs doivent apporter leur appui à la mairie dans la recherche des fonds pour exécuter les projets et les programmes. Par exemple, ils peuvent faire des plaidoyers dans le cadre des créations de poste, actuellement très politisé, dans la fonction publique et pour les projets qui dépassent les compétences de la mairie (bétonnage des routes nationales par exemple).

➤ Gestion

Même si chaque acteur mobilise et gère ses ressources, néanmoins, la mairie a pour rôle de coordonner les différentes actions des acteurs. Elle doit favoriser la synergie, la concertation entre les acteurs afin que les projets arrivent à améliorer effectivement les conditions de vie de la population. On estime que les fonds mobilisés sur la commune, s'ils étaient correctement gérés, permettraient de réaliser beaucoup de projets qui restent en attente.

➤ Communication

La communication doit être au centre de la mise en œuvre du PCD. D'abord, les acteurs locaux en particulier les maires, les CASEC, les ASEC, le personnel des services déconcentrés, les ONG doivent prendre connaissance des orientations du plan. Un plan de communication est indispensable afin de toucher tous les acteurs concernés dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan.

4.4 Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCD

Dans le cadre du renforcement du processus de décentralisation et pour favoriser le développement des communes, un décret portant sur leur fonctionnement dans le pays a donc été publié au mois de Février 2006 pendant le gouvernement de transition. C'est au regard de cette loi que ce document de PCD a été élaboré. C'est dans ce contexte aussi qu'un organe composé de plusieurs secteurs de la société a été mis en place : le Conseil de Développement Communal (CDC).

Garant pour le suivi et l'évaluation du PCD, le CDC de Jean Rabel a été constitué en date du 25 mai 2012, période coïncidant avec le lancement de l'actualisation du PCD de la commune. Selon le prescrit de la loi, les membres du CDC de Jean Rabel ont pour rôle de :

- Superviser la mise en œuvre du PCD,
- Assurer son suivi à travers des rencontres périodiques,
- Faire des recommandations dans le cas où il y aurait des dysfonctionnements.

Leur rôle sera primordial suite aux prochaines élections municipales qui seront organisées. Le CDC devra assurer la transmission des informations, la vision du PCD au nouveau cartel qui sera élu.

Pour jouer valablement leur rôle, les membres de cet organe devront avoir en leur possession le document du PCD. A l'intérieur du document, ils pourront consulter le tableau synoptique pour s'assurer de l'exécution des projets suivant les normes qui ont été établies. Ce tableau devrait leur permettre aussi de vérifier que les actions se réalisent dans les zones géographiques qui ont été définies. D'autres outils de suivi peuvent être élaborés par le CDC dans le cadre de ce suivi.

Finalement, la mairie a un rôle fondamental dans la mise en œuvre du PCD. Le maire qui est le président d'office du CDC doit assumer sa tâche. Il doit s'assurer de la participation des membres dans les rencontres périodiques, il est tenu de faire exécuter les décisions arrêtées. Il doit veiller à la diffusion des informations relatives aux avancements du PCD. Il revient donc à tous (élus, secteur privé, société civile, bailleurs) de participer à la mise en œuvre des actions de ce PCD en vue de l'amélioration des conditions de vie des habitants de ce territoire.

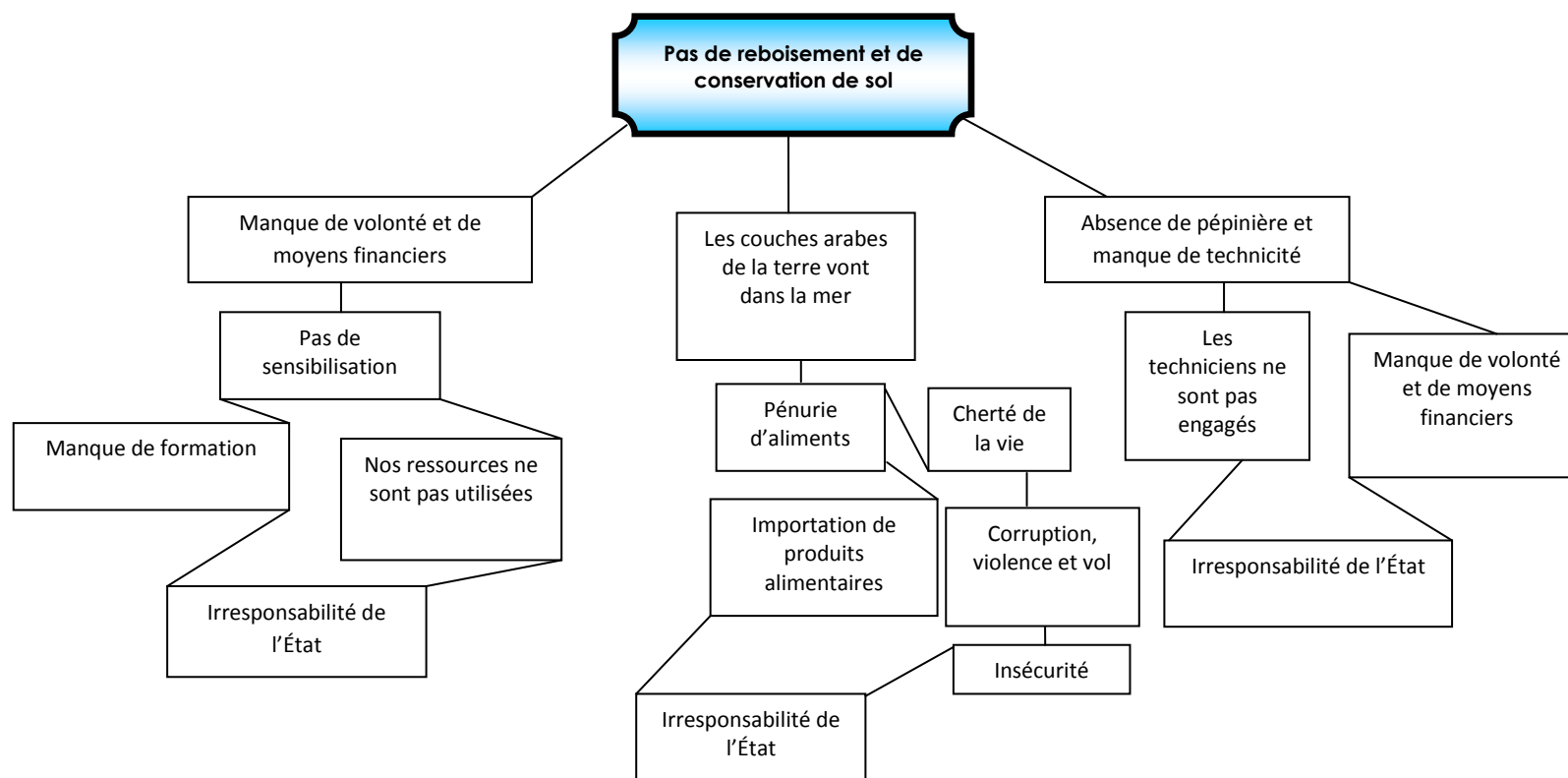
ANNEXES

ANNEXES

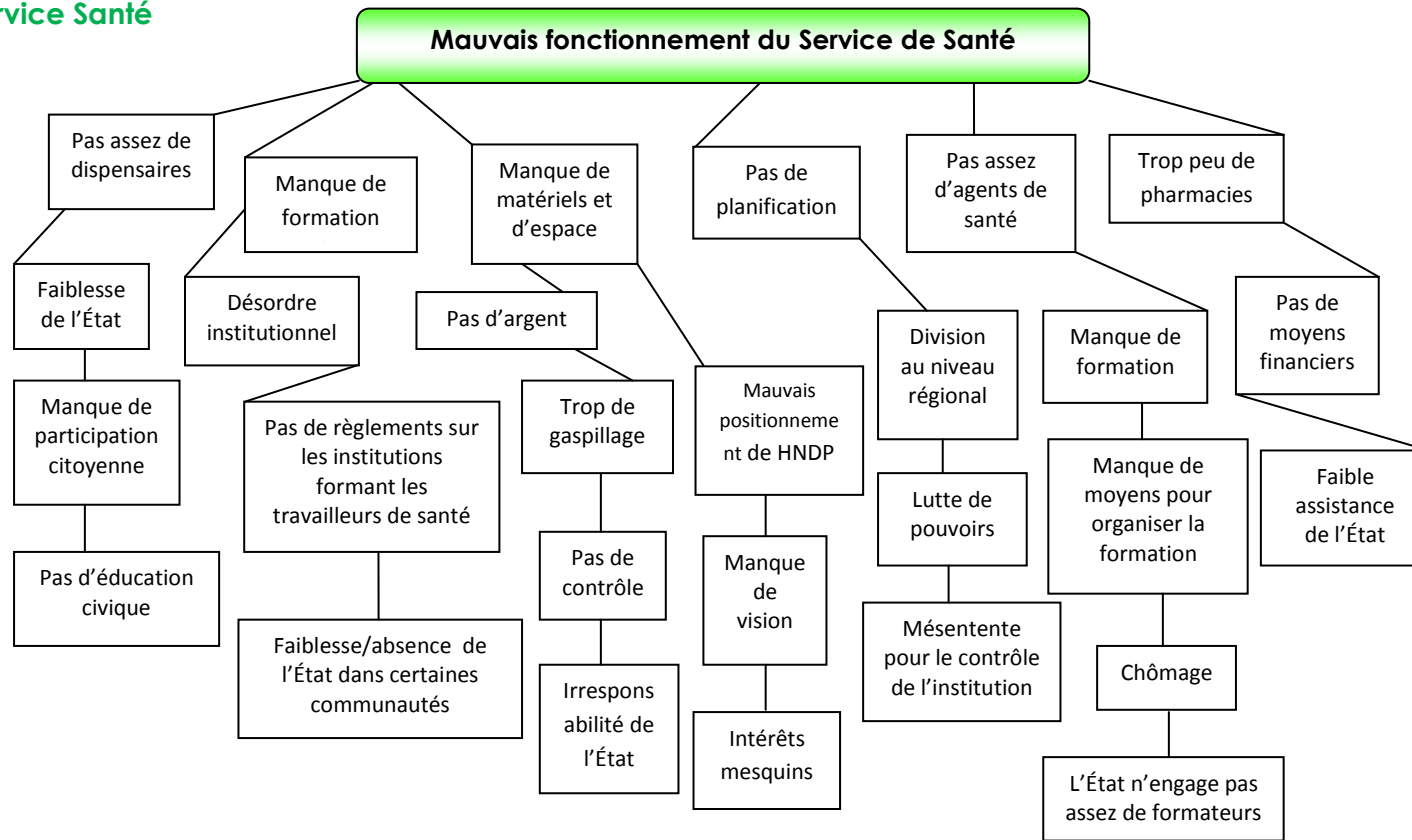
Annexe 1 : Arbres à Problèmes

La méthode des arbres à problèmes sert à identifier les causes profondes qui font que des secteurs ne sont pas assez développés.

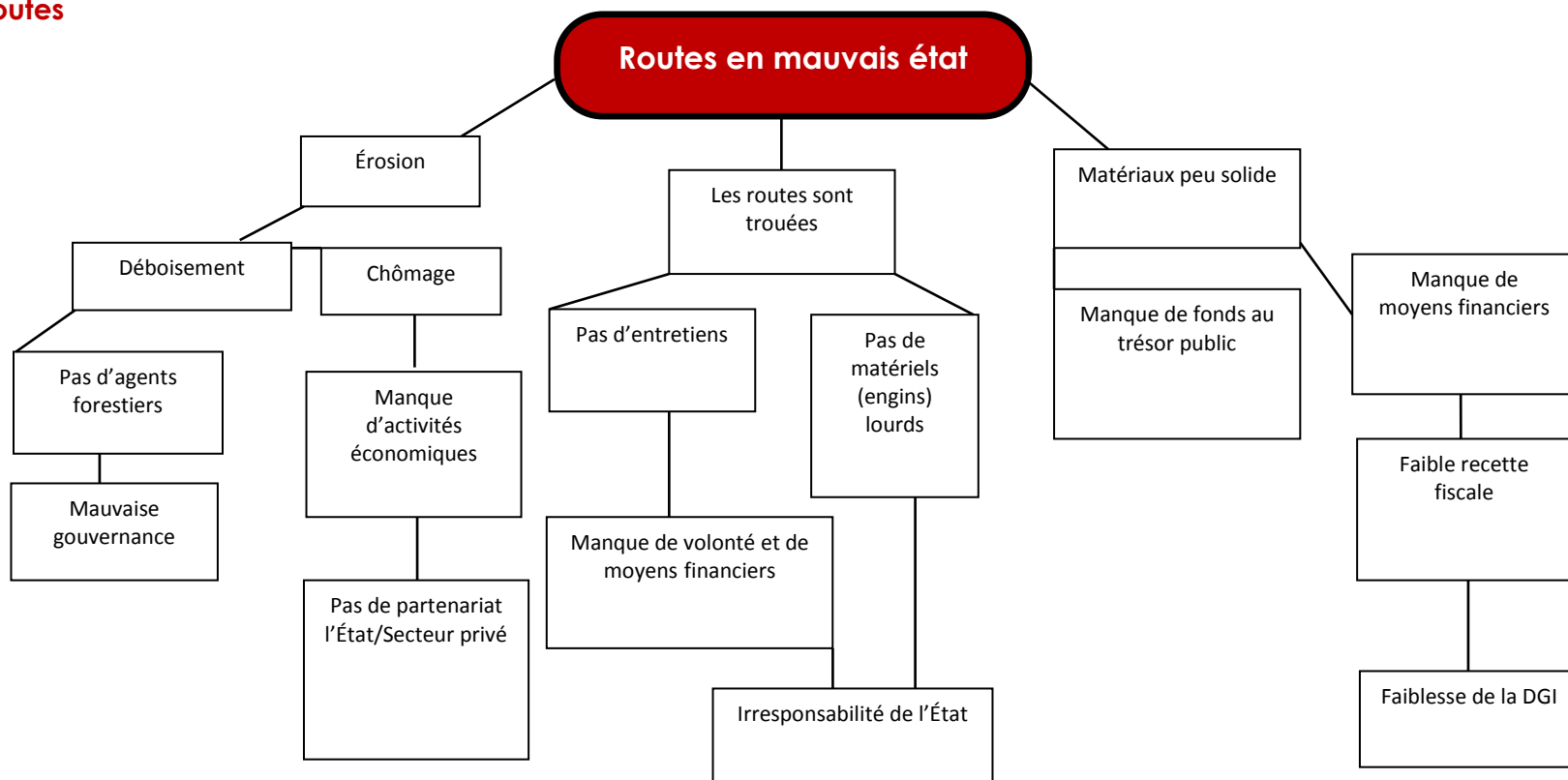
Arbre à Problèmes: Déboisement



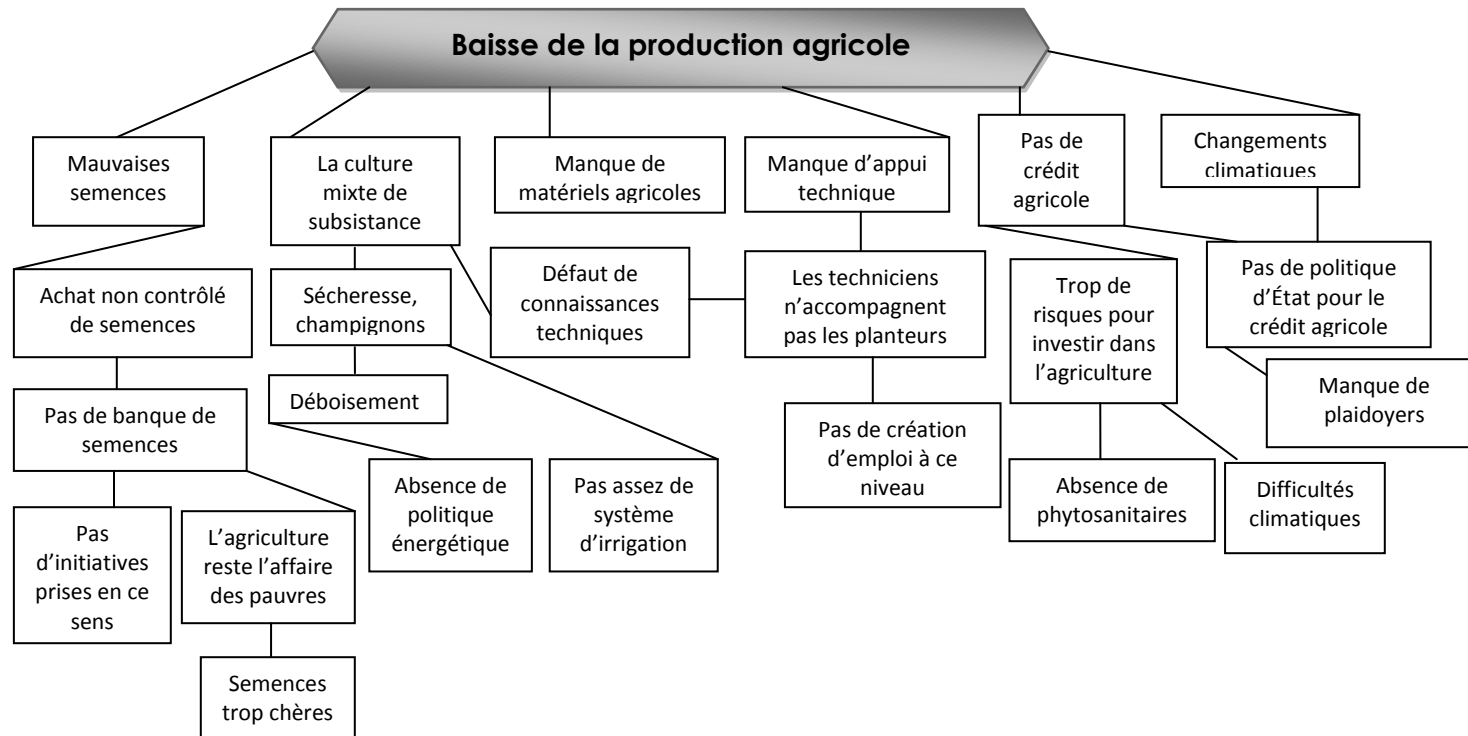
Arbre à
Problèmes:
Service Santé



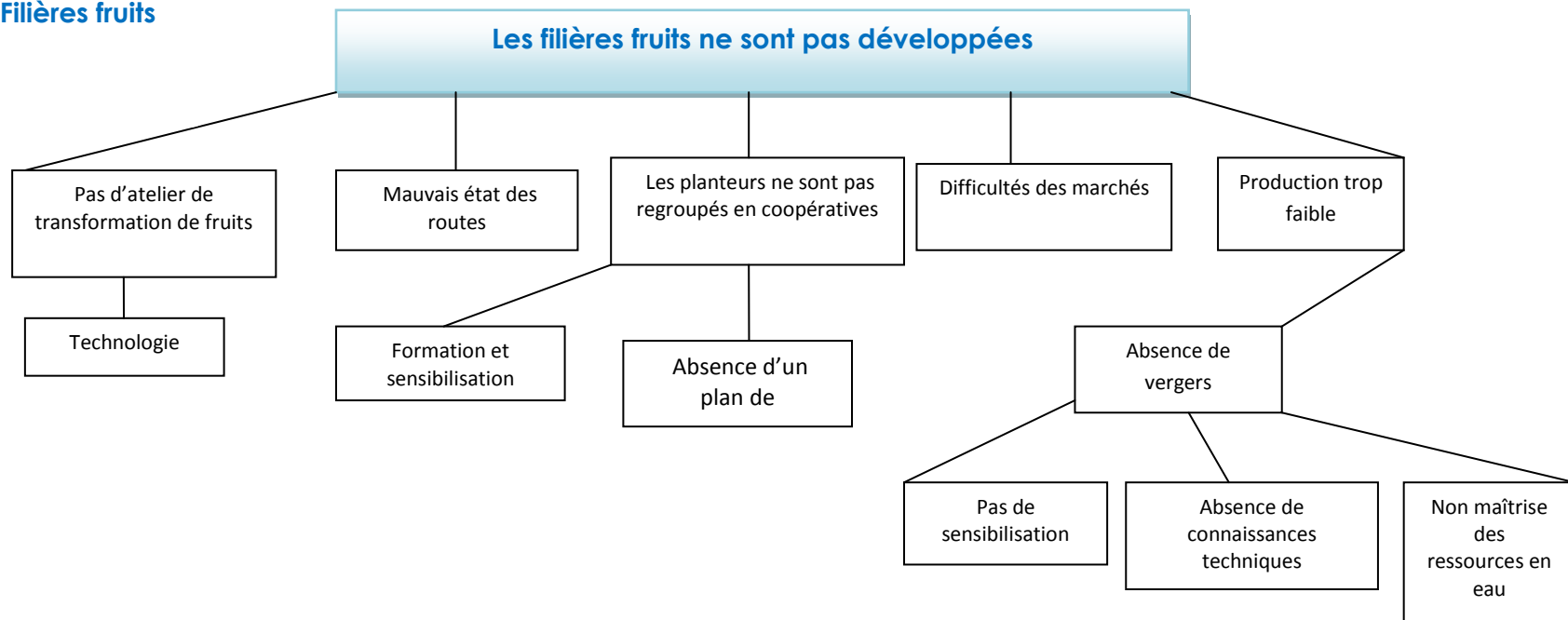
**Arbre à Problèmes:
Routes**



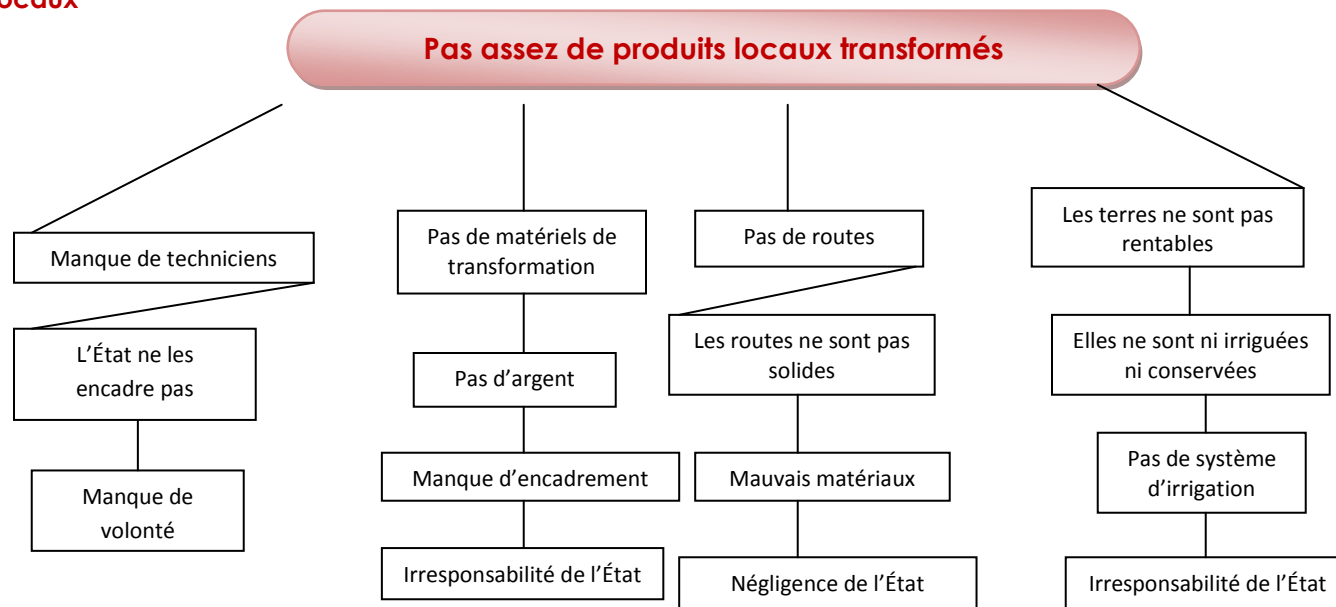
**Arbres à
Problèmes:
Production
Agricole**



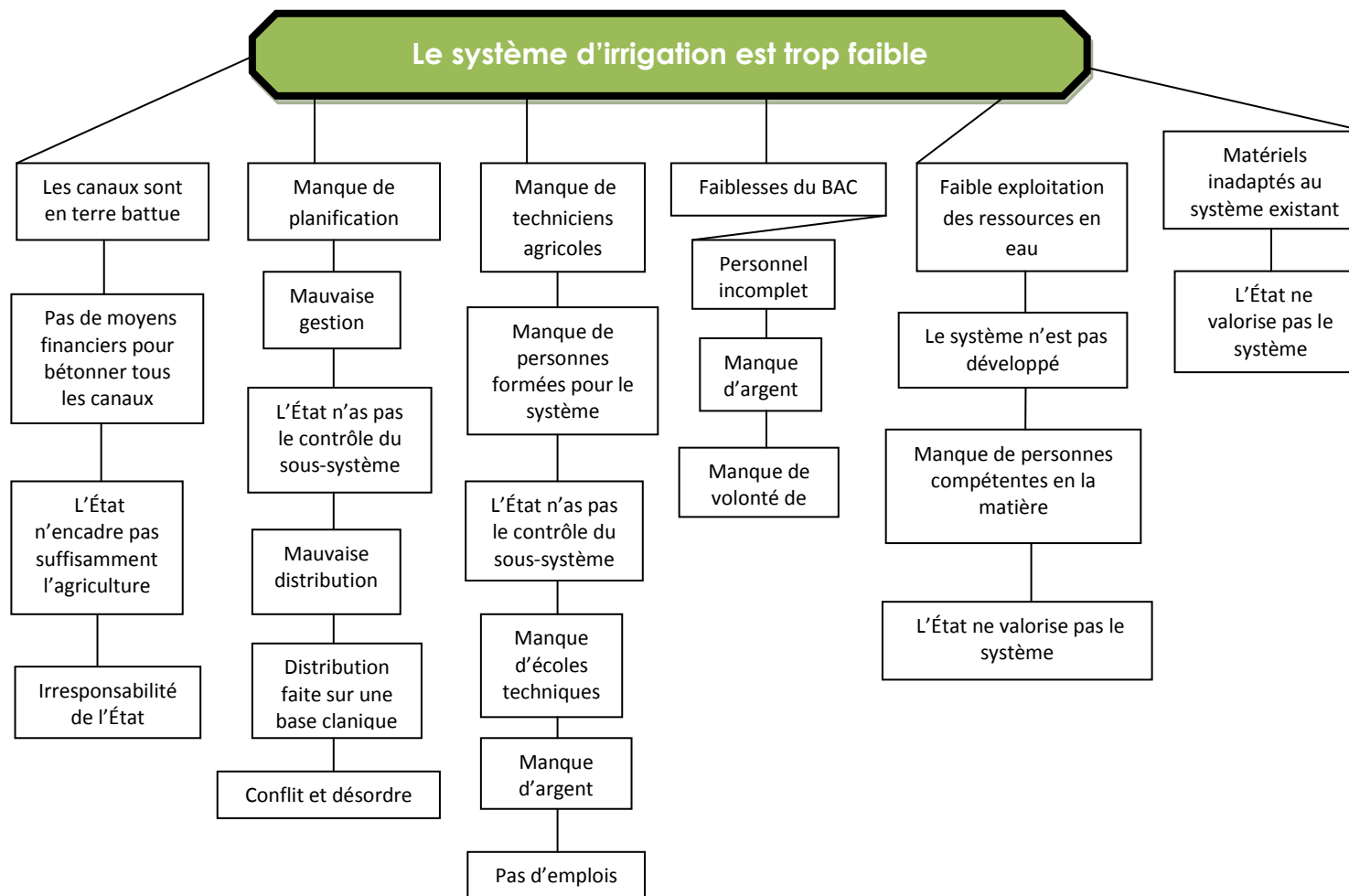
Arbres à
Problèmes:
Filières fruits



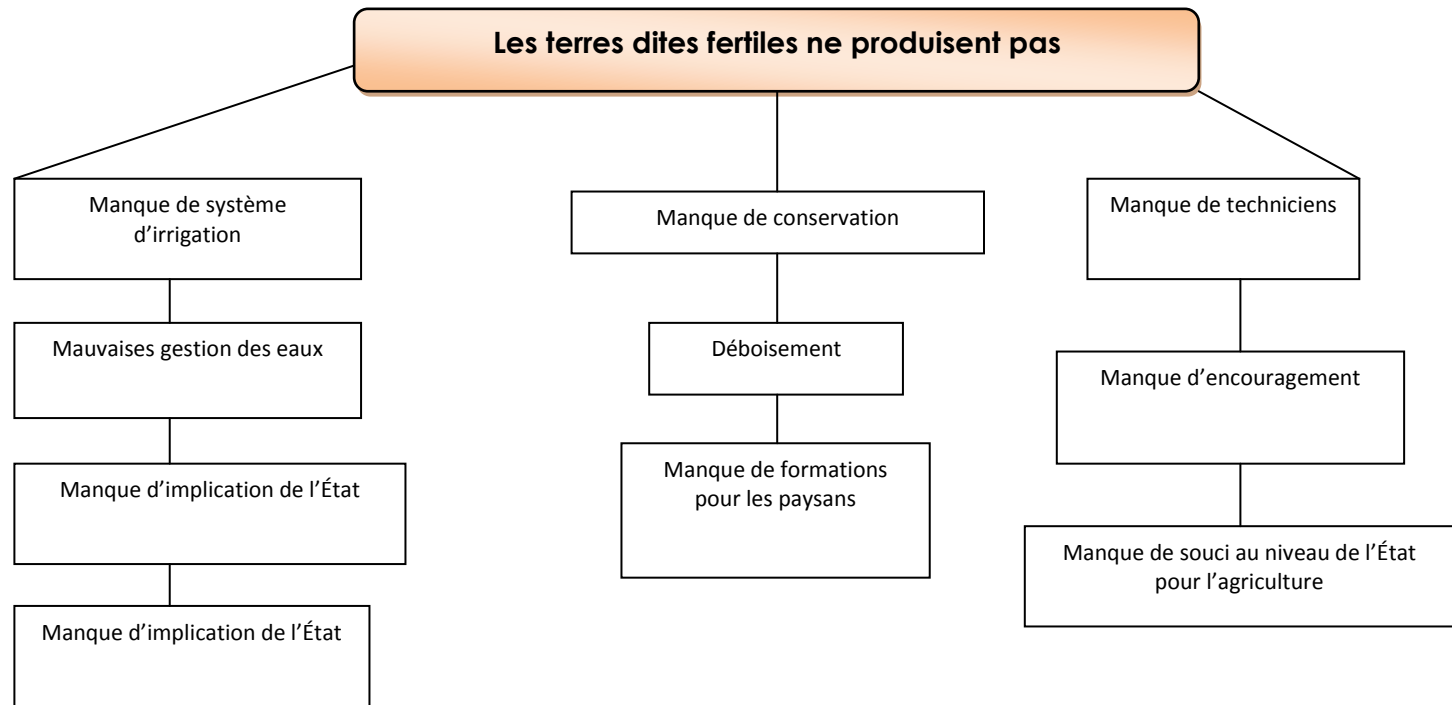
**Arbres à
Problèmes :
Transformation
de produits
locaux**



Arbres à
Problèmes:
Système
d'irrigation



**Arbre à Problèmes
: Terres fertiles**



Annexe 2 : Règlement intérieur du CDC

Commune de Jean Rabel Conseil de Développement Communal Règlements Intérieurs

Vu la Constitution de 1987

Vu le décret de février 2006 sur la décentralisation

Vu la nécessité de promouvoir le développement de la Commune de Jean Rabel

Vu la dynamique mise en place pour aboutir à l'actualisation du Plan de Développement Communal (PDC) de Jean Rabel

Vu la Constitution du **Conseil de Développement Communal (CDC)** par l'Assemblée Générale du vendredi 25 mai 2012 au Bourg de Jean Rabel, ayant élu le Comité exécutif dudit conseil réunissant les représentants de tous les secteurs vitaux de la commune

Vu la **Convention de Partenariat** signée entre la Mairie de Jean Rabel et le Programme d'Appui au Développement Local (**PADL**) de Ansanm pou yon DEmen Miyò an Ayiti (**ADEMA**)

Vu la reconnaissance légale du **Conseil de Développement Communal (CDC)** par la Mairie de Jean Rabel

Considérant l'urgence de structurer le **Conseil de Développement Communal (CDC)** de Jean Rabel et lui donner un fonctionnement normal et régulier

Considérant que le Maire de Jean Rabel est, de droit, membre du **CDC**

Considérant l'opportunité de doter le **Conseil de Développement Communal (CDC)** d'un bureau de coordination

Considérant la nécessité d'établir les règlements intérieurs

Considérant que les membres du **Conseil de Développement Communal (CDC)** sont seuls autorisés à les établir

Nous, ... Membres du Conseil de Développement Communal (CDC), avons décidé et décidons ce qui suit :

TITRE I - : DENOMINATION – OBJET – SIEGE SOCIAL

Article 1- Il est constitué à la date du 25 septembre 2012, en Assemblée Générale Plénière au Bourg de Jean-Rabel, un comité dénommé " **Conseil de Développement Communal (CDC)** ".

Article 2- Le **CDC** est une instance de concertation, de contrôle et de suivi, réunissant les membres de la société civile, des Services Déconcentrés de l'État, des différents acteurs de développement et les membres du **Conseil Municipal de Jean Rabel**.

Article 3- Le **CDC** n'est pas une organisation politique (en quête du pouvoir politique) ni économique (à but lucratif).

Article 4- Le **Conseil de Développement Communal (CDC) de Jean Rabel** a pour rôle de :

- 1- Promouvoir le développement de la commune.
- 2- Défendre les intérêts de la commune auprès des ONG et autres acteurs et partenaires.
- 3- Planifier le développement de la commune.
- 4- Identifier les besoins prioritaires de la commune.
- 5- Assurer la négociation avec les acteurs de développement au sein de la commune.
- 6- Orienter les actions des acteurs de développement.
- 7- Veiller à l'effectivité des Services Déconcentrés de l'État.
- 8- Concerter avec les acteurs en vue de définir les programmes de développement
- 9- Encourager la concertation dans la recherche de solutions aux problèmes de la commune.
- 10- Entretenir un partenariat avec les Organisations de Base (OB).
- 11- Valider et vulgariser le Plan de Développement Communal.
- 12- Faire de la mobilisation et de la sensibilisation pour l'application et la mise en œuvre du PDC.
- 13- Rechercher les informations utiles à la commune et informer la population locale sur toute question d'intérêt public.
- 14- Faire le suivi des programmes des acteurs de développement et l'évaluation des activités entreprises.
- 15- Participer dans les prises de décisions engageant la commune.
- 16- Veiller au respect des priorités dans l'exécution des projets de développement communal.
- 17- Sensibiliser la population de la commune à la protection de l'environnement.
- 18- Sensibiliser la population de la commune à la protection des biens publics.

- 19- Valider les Termes de Référence (TDR), les résultats du diagnostic et le Plan de Développement Local (PDL).
- 20- Rechercher les financements complémentaires pour la mise en œuvre du PDC.
- 21- Assister aux réunions de l'Assemblée Municipale.
- 22- Encadrer les Comités de Développement des Sections Communales (CCSC).

Article 5- Le **Conseil de Développement Communal CDC)** siège au bureau du **Conseil Municipal** de Jean Rabel.

TITRE II - : DES MEMBRES

Article 6- Les membres du **Conseil de Développement Communal CDC)** sont fixés selon le nombre d'instances représentées et de commissions.

Article 7- Peuvent être membres du **Conseil de Développement Communal CDC)** : les membres du Conseil Municipal, des représentants de la société civile et des Services Déconcentrés de l'État.

Article 8- Les membres représentant la société civile doivent être domiciliés dans la commune.

Article 9- Les membres représentant la société civile sont choisis au regard de l'article 89 du décret de février 2006.

Article 10- L'acte posé par l'un des membres sans l'accord de la majorité n'engage que lui seul.

Article 11- La qualité de membre se perd par :

- a) Démission ;
- b) résidence continue (5 mois environ) en dehors de la commune ;
- c) condamnation dûment prononcée par un tribunal de justice pour crime de droits communs ;
- d) toute tentative de favoriser une personne quelconque dans l'exécution d'un projet de développement sans l'aval de la majorité.

Article 12- En cas de certitude d'une action malhonnête et immorale quelconque commise par l'un de ses membres et en dehors d'une condamnation prononcée par un tribunal de justice le conseil peut prendre toute autre sanction contre ce membre fautif et même sa radiation s'il y a lieu.

Article 12.1- Après 3 absences non motivées, le membre perd ipso facto son droit de vote pour une période de 3 mois ; entre-temps, le membre sanctionné épouse un statut d'observateur au sein du CDC.

Article 13- Dans tous les cas le conseil prononcera la radiation du membre fautif à la majorité absolue égale au 2/3 des membres du CDC.

TITRE III : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 14- Convoquée à l'initiative du Comité Exécutif, l'Assemblée Générale se réunit deux fois l'an : début avril et fin septembre.

En outre, celle-ci peut être convoquée à l'extraordinaire par le Comité Exécutif ou tout groupe de quatre membres.

Article 14.1- Toute convocation ordinaire se fait par courrier ou appel téléphonique 5 à 8 jours avant la date effective de la rencontre.

Article 15- L'Assemblée Générale est l'organe décisionnel de la commune. Son rôle est de:

- 1) choisir les membres du Conseil de Développement Communal (CDC) ;
- 2) définir les priorités de développement ;
- 3) donner son avis sur les décisions prises par le Conseil de Développement Communal (CDC).

TITRE IV : - ORGANISATION - FONCTIONNEMENT

Article 16- Le **Conseil de Développement Communal (CDC)** de Jean Rabel est dirigé par un **Comité Exécutif**.

Article 16.1- Le **Conseil de Développement Communal (CDC)** est divisé en 9 commissions : *Éducation, Santé, Justice, Agriculture, Environnement, Infrastructure, Culture et sport, Économie et finances, Information et Communication.*

Article 16.2- Les commissions du **Conseil de Développement Communal (CDC)** présentent la structure suivante : un président, un secrétaire-rapporteur, un délégué, deux membres.

Article 16.3- Les commissions du **Conseil de Développement Communal (CDC)** ne remplacent pas la structure mère, mais travaillent chacune dans son domaine de compétence, sous la surveillance et pour le compte du CDC. En conséquence, toutes décisions émanant d'une commission quelconque du CDC doivent être soumises à l'appréciation du **Conseil Exécutif** pour validation.

Article 17- Le **Comité Exécutif** est composé de sept (7) membres : un Président, un Vice-président, un Secrétaire, un Secrétaire adjoint, un Trésorière, un Trésorière adjointe et un délégué.

Article 18- Le Maire de Jean Rabel est Président, de droit, du **Conseil de Développement Communal (CDC)**.

Article 19- Le Président conduit les réunions, de concert avec un représentant de chaque commission, entreprend les démarches pour trouver les fonds nécessaires au développement de la commune, veille à l'exécution des décisions prises par le comité et au respect des présents règlements.

Article 20- Le Vice-président travaille de concert avec le Président sur toute question relative au développement de la commune et veille à l'exécution des décisions adoptées en réunion. Il remplace ce dernier en cas d'absence ou pour quelque cause que ce soit. Le conseil peut lui confier d'autres tâches spécifiques.

Article 21- Le Secrétaire rédige les correspondances et l'ordre du jour des réunions. Il gère aussi les archives du **Conseil de Développement Communal (CDC)** et assure la rédaction des procès-verbaux desdites réunions, de leur présentation et approbation par les instances concernées, de la tenue de tout registre réclamé par la loi.

Article 22- La Trésorière est le principal responsable financier du **CDC**. Elle note les rentrées et les dépenses relatives au fonctionnement des CDC. Elle rend compte de l'état financier mensuel aux membres du CDC et présente un rapport à chaque assemblée générale.

Article 22.1- Les trésoriers doivent bénéficier des formations leur permettant de remplir leur fonction avec efficacité et professionnalisme.

Article 22.2- Tout membre du CDC est tenu de verser un *droit d'entrée* d'au moins 100 gourdes, versées directement à la trésorière ou à son adjointe.

Article 23- Les membres du **Comité Exécutif** sont les seuls habilités à entreprendre des démarches au nom de la commune dans le but d'intéresser les bailleurs au financement et à l'exécution des projets identifiés dans le cadre du Plan Développement Communal (PDC)

Article 24- Le Vice-président, le Secrétaire ainsi que la Trésorière sont choisis, chacun, par élection et à la majorité absolue

Article 25- La durée du mandat du **Comité Exécutif du Conseil de Développement Communal (CDC)** est de quatre ans. Aucun membre n'est rééligible que 2 fois consécutivement.

Article 25.1- Le comité sortant doit présenter son bilan pour les 4 années écoulées, avant l'élection du nouveau comité.

Article 26- A la fin du mandat du comité le Président du **Comité Exécutif** convoque en assemblée générale toutes les instances constituantes aux fins de procéder à l'élection de nouveaux membres.

Article 27- Les trois membres du **Conseil Municipal** de Jean Rabel sont, de droit, membres du nouveau conseil.

Article 28- Dans tous les cas les nouveaux membres sont tenus de respecter les règlements intérieurs.

Article 29- En cas de décès ou de radiation d'un membre, le Président du **Comité Exécutif** convoque l'instance ayant le membre décédé ou déchu, pour procéder à la nomination d'un nouveau membre.

Article 30- Toute décision prise par le **Conseil de Développement Communal (CDC)** doit être le résultat d'un vote pris à la majorité absolue des membres. Dans tous les cas le vote se fait à main levée.

TITRE V: RÉUNIONS - AMENDEMENT

Article 31- Le **Conseil de Développement Communal (CDC)** se réunit le troisième mercredi de chaque mois au Bureau du **Conseil Municipal** de Jean Rabel.

Article 32- Le quorum est fixé à la majorité relative d'au moins 20 membres du CDC.

Article 33- S'il le juge opportun le Président, de concert avec les autres membres du **Comité Exécutif**, peut convoquer une ou des réunions extraordinaires.

Article 34- À chaque réunion l'ordre du jour doit être préparé, lu et mis en discussion. Il peut faire objet d'ajout ou de retrait.

Article 35- À la fin de chaque réunion le Procès verbal doit être rédigé par le Secrétaire du **Comité Exécutif**.

Article 36- La lecture du Procès verbal de la réunion précédente est obligatoire et doit figurer comme l'un des premiers points de l'ordre du jour à la plus prochaine réunion.

Article 37- Les présents règlements peuvent être amendés sur proposition de six (6) membres du conseil. Dans ce cas, la proposition d'amendement est adoptée conformément à l'article 31.

Article 38- Les présents règlements sont rédigés en français et en créole et en six (6) copies à raison de trois (3) copies pour chaque langue.

Article 39- Les présents règlements seront déposés en deux (2) copies, français et créole, à la **Vice délégation du Môle Saint Nicolas**.

Article 40- Les présents règlements entreront en vigueur dès leur signature par la majorité des membres du **Conseil de Développement Communal (CDC)**.

Annexe 3 : Composition du CDC

- | | |
|--|--|
| 1- ALEXANDRE Férol (OCB-AJBNO) | 32- PETIT-FRÈRE Ernso (BAC) |
| 2- AUGUSTIN Nahomie (| 33- PIERRE Dave Olwen |
| 3- ARTAUD F. Ardouin Louis (Coopérative) | 34- PIERRE Sidolin (OCB-TK) |
| 4- AZARD Raphaël (Moniteur Sport MENFP) | 35- RICHARDSON Jean-Michel (Notable) |
| 5- BÉGÈNE JEAN Guerline | 36- ROSIMA Véronel |
| 6- BÉGÈNE Sènèque | 37- ST-JUSTE Raphaël |
| 7- BLAISE Renaud (MJSSAC) | 38- SAINT-PREUX Presnel (ASEC 1ère Section) |
| 8- BLAISE Renel (Protection Civile) | 39- THÉOFIN Chanès |
| 9- CANTON Albert (CASEC 2ème Section) | 40- ULYSSE Dieulivert (ASEC 2ème Section) |
| 10- CÉTOUTE Lynès | 41- VÉDRINE Dioncy (AAA) |
| 11- CHARLES Jean-Robert (CASEC 6ème Section) | 42- VÉDRINE Rivelino (SD / Officier État Civil) |
| 12- CHOUTE Enel (CASEC 7ème Section) | 43- VOLTAIRE E. Mme Antonyne (OCB-IFA) |
| 13- CIVIL Isaac (Maire) | 44- VOLTAIRE Johny (Presse) |
| 14- DELPÉ PRÉDELUS Oslène (OCB-SOFAJ) | |
| 15- DESLIENS Albanais (Justice et Paix) | |
| 16- ÉDOUARD Riquet (ASEC 7ème Section) | |
| 17- FÉNÉLUS Andréma (CASEC 3ème Section) | |
| 18- FORTILUS Ilionette | |
| 19- GENTILHOMME David (Justice et Paix) | |
| 20- GENTILHOMME Jn Wysner (Vice-Délégué) | |
| 21- GENTILHOMME Prosper (OCB-APLJ) | |
| 22- GEORGES Moïse (Délégué de Ville) | |
| 23- JEAN-JACQUES William (CASEC 5ème Section) | |
| 24- JEAN Ninique (ASEC 5ème Section) | |
| 25- JULIEN Kernisan (Éducation) | |
| 26- JULMISSE Kénel (ADEMA) | |
| 27- LAGEROY Antoine (ID) | |
| 28- MÉNÉLAS Lucienne (Société Civile) | |
| 29- MICHEL Kintson (CADEC) | |
| 30- NORVILUS Roland (CASEC 4ème Section) | |
| 31- OCCILAS Charles | |

Comité Directeur du CDC

- | | |
|--|---|
| • Président : CIVIL Isaac | • Trésorière : DELPÉ PRÉDELUS Oslène |
| • Vice-Président : DESLIENS Albanais | • Trésorière Adjointe : BÉGÈNE Guerline Jean |
| • Secrétaire Général : BELIZAIRE Abdias | • Conseiller : MOÏSE Georges |
| • Secrétaire Adjoint : DUMERCY Jonatin | |

Annexe 4 : Liste des participants aux ateliers communaux

	Nom	Prénom	Sexe	Secteur	Rôle	Structure d'appartenance
1	Civil	Isaac	M	Mairie	Maire Principal	CDC
2	Meradieu	Maindor	M	PNH	Responsable	CDC
3	Azard	Raphaël	M	MENFP	Moniteur	CDC
4	Voltaire	Johnny	M	Presse	Analyste	CDC
5	Pierre	Dieumême	M	BMF	Responsable	CDC
6	Janvier	Alerfe	M	OPDJR Communale	Secrétaire	CDC
7	Richardson	Jean-Michel	M	Radio Flambeau 2000	Notable	CDC
8	Prédélus	Oslène	F	SOFAJ Communale	Coordonatrice	CDC
9	Fricot	Artaud Ardouin L.	M	Economie	Responsable Crédit	CDC
10	Previsnord	Kénold	M	OPDJR Communale	Coordonateur	CDC
11	Rosima	Rosly	M	ATRB 3 ^{ème} Section	Coordonateur	CDC
12	Paul Charles	Natacha	F	OFAJR Communale	Présidente	CDC
13	Blaise	Renaud	M	MJSSAC 3 ^{ème} Section	Représentant	CDC
14	Phanord	Nicole	F	BAC	Secrétaire	CDC
15	Cadet	Ferdinand	M	AIJ 3 ^{ème} Section	Secrétaire	CDC
16	Dorelus	Celestin	M	ASEC 3 ^{ème} Section	Membre-Adjoint	CDC
17	Saint-Juste	Raphaël	M	ASEC 3 ^{ème} Section	Membre-Adjoint	CDC
18	Liberice	Bénicier	M	ASEC 3 ^{ème} Section	Membre-Adjoint	CDC
19	Liberice	Risnel	M	OCB 3 ^{ème} Section	Vice-Président	CDC
20	Petit-Homme	Veries	M	OCB 3 ^{ème} Section	Membre	CDC
21	Agélus	Nelsot	M	ASEC 3 ^{ème} Section	Membre-Adjoint	CDC
22	Julmiste	Hassade	M	GSB 3 ^{ème} Section	Agent Terrain	CDC
23	Plancher	Wisner	M	OCB 3 ^{ème} Section	Membre	CDC
24	Monès	Wisnil	M	OCB 3 ^{ème} Section	Président	CDC
25	Louidor	Mertilus	M	CASEC 3 ^{ème} Section	Membre	CDC
26	Semexan	Saintalien	M	Protestant	Pasteur	CDC
27	Fontil	Raphaël	M	Santé	Agent Santé	CDC
28	Dieujuste	Dieusel	M	Directeur d'école	Notable	CDC
29	Joseph	Byslet	M	Justice	Notable	CDC
30	Fénélus	Andrema	M	CASEC 3 ^{ème} Section	Coordonateur	CDC
31	Desbrune	Sadieudy	M	Economie	Animateur de Crédit	CDC
32	Exantus	Evenise	F	OCB 4 ^{ème} Section	Membre	CDC
33	Atilus	Bathelemy	M	OCB 4 ^{ème} Section	Président	CDC
34	Jean-Jacques	Jean Michel	M	ASEC 4 ^{ème} Section	Membre Adjoint	CDC
35	Jostylien	Riner	M	ASEC 4 ^{ème} Section	Membre Adjoint	CDC
36	Exantus	Sajuste	M	Santé	Agent	CDC
37	Nelson	Sidoine	M	ASEC 4 ^{ème} Section	Membre Adjoint	CDC
38	Bruce	Salo	M	Protestant	Pasteur	CDC
39	Fechenel	Michel	M	Santé	Agent	CDC
40	Saintélus	Vanilia	F	Education	Enseignante	CDC
41	Dalgé	Selvandieu	M	OCB 5 ^{ème} Section	Coordonateur	CDC
42	Dalger	Augustin	M	OCB 5 ^{ème} Section	Coordonateur	CDC
43	Pierrestil	Alerte	M	CASEC 5 ^{ème} Section	Membre Adjoint	CDC
44	Michel	Annaël	M	OCB 6 ^{ème} Section	Président	CDC
45	Noël	Melinor	M	OCB 6 ^{ème} Section	Président	CDC
46	Joseph	Bénito	M	OCB 6 ^{ème} Section	Président	CDC
47	Tanélus	Wisner	M	CASEC 6 ^{ème} Section	Membre Adjoint	CDC
48	Guillaume	Antoine	M	ASEC 6 ^{ème} Section	Membre Adjoint	CDC
49	Chrisostome	Merilien	M	OCB 6 ^{ème} Section	Président	CDC
50	Archelus	Marcel	M	Catholique	Responsable Catéchisme	CDC
51	Mervilien	Yeye	M	ASEC 6 ^{ème} Section	Membre Adjoint	CDC
52	Charles	Jean-Robert	M	CASEC 6 ^{ème} Section	Coordonateur	CDC

53	Devarice	Bernes	M	ASEC 6 ^{ème} Section	Membre Adjoint	CDC
54	Duvin	Johnny Julien	M	CASEC 6 ^{ème} Section	Membre Adjoint	CDC
55	Dossou	Renet	M	OCB 7 ^{ème} Section	Membre	CDC
56	Vilcius	Jean-Wislet	M	OCB 7 ^{ème} Section	Membre	CDC
57	Montilus	Dasti	M	OCB 7 ^{ème} Section	Président	CDC
58	Olius	Nickson	M	OCB 7 ^{ème} Section	Membre	CDC
59	Démétrius	Saint-Jura	M	ASEC 7 ^{ème} Section	Membre Adjoint	CDC
60	Edouard	Riquet	M	ASEC 7 ^{ème} Section	Coordonateur	CDC
61	Thomas	Gyumet	M	CASEC 7 ^{ème} Section	Membre Adjoint	CDC
62	Celestin	Jean Veniel	M	OCB 7 ^{ème} Section	Notable	CDC
63	Joseph	Robert	M	CASEC 7 ^{ème} Section	Membre Adjoint	CDC
64	Saint Gée	Petit -Jean	M	OCB 7 ^{ème} Section	Membre	CDC
65	Jeanty	Paracel	M	OCB 7 ^{ème} Section	Membre	CDC
66	Fleurimé	Wilfrid	M	OCB 7 ^{ème} Section	Membre	CDC
67	Petit-Frère	Immaculada	F	OCB 7 ^{ème} Section	Membre	CDC
68	Choute	Enel	M	CASEC 7 ^{ème} Section	Coordonateur	CDC
69	Jean	Victonel	M	CASEC 7 ^{ème} Section	Coordonateur	CDC
70	Saint-Preux	Presnel	M	ASEC 1 ^{ère} Section	Membre Adjoint	CDC
71	Merisier	Demoyen	M	ASEC 1 ^{ère} Section	Membre Adjoint	CDC
72	Augustin	Sidoner	M	ASEC 1 ^{ère} Section	Membre Adjoint	CDC
73	Ilfrat	Ocson	M	OCB 1 ^{ère} Section	Notable	CDC
74	Aurélien	Ichoram	M	GSB 1 ^{ère} Section	Notable	CDC
75	Jean-Gilles	Mélidieu	M	Agriculture	Technicien Agricole	CDC
76	Auguste	Odinel	M	ASEC 1 ^{ère} Section	Membre Adjoint	CDC
77	Phillipe	Anilès	M	CASEC 1 ^{ère} Section	Membre Adjoint	CDC
78	Victor	Marie Denise	F	Santé	Infirmière	CDC
79	Victor	Guerrier	M	Éducation	Directeur d'école	CDC
80	Ciné	Rochemond	M	CASEC 1 ^{ère} Section	Membre Adjoint	CDC
81	Salomon	Ilson	M	OCB 1 ^{ère} Section	Coordonateur	CDC
82	Lebrun	Gislaine	F	Santé	Agent de Santé	CDC
83	Cherisma	Rony	M	ASEC 1 ^{ère} Section	Membre Adjoint	CDC
84	Jean	Idianite	F	Santé	Auxiliaire	CDC
85	Dorelien	Maridelerne	F	Santé	Auxiliaire	CDC
86	Joseph	Micelène	F	Santé	Technicienne en Laboratoire	CDC
87	Bélizaire	Abdias	M	Notable CDC	Secrétaire Général	CDC
88	Dugat	Escaïe	M	ASEC 1 ^{ère} Section	Membre Adjoint	CDC
89	St-Fleur	Florette	F	Santé	Infirmière	CDC
90	Emile	Elinos	M	Santé	Médecin	CDC
91	Mompremier	Martine	F	Santé	Infirmière	CDC
92	Siméon	Gener	M	OCB Communale	Membre	CDC
93	Bernardin	Maxionel	M	Éducation	Éducateur	CDC
94	Moïse	René	M	Justice	Juriste	CDC
95	Petit	Jean-Claude	M	OCB Communale	Agent de Développement	CDC
96	Tanélus	Renet	M	TK Communale	Membre	CDC
97	Moïse	Amalise	F	TK Communale	Membre	CDC
98	Vasie	Mellana	F	TK Communale	Membre	CDC
99	Desroches	Meprilès	M	OCB 4 ^{ème} Section	Membre	CDC
100	Dorméus	Adline	F	OCB 4 ^{ème} Section	Membre	CDC
101	Vilus	Marcorel	M	OCB 4 ^{ème} Section	Membre	CDC
102	Norvélus	Roland	M	CASEC 4 ^{ème} Section	Coordonateur	CDC
103	Ulysse	Dieulivert	M	ASEC 2 ^{ème} Section	Coordonateur	CDC
104	Desamours	Claudel	M	Protestant	Notable	CDC
105	Saint-Pierre	Enrice	M	OCB 2 ^{ème} Section	Membre	CDC
106	Ifrene	Kersaint	M	Notable 2 ^{ème} Section	Notable	CDC
107	Mitlal	Elidiane	F	OCB 2 ^{ème} Section	Membre	CDC
108	Mitlal	Marie-Vonette	F	Éducation	Enseignante	CDC
109	Phanord	Olvide	M	ASEC 2 ^{ème} Section	Membre Adjoint	CDC
110	Saint Luc	Lumelec	M	OCB 2 ^{ème} Section	Membre	CDC

111	Jean Gilles	Boniface	M	Catholique	Responsable Catéchisme	CDC
112	Sama	Mathice	M	ASEC 2 ^{ème} Section	Membre Adjoint	CDC
113	Blanc	Eliana	F	OCB 2 ^{ème} Section	Membre	CDC
114	Julmisse	Saint-Armand	M	OCB 2 ^{ème} Section	Membre	CDC
115	Cherichel	Maxia	F	OCB 2 ^{ème} Section	Membre	CDC
116	Meronvil	Ermase	F	OCB 2 ^{ème} Section	Membre	CDC
117	Jules	Delma	M	OCB 2 ^{ème} Section	Membre	CDC
118	Maxo	Buriard	M	TK	Animateur	CDC
119	Louis-Jeune	Loubert	M	Education	Enseignant	CDC
120	Osias	Isabelle	F	OCB 2 ^{ème} Section	Membre	CDC

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

1. Gouvernement de la République d'Haïti, **Décret sur l'organisation et le fonctionnement des communes**, Le Moniteur, 2006
2. Gouvernement de la République d'Haïti, **Plan Stratégique de Développement d'Haïti – Pays émergent en 2030, Février 2012, disponible sur www.mpce.gouv.ht**
3. IHSI – Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, **4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Département du Nord-Ouest**, 2005
4. IHSI, **Recueil de statistiques sociales**, Volume I, 2000
5. Institut de Formation du Sud, **Etude sur la fiscalité des communes de Jean Rabel et de Bombardopolis**, IFOS, 2008, 74 pages.
6. Jean Gilles, Gesler, **À la recherche de Jean Rabel**, CIDICAH, 2004
7. Mairie de Jean Rabel. **Plan Communal de Développement de la commune de Jean Rabel, 2007-2010**
8. MARDNR, **Recensement Général de l'Agriculture 2008-2009 – Résultats provisoires du Nord-Ouest, fév.2012**



Photos des moments forts des différents ateliers de travail sur le PCD

Ce document est le fruit de la collaboration entre les Collectivités Locales, les Services Déconcentrés de l'État et la Société Civile de Jean Rabel.

Partenaire technique



Partenaire financier

